

Plan de Préparation à la REDD – République Démocratique du Congo

PROGRAMME ONU-REDD

17-19 mars 2010





République Démocratique du Congo
Ministère de l'Environnement,
Conservation de la Nature et Tourisme



Plan de Préparation à la REDD

2010-2012

R-PP Draft

Avertissement :

La Banque Mondiale et les agences du Programme UN-REDD ne garantissent pas l'exactitude des données incluses dans la RPP soumise par le pays REDD participant et n'acceptent aucune responsabilité quelle que soit la conséquence de leur utilisation. Les frontières, couleurs, dénominations, et autres informations montrées sur les cartes de ce RPP n'impliquent aucun jugement de la Banque Mondiale et des agences du programme UN-REDD sur le statut légal d'un quelconque territoire, ou le soutien ou l'acceptation de telles frontières. Cette version de travail du RPP sera finalisée vers la fin du mois de mars 2010, après avoir intégré les remarques finales, notamment celles issues du processus d'analyse et de financement de l'UN-REDD et du FCPF

RPP de la République Démocratique du Congo

2 mars 2010

Table des matières de la R-PP

Introduction - le processus national REDD+ pour la période 2010-2012	5
Informations générales	8
1. Contact	8
2. Équipe de rédaction de la R-PP	8
Résumé exécutif	11
Volet 1 : Organisation et consultation	15
1a. Dispositifs nationaux de gestion de la préparation	15
1b. Consultation et participation des parties prenantes	25
Volet 2 : Préparation de la stratégie de REDD	38
2a. Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance	38
2b. Options stratégiques de REDD	49
2c. Cadre de mise en œuvre de la REDD	67
2d. Impacts sociaux et environnementaux	74
Volet 3 : Développement d'un scénario de référence	78
Volet 4 : Conception d'un système de suivi	87
4a. Émissions et absorptions	87
4b. Autres bénéfices et impacts	98
Volet 5: Calendrier et budget	102
Volet 6 : Conception d'un cadre de suivi et évaluation	107
Annexe 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la préparation	110
Annexe 1b : Consultations des parties prenantes tenues à ce jour sur la R-PP	116
Annexe 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance	118
Annexe 2b : Options stratégiques de REDD	120
Annexe 2c : Cadre de mise en œuvre de REDD	126
Annexe 2d : Évaluation d'impacts sociaux et environnementaux	137

GLOSSAIRE

CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

COMIFAC : Commission des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale

CN REDD : Coordination Nationale REDD

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FCPF : Fonds de partenariat pour le carbone forestier

GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

GT 13 : Groupe thématique 13

GTCR : Groupe de travail Climat REDD de la société civile

IEC : Information, Education, Communication

MECNT : Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature, et du Tourisme

MRV : suivi, rapportage et vérification

PIEC : Pôle Intégré d'Excellence Climatique

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

REDD+ : Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts, et incluant la conservation, la gestion forestière durable, et l'augmentation des stocks de carbone

RPP : document de préparation du pays à la REDD

UN-REDD : programme des Nations Unies pour la REDD

Introduction - le processus national REDD+ pour la période 2010-2012

La RDC, une stratégie REDD différenciée pour un pays unique

Une analyse stratégique préliminaire a permis d’embrasser les spécificités de la RDC, forces, faiblesses et dynamiques politiques, et de les positionner dans le contexte international de risques et d’opportunités pour la REDD. La RDC s’est ainsi engagée vers une capitalisation sur ses atouts – attractivité de son capital forestier, processus national intégré, partenariat avec la société civile – pour construire les conditions clés de son succès reposant à la fois sur la crédibilité de son engagement politique et sur la crédibilité de sa stratégie de mise en œuvre.

Six piliers émergent ainsi comme autant d’axes directeurs pour porter la réussite du processus REDD en RDC :

- Renforcer les capacités de l’Etat pour orienter et contrôler la transformation du pays dans le sens de la REDD, et instaurer des institutions et un système de gouvernance crédible.
- Inscrire la stratégie nationale REDD+ dans la logique de décentralisation en coordonnant, en outillant, en accompagnant et en contrôlant les efforts de planification stratégique déclinés à l’échelle provinciale.
- Dégager des réductions d’émissions effectives en responsabilisant les acteurs les plus à même de valoriser et d’opérer un contrôle sur les terres forestières.
- Renforcer les capacités diplomatiques de la RDC et adopter une posture engagée et inclusive.
- Mobiliser les bailleurs internationaux autour d’un programme ambitieux en sécurisant les conditions de crédibilité, d’efficacité et de bonne gouvernance.
- Engager le pays dans une transformation en profondeur vers un système global où la préservation de la forêt répond à un arbitrage naturel pour tous les acteurs en droit et en capacité de l’exploiter.

Une vision pour le pays : être « prêt » au 1^{er} janvier 2013

Afin d’assurer l’atteinte des objectifs préliminaires ambitieux fixés en matière de REDD+, la RDC est résolument engagée dans la préparation à la REDD+ sur la période 2010-2012. Cette phase de trois années vise à donner corps à une vision nationale du pays au 1^{er} janvier 2013 caractérisée par trois éléments fondamentaux:

1. Une stratégie nationale pour 2030 et le plan de marche associé

A l’image des enseignements de l’analyse préliminaire du potentiel REDD+ en RDC, la stratégie nationale REDD sera ambitieuse, construite de manière participative et transparente, consistante avec le système international, supportée par un plan d’action éprouvé, robuste, directement opérationnel, et reposant sur des objectifs et un budget précisément quantifié. Elle portera jusqu’en 2030 et comportera un plan d’affaires pour la période 2013-2020.

2. Un pays outillé et prêt à s'engager dans le système REDD+ international

La préparation complète du pays présuppose la capacité de l'ensemble des acteurs à tous les niveaux à mettre en œuvre de manière opérationnelle la stratégie nationale REDD.

Au niveau national, le cadre légal et réglementaire, institutionnel, organisationnel et financier doit être adapté, établi et exhaustif.

Au niveau local, un ensemble de structures de coordination et d'accompagnement seront établies, et un programme d'expérimentation aura permis de tester et de planifier de manière robuste l'ensemble du processus de déclinaison locale de la stratégie nationale.

3. Des programmes éclaireurs pour « démarrer lancé »

Certains programmes de la stratégie REDD+ exploratoire seront déployés de manière anticipée, à grande échelle, dans une logique de paiement aux résultats, sans attendre la finalisation de la stratégie 2030. Ces programmes porteront sur des secteurs prioritaires suivant leur faisabilité et leur enjeu.

Un processus cohérent construit sur quatre composantes

Pour donner corps à sa vision, la RDC poursuivra un double objectif entre 2010 et 2012:

- D'une part, construire les bases robustes de la stratégie nationale REDD+ qui structureront le développement durable du pays dans les prochaines décennies.
- D'autre part, s'engager dès que possible dans le système international REDD et sécuriser au plus tôt des financements substantiels au service du développement du pays et de la réduction effective des émissions.

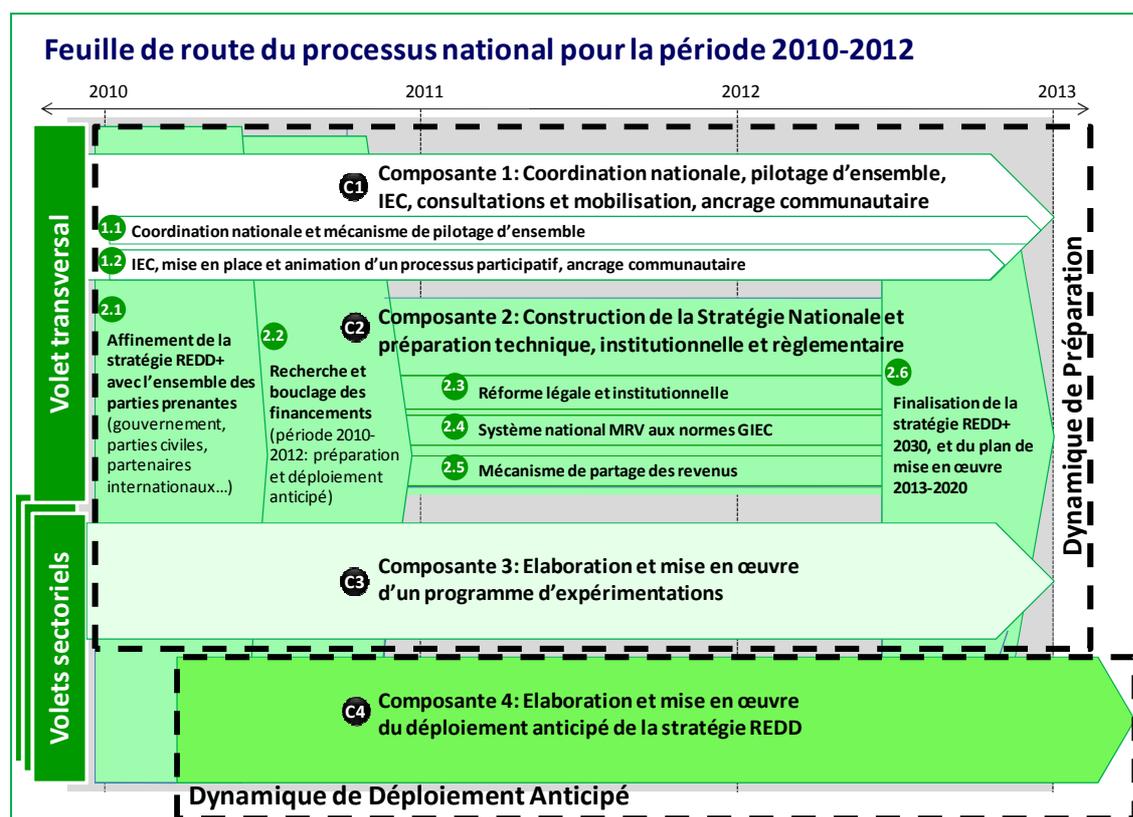
La RDC sera donc engagée dans deux dynamiques, déclinées en quatre composantes parallèles :

- Dynamique 1 : La préparation du pays
 - Composante 1 : Coordination nationale, pilotage d'ensemble, IEC, consultations et mobilisation, ancrage communautaire
 - Composante 2 : Construction de la stratégie nationale et préparation technique, institutionnelle et réglementaire
 - Composante 3 : Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'expérimentation
- Dynamique 2 : Le déploiement anticipé de la stratégie nationale REDD
 - Composante 4 : Elaboration et mise en œuvre du déploiement anticipé de la stratégie REDD

La cohérence entre ces dynamiques est un facteur clé pour le succès du processus national REDD. Ainsi, les quatre composantes s'appuieront sur les structures institutionnelles en place telles que définies par le décret du 26 novembre 2009.

Une feuille de route de la RDC complète pour les trois prochaines années

La Coordination Nationale sera en charge d'assurer la coordination de la mise en œuvre des deux dynamiques de préparation et de déploiement anticipé, sous la direction du Comité National REDD. Ces deux dynamiques et les quatre composantes associées posent le cadre de la feuille de route du processus national.



* le MRV est compris ici comme inclusif du scénario de référence

En suivant le cadre proposé par le FCPF de la Banque Mondiale, le présent R-PP développe les composantes 1 et 2 de la feuille de route. Ce document contient aussi une rapide présentation des composantes 3 et 4 pour permettre de dégager une vision globale du processus national. En revanche, aucun financement n'est attendu sur la base du présent R-PP pour ces deux dernières composantes.

Informations générales

1. Contact

Nom	Vincent Kasulu Seya Makonga
Organisation	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
Titre	Directeur du Développement Durable, Point Focal Opérationnel FEM et Point Focal CCNUCC
Adresse	15, Avenue Papa Ileo / Commune de la Gombe
Téléphone	00 243/ 814510594 et 00 243/999905957
Fax	00243/ 815553305 (PNUD-RDC)
Courriel	kaseyamak@yahoo.fr
Site web	

2. Équipe de rédaction de la R-PP

Nom	Organisation
M. Vincent Kasulu Seya Makonga	Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme
M. Leon Kanu Mbizi	Coordination Nationale REDD
M. Philémon Mukendi	Coordination Nationale REDD
M. Bruno Guay	Coordination Nationale REDD
M. Fabien Monteils	ONU-REDD, PNUD, Coordination Nationale REDD
M. Jamel Thlibi	PNUD
M. Roger Muchuba	Groupe de Travail Climat REDD de la société civile
M. Denis Mahonghol	PNUE
M. François Kappa	FAO
M. Norbert Yamba Yamba	FAO
Mme Danae Maniatis	FAO
M. Danilo Mollicone	FAO
Mme Anne Martinet	ONF International

Liste des contributeurs au RPP :

Organisations	Noms
MECNT, DDD	Mbuyi Kalombo, Jean Muneng
MECNT, DIAF	Sebastien Malele, Andre Kondjo
MECNT, DEP	Celine Pembele, Steve Ntadi, Maurice Matanda, Clement Ngolela
MECNT, DGF	Philippe Manzanga, Philomene Muamba, Manzanga Epoyo
MECNT, DRH	Koffi Bimboteko
MECNT, Cellule Juridique	Aimé Malonga
MECNT, CRCE	Henri Muyembe, Maribe Mujenga
MECNT, GEEC	Babolongo Inyuka, Victor Mpembele
MECNT, Coordinateur National COMIFAC	Jacques Tunguni
Ministère du Plan	Georges Tshilenge, Daniel Mobali
Ministère de l'Énergie	Jerôme Iziba, Georges Mulumba, Ferdinand Badila, Nestor Tshitoko
Ministère de l'Agriculture	Sabi Oleko, Michel Mingiedi, Mampuya Luvuangu, Desiré Yalulu
Ministère du Développement Rural	Albert Kalonga, Ndontoni Bafukisa, Marie Antoinette Mbayahi
Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire	Makabu Mukenge
Ministère des Infrastructures, des Travaux Publics et de la Reconstruction	Grégoire Magema, Guy Rondeau, Thierno Ndour
Société civile	Espoir Tshakoma (GTCR), Guy Kajemba (GTCR), Rubin Rashidi (GTCR), Shabani Kongo (GTCR), Louise Kavira (OAN), Ruphin Imbongo (GACC), JR Bowela (CRON), Rubin Imbogo (GACC), Mathieu Yela (CEDEN), Nene Mainzana (RCEN), Philippe Nzita (AMAR), Rene Ngongo (Greenpeace), Didier Kalala (Avocats Verts), Willy Loyombo (OSAPY), Judith Mouba (CEDEN), Jacques Ebengo (CEDEN), Jean Marie Bolika (RRN), Felicien Kabamba (CODELT), Medie Ilunga (GTF)
Rainforest Foundation	Lars Lovold, Anne Martinussen, Nathaniel Dyer
Hope in action Sweden	Rhema Ngoy, Joseph Nkinzo
Université Kongo	Xavier Bitemo
Novacel	Raphael Sassa, Tony Reikmans
Ambassade de Norvège	Lars Ekman

PNUD	Bertand Ginet
GTZ	Jaap Schoorl, Gabrielle Munduku
RGC	Xavier Blaes
AWF	Floribert Botamba
CI	Benoît Kisuki
IUCN	Sadia Demarquez
FORAF	Carlos de Wasseige, Martin Mbemba, Richard Ebaa
WRI	Lyna Bélanger
WCS	Richard Tshombe, Crispin Mahamba, Peter Umunay, Jean Rémy Makana
WWF	Ken Creighton
Global Witness	Rosalind Reeve

En plus des auteurs et contributeurs cités ci-dessus, ce RPP a également bénéficié des précieux commentaires de la mission conjointe de février 2010, notamment de Josep Garí (PNUD), André Aquino (FCPF), Wahida Shah (PNUE) et Oudara Souvannavong (FAO).

Résumé exécutif

De faibles taux de déforestation (de l'ordre de 0,25%), mais une surface boisée de 145 millions d'ha, placent la RDC dans les 10 premiers pays qui perdent les surfaces les plus importantes de couvert forestier au niveau mondial chaque année. Devant l'urgence du changement climatique, et l'enjeu important lié au maintien des forêts de RDC, le pays souhaite s'engager rapidement dans une démarche résolument tournée vers l'action.

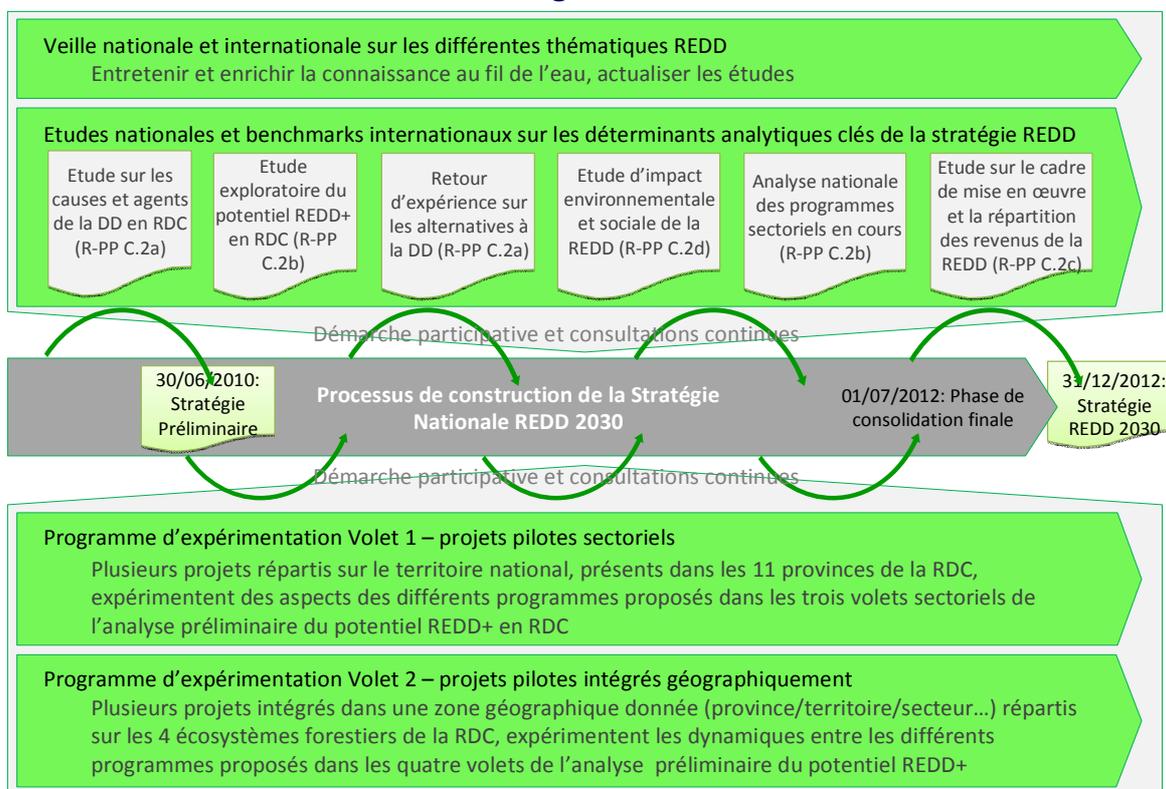
La préparation au REDD sera conduite par les structures nationales établies par le décret du 26 novembre 2009, à savoir pour le niveau national, un comité national, un comité interministériel et une coordination nationale, ayant respectivement un rôle de décision et d'orientation, planification et coordination. Ce décret prévoit également la création de trois structures équivalentes au niveau de chaque province. D'ici 2012, un coordinateur sera mis en place dans chaque province. La participation de la société civile est cruciale à tous les niveaux, que ce soit local, provincial ou national. Des partenariats sont déjà formalisés en ce sens avec le Groupe de Travail Climat REDD de la société civile. Les capacités de l'ensemble de ces structures seront renforcées durant les 2 années qui viennent, pour leur permettre de jouer le rôle clé qui leur a été confié pour la préparation du pays et le déploiement anticipé de la stratégie nationale REDD.

Ce plan d'action ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui sans les consultations qui ont été menées depuis la mise en place de la coordination nationale. Des consultations ont été réalisées avec une grande diversité d'acteurs : autres ministères, parlementaires, universités, organisations de la société civile, ONG internationales, partenaires techniques et financiers, etc... Des ateliers de lancement provinciaux ont déjà été tenus dans 4 provinces. Le document de RPP lui-même est issu d'un large processus de consultation : plus d'une centaine de personnes ont été sollicitées pour réagir sur la première version de document, quatre ateliers de consultation ont été organisés, une cinquantaine de personnes ont travaillé en groupes de travail pour améliorer certains points du document, et un atelier de validation a également été organisé, associant plus de 80 personnes. Les échanges avec le Groupe de Travail Climat REDD ont été continus tout au long de ce processus. Cette démarche permet aujourd'hui à la RDC de disposer d'un plan d'action approprié et consensuel. En partenariat avec le Groupe de Travail Climat REDD et d'autres organisations de la société civile, un ambitieux plan IEC et de consultations provinciales a également été construit pour les trois années de préparation du pays à la REDD, entre 2010 et 2012.

L'analyse préliminaire des causes de déforestation aboutit au constat que certaines causes de déforestation sont aussi des facteurs ralentissant le développement du pays (causes politiques et institutionnelles par exemple), alors que d'autres sont collatérales d'un développement économique (construction d'infrastructures par exemple). La stratégie nationale cherchera à adresser directement les premières, et à accompagner les secondes de façon à réduire leurs impacts négatifs sur le couvert forestier et les services environnementaux associés. Le partage d'un consensus sur les facteurs de déforestation est primordial pour mettre en place une stratégie efficace, comme pour mobiliser les acteurs du REDD autour des mêmes objectifs. Des analyses complémentaires seront donc menées pour mieux cerner les causes de déforestation et de dégradation, à la fois au niveau provincial et au niveau national, et seront partagées pour aboutir à un consensus national.

Les travaux exploratoires sur le potentiel REDD + de la RDC, conduits en partenariat avec Mc Kinsey ont permis d'identifier des programmes d'actions préliminaires. Cependant, le plan d'action REDD national est bien plus qu'une série de programmes, et les travaux des trois années à venir viendront le renforcer. Une stratégie nationale consensuelle, opérationnalisée en plans d'actions, sera disponible fin 2012, suite à plusieurs études, à un travail de veille et à une série d'actions pilotes. Elle sera construite de manière participative et ancrée institutionnellement. La construction de la stratégie nationale se veut résolument opérationnelle, et nous partons du constat qu'un plan d'action doit être testé avant d'être validé. Ainsi, dès 2010, des projets pilotes sectoriels et intégrés géographiquement seront respectivement orientés ou développés pour servir de champ d'expérimentation à la stratégie nationale.

Démarche de construction de la Stratégie Nationale REDD 2030



Du fait de la forte dépendance de la population aux ressources forestières dans le pays, et conscients du caractère ambitieux de la stratégie proposée, la RDC mettra en place un système de suivi des impacts sociaux et environnementaux, conforme aux standards internationaux. Ce système constitue un garant incontournable pour éliminer ou réduire les préjudices, compenser dûment les conséquences négatives qui ne pourraient pas être évitées sur les personnes et l'environnement, et pour bonifier les impacts positifs et améliorer la qualité des résultats escomptés.

En ce qui concerne les niveaux de référence et le système de MRV, la RDC développera des systèmes compatibles avec des critères exigeants de *reporting* carbone. Cependant, le pays souhaite aller plus loin en convertissant ces pré requis en de véritables outils d'aide à la décision (notamment via le développement de scénarios exploratoires et prospectifs, et le suivi d'indicateurs pour le pilotage de la gouvernance, le pilotage économique, environnemental et socioculturel).

Le cadre de résultat de la mise en œuvre du RPP est présenté ci-dessous :

RDC: Plan de Préparation à la REDD (R-PP)		
<u>CADRE DE RESULTATS</u>		
Objective: La RDC est outillée et prête à s'engager dans le système REDD+ international		
Résultats attendus	Parties prenantes principales	Indicateurs de progrès et de performance
1. Une stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2030 est élaborée de manière participative et prête à démarrer	Comité National, Comité Interministériel, CN-REDD, GTCR, PNUD, BM, FAO	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale REDD+ de qualité, ambitieuse, point de convergence des différentes parties prenantes du REDD • La stratégie s'appuie sur un outil d'aide à la décision (niveaux de référence) et sur une évaluation sociale et environnementale stratégique (SESA) robuste • Plan d'investissement pour le REDD pragmatique, multisectoriel et budgétisé
2. Un cadre institutionnel de mise en œuvre de la REDD est construit et mis en place en 2013 de façon intérimaire	Comité National, MECNT, CN-REDD, BM, PNUE, PNUD	<ul style="list-style-type: none"> • Un registre des projets et initiatives carbone fonctionnel • Fonds/mécanisme national intérimaire de gestion des finances carbone en place • Les procédures de l'évaluation sociale et environnementale sont en vigueur
3. Un système MRV compréhensif est élaboré et opérationnel	DIAF, CN-REDD, FAO, BM, PNUE	<ul style="list-style-type: none"> • Système MRV de gaz à effet serre (déforestation / dégradation) est opérationnel et géré au niveau du pays • Système MRV sur des aspects sociaux, environnementaux, de gouvernance et économiques et fonctionnel • Le système MRV dual est adopté par les parties prenantes du REDD

Note: Ce Cadre de Résultats est un *draft* en cours de finalisation.

L'immensité du pays et la volonté de développer un processus résolument participatif, tant au niveau de la préparation, que de la mise en œuvre, impliquent des coûts de transaction et de mise en œuvre très élevés. Plus de 22 millions de dollars sont nécessaires à la préparation du pays, dont 3,4 millions sont sollicités auprès du FCPF et 5,5 millions auprès du programme UN-REDD (voir tableau ci-dessous). Ces financements permettront à la RDC d'atteindre l'objectif ambitieux qu'elle s'est fixée : en 2012, toutes les institutions et parties prenantes nationales et provinciales seront prêtes pour entrer dans le mécanisme REDD, la stratégie aura été testée, des réformes transversales auront été entreprises, le pays sera en mesure de suivre ses émissions et de les notifier à la CCNUCC selon les lignes directrices du GIEC, et des systèmes d'aide à la décision et d'orientation stratégique seront en place pour alimenter le pilotage de l'évolution du pays vers un développement économique sobre en carbone.

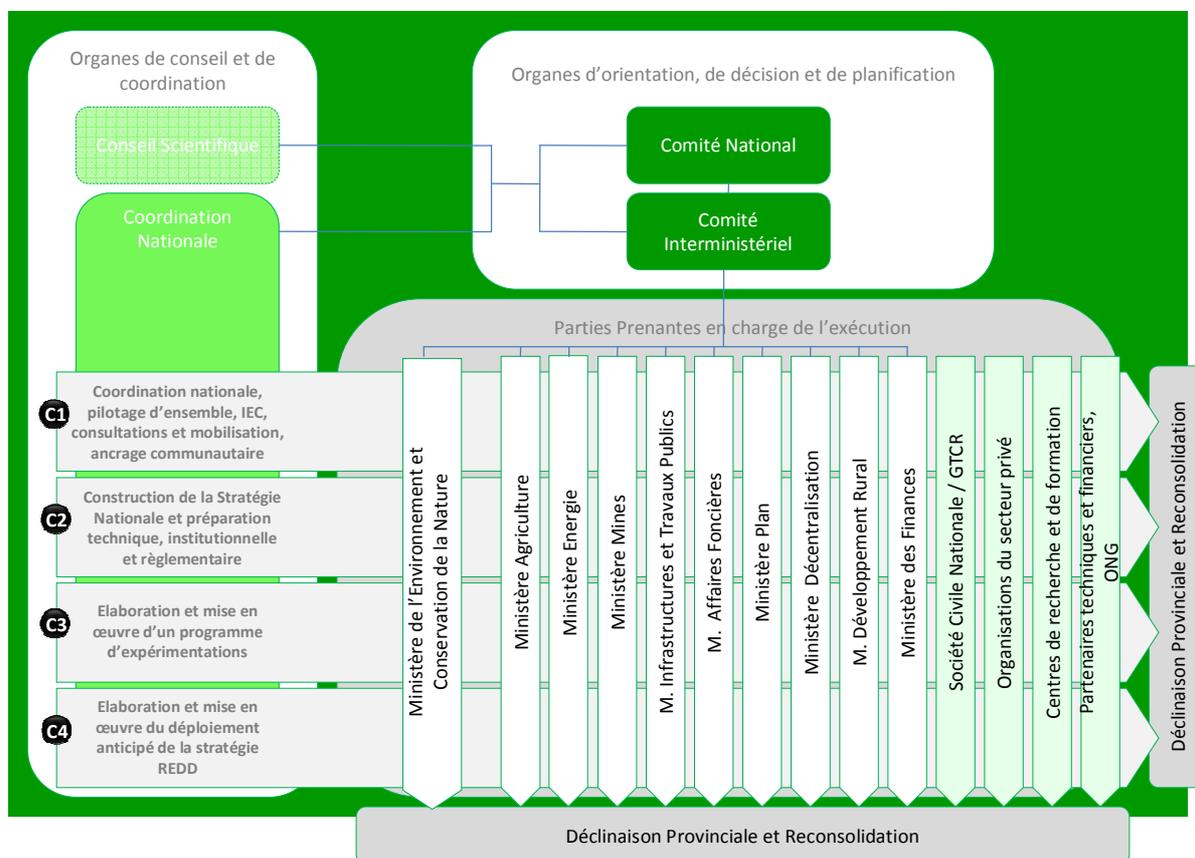
Synthèse - Plan de Préparation 2010-2012 - R-PP RDC		
Montant global du plan de préparation		\$22 652
... Total financements disponibles		\$1 827
... dont financement - UN-REDD/FCPF en exécution	\$1 227	
... dont OIBT / REDDES	\$600	
Montant global restant à financer		\$20 825
Financement sollicité auprès de l'UN-REDD et du FCPF		\$8 900
... Sollicitation Banque Mondiale / FCPF		\$3 400
... Sollicitation UN-REDD		\$5 500
... dont PNUD	\$2 185	
... dont FAO	\$2 343	
... dont PNUE	\$972	
Co-financement*		\$11 925
<i>* Les démarches sont engagées en vue d'obtenir le soutien financier du CBFF et d'autres bailleurs bilatéraux</i>		

Volet 1 : Organisation et consultation

1a. Dispositifs nationaux de gestion de la préparation

La structure institutionnelle globale gouvernant la préparation du processus REDD en RDC est présentée dans la figure ci-dessous et sera détaillée ci-après.

Organisation nationale du processus REDD jusqu'en 2012



- Structures institutionnelles nationales

Un décret du Premier Ministre (décret N°09/41) a été signé le 26 novembre 2009 (voir annexe 1a pour le texte du Décret). La structure institutionnelle présentée dans le décret est le fruit d'un exercice

participatif mené par toutes les parties prenantes lors de la mission conjointe ONU-REDD / FCPF¹ de janvier 2009. Cette structure a par la suite été discutée et légèrement amendée suite à des discussions en Conseil des Ministres, avant d'être approuvée par décret du Premier Ministre.

Les institutions de gestion de la préparation du processus REDD en RDC fixées par le décret sont notamment :

- un comité national REDD, organe d'orientation et de décision, impliquant toutes les parties prenantes, notamment la société civile, et des représentants des communautés autochtones et locales;
- un comité interministériel, organe de planification ;
- une coordination nationale REDD (déjà en opération), en charge de coordonner les activités au jour le jour, et notamment d'exécuter les programmes ONU-REDD et FCPF ;
- un conseil scientifique, comité technique d'experts nationaux et internationaux, qui pourra être créé pour donner des avis scientifiques et techniques sur le processus REDD².

Le **Comité National** a pour mission de :

- définir les orientations et les directives du processus REDD et de décider des actions à mener :
- approuver les plans de travail respectifs du Comité Interministériel et de la Coordination Nationale;
- assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD;
- mettre en place un fonds national et fixer les modalités de gestion et de redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD (voir le décret en annexe 1a-1 pour le mode de nomination du Comité National).

Le Comité National sera composé de 13 membres, issus à la fois de différents secteurs de l'administration, de la société civile (notamment des représentants des populations autochtones), du secteur privé et universitaire. La composition du comité et les modalités de réunion de ce comité sont fournies en annexe 1a dans le texte du décret. Il sera présidé par le Secrétaire Général du MECNT durant la phase de préparation, car une coordination par le Ministère de l'Environnement durant cette phase est l'option la plus réaliste pour réellement dynamiser le processus. Le MECNT est cependant conscient qu'à terme (phase de mise en œuvre), un niveau plus élevé de coordination des instances de décision du processus pourra être nécessaire (voir partie 2c). Lors de la première réunion du comité national, la question de la participation des provinces à ce comité, et les modalités de cette participation (système rotatif par exemple) seront abordées.

Le **Comité interministériel** est quant à lui en charge de planifier la mise en œuvre des décisions du Comité National et d'attribuer la responsabilité de leur exécution aux structures compétentes de l'État, ainsi que d'identifier et mobiliser les techniciens nationaux et internationaux face aux problèmes

¹ La RDC bénéficie à la fois d'un appui du fonds de préparation du FCPF de la Banque Mondiale et du programme ONU-REDD. La coordination entre ces deux programmes est assurée au jour le jour par la coordination nationale REDD, et par des missions conjointes organisées régulièrement.

² Le rôle et l'envergure qui pourrait être donné à ce comité scientifique n'a pas encore été défini, et doit faire l'objet d'une réflexion approfondie dans les prochains mois. Il conviendra de s'attacher tout particulièrement à son articulation avec le Pôle Intégré d'Excellence Climatique (voir comp. 2c).

rencontrés sur le terrain pour la mise en œuvre du processus REDD. Il est composé des délégués des ministères concernés par l'occupation ou l'exploitation des sols (voir en annexe 1a pour sa composition détaillée et son mode de fonctionnement). Lors de la première réunion du comité interministériel, l'intérêt de l'inclusion de ministères supplémentaires au sein du comité sera évalué (par exemple le ministère de l'intérieur, le ministère de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, et le ministère de l'information...).

La constitution de ces comités est imminente : un courrier officiel a été envoyé aux ministres concernés, avec toutes les informations nécessaires sur les activités des membres des comités, et le processus de nomination des représentants de chaque Ministère a été enclenché. Ce sont les Ministères des secteurs concernés qui proposeront les noms des membres de ce comité, au Ministre ayant l'Environnement en charge de ses attributions. Ces comités seront opérationnels avant la mi-2010.

Les règlements intérieurs du Comité National et du Comité interministériel seront fixés lors de la première réunion de ces comités. Ils établiront les modalités de fonctionnement de ces comités, et garantiront notamment la transparence des processus de décision et la prise en compte des préoccupations de l'ensemble des membres. Seront notamment précisées dans les règlements intérieurs (i) les modalités de prise de décision, (ii) les modalités de préparation des réunions, de diffusion des résultats et prise en compte des commentaires.

La **Coordination Nationale** a pour mission de :

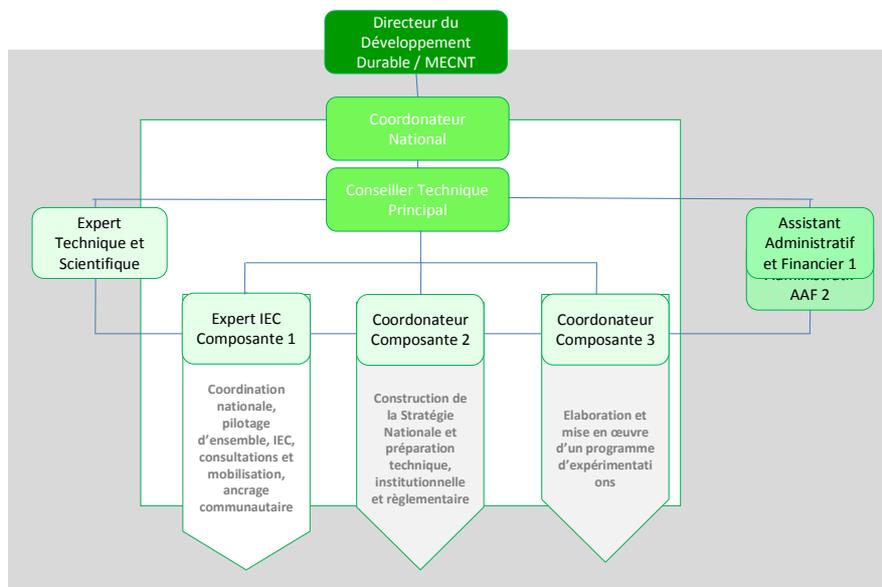
- assurer la gestion journalière de la coordination nationale REDD et suivre les activités prévues dans le plan de travail annuel afin qu'elles aboutissent aux résultats attendus ;
- formuler, à l'intention du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions des propositions pour les membres du Conseil Scientifique et assurer la mobilisation des experts nationaux et internationaux ;
- assurer le Secrétariat Technique du Comité National et du Comité Interministériel ;
- assurer la coordination du processus REDD en République Démocratique du Congo avec les autres initiatives gouvernementales et des bailleurs de fonds dans le domaine forestier, y compris le lien avec le PNFoCo, le groupe thématique chargé des forêts (GT 13) ainsi que le processus régional REDD de la COMIFAC;
- inciter et assurer une démarche participative au processus REDD par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes, notamment les communautés forestières et les peuples autochtones.

La coordination nationale, mise en place en mai 2009 compte aujourd'hui un Coordinateur National, un Conseiller Technique Principal, un Conseiller Technique international, un Conseiller en information, éducation et communication (IEC) ainsi que des assistants administratifs et financiers. Elle est supervisée par le Secrétaire Général ayant l'Environnement dans ses attributions, assisté par le Directeur du Développement Durable, Point Focal du processus REDD en RDC.

La Coordination Nationale REDD opère un rôle pivot dans le dispositif national, à la fois en assistant le bon fonctionnement des instances d'orientation, de décision et de planification (Comité National et Comité Interministériel), et en assurant la cohérence de la mise en œuvre en accompagnant les différentes parties prenantes. Le rôle de la Coordination Nationale (CN-REDD) se limite à orchestrer les acteurs de la mise en œuvre, mais elle ne prend pas part directement à l'exécution du processus national. Pour remplir pleinement son rôle, elle devra disposer par rapport à sa configuration actuelle du

renfort de deux coordinateurs supplémentaires en charge respectivement des composantes 2 et 3 de la feuille de route 2012 (présentée en introduction).

Organigramme cible de la Coordination Nationale REDD jusqu'en 2012



De part la composition et les rôles attribués à chaque structure, l'organisation institutionnelle proposée garantit la cohérence à la fois avec les programmes sectoriels en cours, et les autres programmes en lien avec la participation de la RDC à la CCNUCC et au Protocole de Kyoto.

Elle devra permettre au pays de mener le processus en cohérence avec la stratégie nationale en matière de croissance et réduction de la pauvreté (en se référant au DSCR) et avec la 'Stratégie Nationale pour le Développement des Peuples Autochtones Pygmées' et contribuer à l'harmonisation de l'aide au pays. Il s'agira de rechercher et affirmer des synergies avec les programmes sectoriels de chaque Ministère, notamment ceux relevant des domaines de conservation et gestion des ressources, de développement agricole et énergétique, de construction et réhabilitation des infrastructures et services sociaux de base. La CN-REDD élargira ses consultations auprès des partenaires techniques et financiers au développement et les formalisera dans le cadre des travaux du Groupe Thématique GT13 (Eaux, Forêts & Environnement).

La cohérence entre la stratégie nationale REDD et la politique climatique de la RDC dans le cadre de la CCNUCC est essentielle à la réussite du processus. A ce titre, les efforts de préparation nationale sont intimement liés à la démarche diplomatique de la RDC. Ainsi, M. Kasulu assure d'une part le rôle de Directeur du Développement Durable et dirige à ce titre les travaux de la CN-REDD, et d'autre part le rôle de Point Focal CCNUCC pour la RDC. La CN-REDD englobe dans sa feuille de route tout un volet d'appui diplomatique, et contribue à la prise en charge des experts et des négociateurs de la RDC dans les conférences internationales. Cette proximité institutionnelle et naturelle entre la dynamique nationale et la dynamique diplomatique en matière de REDD est déterminante pour d'une part alerter sur les écueils des propositions internationales par rapport aux intérêts de la RDC, et d'autre part pour intégrer les tendances et les dispositions internationales de manière réactive et efficace dans le

dispositif national. De même, le système de MRV mis en place dans le cadre du REDD contribuera à l'inventaire national de GES (voir composante 4a).

- **Structures institutionnelles provinciales**

Des structures décentralisées seront associées à la définition et la mise en œuvre de la stratégie REDD dès la phase préparatoire. La politique de décentralisation initiée par le Gouvernement prévoit, en cohérence avec la stratégie exprimée dans le DSCR (2006), le transfert progressif d'un certain nombre de prérogatives décisionnelles au niveau des provinces. Le décret du 26 novembre 2009 mentionne quant à lui la création de structures provinciales REDD au niveau des entités décentralisées et déconcentrées dont la composition et l'organisation seront, mutatis-mutandis, celles de la structure nationale.

Le processus de décentralisation rencontre certaines limitations³ et tenant compte de cet état de fait, le R-PP propose une démarche progressive qui s'étale sur les trois années à venir pour étoffer la mise en place des structures provinciales REDD. Dans la mesure où la décentralisation s'opère encore selon l'ancien découpage en 11 provinces (alors que la Constitution de 2006 et la Loi organique sur la Décentralisation de 2008 concernent un découpage en 26 provinces), les structures provinciales seront mises en place d'abord dans ces 11 provinces, tout en opérant de façon dynamique selon l'évolution de la situation institutionnelle du pays.

La Coordination Nationale s'est fixée pour objectif la mise en place des 11 points focaux REDD provinciaux d'ici la fin 2012 (d'ici là, ce sont les coordinateurs provinciaux relevant du MECNT qui continueront à assurer le relais). Ces points focaux seront logés au niveau du gouverneur, de façon à assurer la dimension multisectorielle de la REDD tout en facilitant l'engagement du Ministère provincial de l'environnement et la Coordination provinciale de l'environnement. Ils seront recrutés par un comité qui comprendra un représentant du Gouverneur, un représentant de la CN-REDD, un représentant du Ministère provincial de l'environnement et un représentant du GTCR dans la province. La CN-REDD fournira à chaque point focal un petit budget de fonctionnement (communication, voyages, organisation de réunions). Chaque point focal établira une équipe de travail (autour de 10 personnes) parmi des professionnels gouvernementaux et non-gouvernementaux de la province intéressés pour échanger sur la REDD. Cette équipe se réunira régulièrement (chaque mois ou plusieurs fois par mois) pour faire avancer le dossier REDD. La CN-REDD engagera les points focaux au rythme suivant : 3 points focaux en 2010, 3 en 2011, 5 en 2012. Les points focaux provinciaux interviendront dans l'appui à l'élaboration de la stratégie nationale en maintenant un lien avec les parties prenantes locales, et la supervision des projets pilotes situés sur leur territoire. Les capacités des points focaux provinciaux seront renforcées au fur et à mesure de leur mise en place, de façon à ce qu'ils soient à même d'élaborer d'ici fin 2012 leur stratégie provinciale.

³ En dépit de la volonté politique affichée et d'un cadre réglementaire relativement étoffé, la décentralisation rencontre jusqu'ici des limitations à plusieurs niveaux : le transfert des compétences, le relais des décisions, la redistribution des revenus. La persistance de l'insécurité dans certaines zones du pays, l'enclavement et le délabrement des infrastructures de transport ont constitué jusqu'ici des obstacles majeurs à une mise en œuvre effective de la décentralisation. A cela s'ajoute la faiblesse des compétences, institutionnelles et humaines, décentralisées et déconcentrées, au niveau des provinces.

- Implication de la société civile

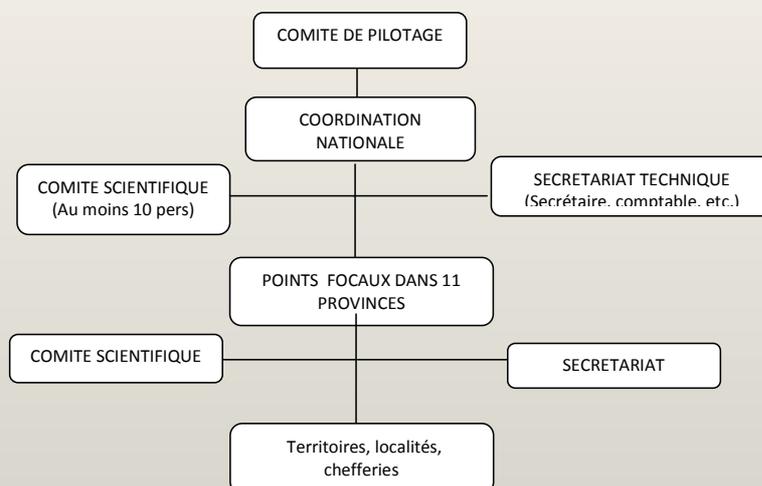
Les organisations de la société civile seront les acteurs fondamentaux de la définition et de la mise en place des stratégies nationale et provinciales. A ce titre, la Coordination Nationale collabore déjà étroitement avec le Groupe de Travail Climat REDD (voir encadré ci-dessous). La société civile concernée par le mécanisme REDD a un périmètre très large : organisations du secteur environnemental, agricole, social, des confessions religieuses, etc. Le renforcement de la représentativité du GTCR pour porter les préoccupations de l'ensemble de ces acteurs est entamé, avec l'appui de la coordination nationale.

Le GTCR, plate-forme de la société civile en matière de REDD pour la RDC

Le GTCR est une plateforme nationale représentant de nombreux réseaux et organisations de la société civile nationale et locale, y compris les peuples autochtones, les minorités et les personnes vulnérables, les femmes et les enfants, les associations de protection de l'environnement, de développement humain etc.. Cette plate-forme est l'interlocuteur prioritaire de la CN-REDD pour la société civile, et en dépit de certaines lacunes naturelles à ce stade, le GTCR travaille pour développer sa représentativité, sa légitimité, sa transparence et son efficacité opérationnelle pour ainsi coordonner l'ensemble de la dynamique associative du pays autour de la REDD.

Le GTCR avec sa politique d'ouverture à toutes les organisations militant pour la Lutte Contre le Changement Climatique et la REDD compte en son sein l'implication des Structures (Réseaux) Membres suivants : CRON, CNONGD (500 organisations), Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (54 organisations), LINAPYCO (13 organisations), RAPHY/ADDE (8 organisations), RCEN, REFAAD, REPEC, Réseau Ressources Naturelles (202 organisations), CERN/CENCO (48 diocèses), ECC / Justice Paix et sauvegarde de la création (11 représentations), CONADHI/COMICO (11 représentations), Réseau des radios communautaires (RATEPROKA, REMAC/PO, REMACOB, REMACK, RATECO), GTF, Conseil National de la Jeunesse.

L'organigramme du GTCR est présenté ci-dessous :



Le GTCR bien qu'en plein processus de maturation possède déjà un background dans les domaines ci-après :

- Monitoring des ressources naturelles,
- Gouvernance et transparence,
- Droits humains, droits des peuples autochtones et communautés locales,
- Vulgarisation et sensibilisation (code forestier, minier...),
- Plaidoyer, lobbying et recherche dans le domaine climatique et forestier,
- Conservation et gestion durable des ressources naturelles,
- Information, éducation et communication,
- Légalité et traçabilité des ressources naturelles,
- Cartographie participative et système d'information géographique.

Le GTCR est appuyé par des ONG internationales comme la *Rainforest Foundation*, et naturellement par la CN-REDD qui a par exemple pris en charge cinq de ses représentants pendant la COP15 de Copenhague. Le GTCR et la CN-REDD travaillent en étroite collaboration sur une base presque quotidienne. Un cadre de consultations régulières a été mis en œuvre à l'occasion de la première réunion de liaison du 28 octobre, qui a notamment permis d'identifier les quatre axes de coopération renforcée entre le GTCR et la CN-REDD: IEC et consultations, renforcement des capacités, stratégie de préparation communautaire à la REDD et la maturation du GTCR. Même si les avis peuvent diverger et si chacun garde son indépendance, une relation de confiance s'instaure et augure d'une future collaboration clé pour la réussite du processus national.

L'encadré suivant illustre déjà la mobilisation de la société civile et la dynamique REDD dans la province de Kisangani :

Illustration de la mobilisation de la société civile et de la dynamique REDD en province

La Coordination Nationale a organisé des ateliers de lancement du processus REDD à travers différentes villes du pays. Du 16 au 18 septembre 2009, elle était à Kisangani pour rencontrer les futures parties prenantes. La dernière journée était organisée par le Groupe de Travail Climat REDD (GTCR) à destination de la société civile provinciale. Dans le prolongement de cet atelier, la société civile locale s'est constituée en une plate-forme provinciale (GTCR-Province Orientale). Le GTCR-PO sera un des interlocuteurs clés du coordinateur provincial REDD.

Le GTCR-PO s'est ainsi fortement mobilisé autour de l'idée de projets pilotes géographiques. A l'occasion d'une visite à Kisangani, la CN-REDD a de nouveau rencontré le 20 novembre les représentants du GTCR-PO en compagnie du PNUD et du Président de la Commission Environnement au Parlement provincial. L'idée d'explorer la possibilité de préparer un ou deux projets pilotes intégrés géographiquement dans la Province a été évoquée et le GTCR-PO s'est immédiatement saisi du dossier. Si la présélection des sites est encore incertaine, la dynamique a donné lieu à un travail de concertation et de sensibilisation exemplaire. Une commission multipartite a été créée pour préparer les candidatures de l'Isangi et de Mambasa, réunissant avec la société civile provinciale le Conseiller du Gouverneur en charge de l'environnement, les ministères de l'environnement, de l'agriculture et du plan, les divisions provinciales de l'environnement, de l'agriculture et du plan, un représentant du secteur privé forestier, l'Université de Kisangani et un délégué de l'Isangi. Cette commission s'est réunie à plusieurs reprises, y compris le 30 décembre 2009. Dans cette dynamique, la société civile provinciale a organisé trois ateliers de sensibilisation sur la REDD à destination des communautés locales de l'Isangi, de Mambasa et de Kisangani.

Cette expérience démontre d'une part la mobilisation des membres du GTCR à tous les échelons de la société congolaise, et la dynamique en cours pour s'organiser et pour devenir un interlocuteur légitime et à part entière du processus national et local. Elle démontre aussi qu'elle joue naturellement un rôle pivot dans la consultation sur la REDD, mais aussi dans la construction même de la stratégie nationale. L'ambition commune de la CN-REDD et du GTCR ne se limite pas à bâtir une société civile spectatrice et confinée au rôle de relais d'information, mais à en faire une force de proposition et d'élaboration de la stratégie nationale et provinciale, et de sa mise en œuvre locale.

Enfin, l'encadré ci-dessous précise la vision partagée entre la CN-REDD et le GTCR sur l'implication de la société civile dans la mise en œuvre du RPP :

Participation de la société civile au processus REDD

La société civile interviendra à différents niveaux :

- participation aux structures de pilotage de la préparation : la société civile sera membre des équipes provinciales, et du comité national ;
- plan IEC+ : la société civile sera associée du design des outils d'information et de consultation jusqu'à leur mise en œuvre ;
- diagnostic des causes de déforestation : la société civile validera les termes de référence des études, participera aux différentes études et aux ateliers provinciaux de validation ;
- stratégies REDD+ : la société civile sera un acteur majeur dans le cadre des projets pilotes REDD (en tant que coordinateur ou co-exécutant des projets), un membre de la société civile sera associé à l'analyse des programmes sectoriels en cours, et des voyages d'étude seront organisés pour faciliter les liens entre les organisations nationales et d'autres organisations de la société civile ;
- cadre de mise en œuvre : la société civile validera les termes de référence de l'étude sur la distribution des revenus, participera à la réalisation de l'étude et à la validation des résultats ;
- SESA : la société civile validera les termes de référence de l'étude sur la SESA, participera à la réalisation de l'étude, et à la validation des résultats ;
- niveaux de référence : les données issues des travaux de cartographie participative existants viendront alimenter le travail sur les données socio-économiques pour l'analyse des circonstances nationales, et les travaux de cartographie participative pourront servir de base à l'élaboration des niveaux de référence dans les projets ;
- système de suivi des émissions et des absorptions : les capacités de la société civile seront renforcées pour le suivi de la biomasse au niveau des placettes permanentes et la société civile interviendra dans le suivi et la validation des données ;
- suivi des impacts sociaux et environnementaux : la société civile sera un acteur clé de la gestion des flux d'information sur les impacts du REDD du niveau local au niveau national, des membres de la société civile travailleront de plus en binôme avec des agents de l'Etat pour la collecte d'information.

- Renforcements des capacités humaines de ces structures institutionnelles

L'efficacité et la crédibilité d'un tel processus reposent sur la capacité des institutions nationales et provinciales parties prenantes de la préparation au REDD (incluant les institutions de la société civile) à s'approprier la dynamique. Pour garantir la montée en puissance rapide des instances de gouvernance du processus REDD, un plan de formation ciblé est donc nécessaire. Il est à dissocier de la formation des autres parties prenantes prévue par le plan IEC 2010-2012 (cf. C.1 .b).

Les cibles concernées par ce programme de formation sont les membres du Comité National, du Comité Interministériel, de la Coordination Nationale, ainsi qu'un panel de personnels clés dans les Ministères, au sein des services impliqués directement dans le processus REDD, et d'un panel élargi de membres clés parmi les parties prenantes. En effet, ces personnes qui gravitent autour du processus ne sont pas nécessairement présentes dans les organes de gestion du processus mais doivent disposer d'un niveau de formation poussé en matière de REDD. A ces personnes de Kinshasa s'ajoutent les membres des organes décentralisés : Comité Provincial REDD, Comité Interministériel Provincial REDD et Coordinateur Provincial, ainsi qu'un groupe élargi de personnes ressources au niveau local. On peut donc identifier quatre catégories de cibles :

- Les membres officiels des instances nationales de gouvernance du processus (30)
- Les membres officiels des instances provinciales de gouvernance du processus (25*11)

- Un groupe de partenaires élargis parmi les parties prenantes nationales (50)
- Un groupe de partenaires élargis parmi les parties prenantes provinciales (40*11)

La formation vise à permettre à ces personnes clés de disposer des compétences pour exercer leur fonction de manière éclairée et responsable. La formation sera donc déclinée en deux axes :

- Une formation commune, dispensée à l'ensemble des cibles, permettant de partager un niveau de connaissance approfondi sur l'ensemble des problématiques de la REDD parmi les parties prenantes. Cette formation sera préparée et dispensée par la Coordination Nationale à l'ensemble des cibles, à Kinshasa comme en province. Elle se déclinera en deux modules de deux journées chacun, dispensés en 2010 et 2012.
- Une formation spécifique, ciblée sur les thématiques clés de l'agenda de chaque instance ou sur les besoins des personnes cibles en fonction de leur domaine de travail. Cette formation « à la carte » ne s'apparentera pas à un module classique dispensé en plénière. Elle sera construite en quatre étapes :
 - Tout membre officiel des instances nationales et provinciales peut émettre un besoin de formation spécifique.
 - La Coordination Nationale juge si elle peut formuler une réponse satisfaisante ou si elle saisit le Pôle Intégré d'Excellence Climatique (PIEC – se référer à la partie 2c) pour construire une formation adaptée.
 - Un support d'autoformation est préparé par la CN-REDD ou le PIEC et diffusé à l'ensemble des cibles
 - Lors des visites des points focaux provinciaux à Kinshasa (3 visites par an sont prévues), un atelier de restitution est organisé, où les points focaux peuvent faire part de leurs questions/réactions sur le support. Ces ateliers seront ouverts à toutes les personnes disponibles sur Kinshasa.
 - Les points focaux provinciaux décident de dispenser ces formations dans leurs provinces à l'occasion d'un atelier provincial annuel.

Enfin, chaque support de formation (tronc commun ou modules spécifiques) donnera lieu à une publication qui sera diffusée à travers l'ensemble du pays via les personnes cibles au niveau provincial, permettant ainsi à tout acteur dans le pays souhaitant monter en compétence sur la REDD d'accéder facilement à des modules de spécialisation.

Par ailleurs, il est important de noter que pour la mise en oeuvre des composantes de la RPP, l'expertise nationale sera privilégiée autant que possible, de façon à renforcer les capacités nationales, et de disposer dans trois ans d'une task force maîtrisant les différents aspects du mécanisme REDD.

Budget pour la mise en place des dispositifs nationaux et provinciaux de gestion de la préparation									
Activités principales	Sous-Activités	Coût estimatif (en milliers d'US\$)				UN-REDD / FCPF en exécution	UN-REDD (PNUD)	BM / FCPF	Co Financement
		2010	2011	2012	Total				
Fonctionnement des institutions nationales	Réunions du comité national / interministériel	\$3	\$4	\$4	\$12	\$1	\$11	-	-
	Personnel	\$430	\$433	\$433	\$1 296	\$167	\$660	\$153	\$316
	Consultance et assistance technique	\$100	\$60	\$60	\$220	\$70	\$30	\$60	\$60
	Equipement et fonctionnement	\$120	\$90	\$90	\$300	\$40	\$140	\$60	\$60
Fonctionnement des institutions provinciales	Salaire des points focaux	\$50	\$101	\$185	\$336	-	\$50	\$101	\$185
	Frais de fonctionnement	\$27	\$46	\$83	\$156	-	\$27	\$46	\$83
	Appui équipe provinciale	\$21	\$43	\$78	\$142	-	\$21	\$43	\$78
Formation des membres des instances nationales et provinciales, et des autres personnels clés	Formation tronc commun	\$180	\$0	\$180	\$360	\$15	\$75	\$90	\$180
	Formation spécialisée	\$60	\$60	\$60	\$180	-	-	\$60	\$120
	Publication des supports	\$24	\$16	\$24	\$64	-	-	\$24	\$40
Neutralité carbone	Bilan carbone et compensation	\$50	\$50	\$50	\$150	\$50	\$50	\$50	-
Total		\$1 066	\$903	\$1 247	\$3 216	\$343	\$1 064	\$687	\$1 122

1b. Consultation et participation des parties prenantes

Consultations lors de l'élaboration du R-PP

La coordination nationale REDD a entamé l'effort de consultation et d'engagement des parties prenantes à la REDD en RDC à la fin du mois d'avril 2009 et l'a poursuivi tout au long de l'année 2009 et début 2010. L'ensemble des consultations menées jusqu'à maintenant sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Consultation	Lieu/date	Objectifs	Participants	Commentaires
Mission conjointe de Janvier 2009	19 au 30/01/09 Kinshasa et Boma/ Bas Congo.	Aboutir à un accord global des différents partenaires sur les modalités de mise en œuvre du Processus REDD en RDC	MECNT, Société civile, ONU-REDD (FAO, PNUD, PNUE) FCPF, ONFI, WWF, WHRC, Rainforest Foundation et le Gouvernement de Norvège (observateur).	La mission a réalisé plusieurs activités et rencontré plusieurs parties prenantes ; son résultat final est le lancement du Processus REDD.
Rencontres avec les parties prenantes	25/04 au 25 /05/09	Informar les parties prenantes sur les objectifs et les grandes lignes du programme d'activités du Processus REDD en RDC	GTCC (RRN, DGPA, LINAPYCO, CEFDHAC, CEDEN, CODELT, RCEN, etc.) UICN, USAID-CARPE, WWF, WCS, CI, AWF, GTZ, AFD, WRI, OFAC-FORAF, OSFAC, UNIKIN, UPN, FAO-REAFOR, INERA, FIB, NOVACEL.	Plusieurs personnes ont visité la Coordination Nationale pour récolter des informations ou solliciter des partenariats.

Mission Conjointe de mai 2009	18-22/05/09 Kinshasa	Sensibiliser et consulter la société civile, la primature et l'assemblée nationale. Contribuer au démarrage des activités de la Coordination Nationale REDD	UN_REDD (FAO, PNUD,PNUE), FCPF (Banque Mondiale), MECNT et CN_REDD	La mission a permis de définir les canaux de communication avec les membres de la société civile en général et le Groupe de Travail Climat REDD de la société civile créé à cette époque.
Conférence REDD dans le cadre de la Journée de l'Environnement	Kinshasa, UNIKIN 5/06/09	Sensibiliser et informer les Universités sur le Processus REDD. Consulter les Universités sur leur potentiel appui au processus.	CN-REDD, étudiants, professeurs, médias	Les étudiants ont accordé un grand intérêt aux présentations ; deux finalistes de la Faculté des sciences ont choisi des sujets de mémoire en relation avec la REDD.
Conférence REDD dans le cadre de la Journée de l'Environnement	Kinshasa, UPN 9/06/09	Sensibiliser et informer les Universités sur le Processus REDD. Consulter les Universités sur leur potentiel appui au processus.	CN_REDD, étudiants, professeurs, médias	Plusieurs questions de clarification ont été adressées aux membres de la Coordination Nationale REDD.
Campagne de sensibilisation du RCEN sur le changement climatique et REDD	Kinshasa, 14-31 juin/09	Informer et sensibiliser le public sur le processus REDD et le changement climatique	étudiants, société civile, professeurs, PNUE, PNUD, MECNT	Prise de conscience
Réunion conviée par la Coordination Nationale REDD sur le MRV terrain	Kinshasa, 28/07/09	Entamer les discussions sur la marche à suivre pour le développement d'un système MRV national, incluant les aspects de renforcement des capacités.	DDD, CN-REDD, DIAF, FAO, UNIKIS, WCS, WWF)	La réunion a permis de mettre en évidence le rôle de la DIAF dans le développement et le pilotage du système MRV.
Atelier CI	Kinshasa, Cercle Français 19-20/08/09	Entamer une discussion entre le gouvernement, les ONG internationales et les communautés locales sur divers éléments liés au cadre de mise en œuvre de la REDD au niveau local.	MECNT, CI, Société Civile, Délégués des Communautés Locales de la Province du Nord Kivu.	Les échanges au cours des débats ont mis en évidence l'intérêt des participants de l'intérieur du pays pour la conservation de la biodiversité de leur territoire.
Atelier National de lancement du Processus REDD en RDC	Kinshasa, Hôtel Sultani, 21-22/08/09	Faire connaître le Processus REDD au niveau national et lancer la mise en œuvre du programme de travail relatif à ce processus.	Gouvernement, Points Focaux Climat-REDD COMIFAC, Administration nationale, Ministères Provinciaux de l'Env. Coordinations Provinciales, administration de l'Env., Bailleurs, Société Civile, ONG, Secteur Privé, Presse.	La participation des Points Focaux Climat REDD de la COMIFAC a permis un partage des connaissances sur la REDD au niveau de la Sous Région Afrique Centrale.
Atelier de sensibilisation à la REDD de la société civile GTCR	Kinshasa, au siège du RRN. 12/09/09	Faire connaître le Processus REDD et l'implication du Groupe de Travail Climat – REDD de la société civile dans ce processus.	Société Civile, CN_REDD, Presse.	Cet atelier témoigne du souci du Groupe de Travail Climat REDD de la Société Civile de mener une action concertée avec la

				CN_REDD.
Atelier Provincial de Kisangani	Kisangani, Hotel Palm Beach, 16-18/09/09	Faire connaître le Processus REDD, consulter les parties prenantes sur les éléments préliminaires de la stratégie REDD et lancer la mise en œuvre du programme de travail relatif au processus dans la province.	Gouvernement Provincial, Parlement Provincial, PNUD, Administration Provinciale (Coordination Provinciale, Divisions Provinciales, Coordinations Urbaines) , Société Civile, universités et instituts supérieurs, Secteur Privé, Presse.	Processus accueilli avec beaucoup d'enthousiasme mais également avec beaucoup d'attentes sur les retombées financières.
Atelier Provincial de Bukavu	Bukavu/ 22-24/09/09.	Faire connaître le processus REDD, consulter les parties prenantes sur les éléments préliminaires de la stratégie REDD et lancer la mise en œuvre du programme de travail relatif au processus dans la province.	Gouvernement Provincial, Parlement Provincial, Min. Provincial Env. du Nord Kivu, PNUD, Administration Provinciale (Coordination Provinciale, Divisions Provinciales, Coordinations Urbaines) , Société Civile, universités et instituts supérieurs, Secteur Privé, Presse.	Processus accueilli avec beaucoup d'enthousiasme mais également avec beaucoup d'attentes sur les retombées financières. Forte mobilisation de la société civile locale.
Atelier de renforcement des capacités de la Commission Environnement et Ressources Naturelles du Parlement	Kinshasa, 5-7/10/09 Palais du Peuple	Informers les Députés sur les opportunités économiques de la REDD, du MDP et le fonctionnement du marché de carbone ; épingler la contribution de la REDD à la gestion durable des ressources naturelles.	Députés membres de la Commission Environnement et Ressources Naturelles, personnel administratif de la commission et membres de la Presse.	La rémunération des services environnementaux rendus par les forêts congolaises a été évoquée à plusieurs reprises.
Atelier MRV	Kinshasa, Salle Cassiopé, 12-13/10/09 2009	Développer une ébauche de TDR du système MRV de façon participative	Experts FAO, PNUD, PNUE, Banque Mondiale ,GT Climat REDD de la soc. Civile, FIB, CN_REDD MECNT, OFAC, OSFAC, WWF, WCS, CI.	L'atelier a permis aux experts de la FAO de se familiariser avec les expériences passées de la DIAF ainsi que du WCS, OFAC, OSFAC pour réfléchir de façon participative sur le développement d'un système MRV en RDC
Conférence REDD à la Faculté de Biologie	Kinshasa/ UNIKIN	Exposer les liens entre la physiologie des arbres, les fonctions écosystémique et leMRV de la REDD	CN-REDD, Étudiants et professeurs, représentants du Parti Écologiste Congolais	Forte tendance à discuter des aspects politiques de l'initiative REDD plutôt que de s'attarder sur les défis techniques associés au MRV
Journée d'action en faveur du climat en RDC	Kinshasa ISP Gombe 24/10/09	Sensibiliser le public aux enjeux de la conférence de Copenhague et des forêt et changements climatiques.	Equipe 350-RDC: JVE-RDC, API-RDC, ESDIHB, CN-REDD et délégués du MECNT, Étudiants	La CN-REDD a noué des liens avec des professeurs de l'ISP Gombe travaillant sur le thème de la déforestation. À noter le faible niveau de connaissance des enjeux liés aux changement climatiques parmi les participants.

1 ^{ère} réunion de liaison entre la CN-REDD et le GTCR Société Civile	Kinshasa 28/10/09	Bâtir la confiance, construire un cadre de coordination, identifier les thèmes centraux de la coopération	GTCR	L'atelier a notamment permis d'identifier 4 thèmes de travail majeurs : l'IEC et consultations, le renforcement des capacités, la construction des stratégies de développement locales et la structuration et la maturation du GTCR
Présentation du processus national REDD	Kisangani, 19/11/09	Sensibiliser les partenaires internationaux à la démarche en cours en matière de préparation du pays à la REDD	Présidence Suédoise de l'UE, tous les chefs de mission et de coopération des pays membres de l'UE en RDC	Vif intérêt des participants, quelques contacts privilégiés, et diffusion des supports de présentation pour maturation. Une étape en vue d'un tour de table élargi éventuellement nécessaire à l'avenir.
Réunion de travail avec la société civile de la Province Orientale	Kisangani, 20/11/09	Faire un point d'avancement de la dynamique REDD locale et présenter les derniers événements au niveau national	GTCR-PO, PNUD, Assemblée Provinciale	Intérêt marqué pour participer aux projets pilotes géographiques, y compris à travers un site associant des communautés pygmées dans la dynamique locale de développement.
Réunion de restitution des résultats préliminaires de l'Évaluation de l'utilisation des terres, politique forestière et gouvernance	Kinshasa, siège de la FAO 30/11/09	Faire le point sur l'état d'avancement de l'étude et présenter la revue de la littérature. Recueillir des commentaires.	OCEAN, FAO, CN-REDD,	
Présentation de l'étude exploratoire sur le potentiel REDD+ de la RDC	Kinshasa/ Grand Hôtel 2/12/09	Présenter les grandes lignes d'une stratégie REDD et faire état des possibles bénéfiques pour le pays	Gouvernement, parlementaires, sénateurs, bailleurs, fonction publique, secteur privé, société civile, presse	Présence de quatre Ministres (Plan, Énergie, Agriculture et Développement rural), avec des interventions pertinentes, notamment un appel du Ministre du Plan pour la concertation dans la dynamique du DSCR. Forte participation et grand enthousiasme ont été notés

Réunion conviée par la Coordination sur l'État d'avancement et les initiatives pilotes	Kinshasa/ PNUD 2/12/09	Partager les idées en matière d'organisation du travail expérimental et les ambitions en matière de sites pilotes, avec l'approche géographique et sectorielle	USAid/CARPE, PNUD, GTZ, WWF, CI, WCS	Fort intérêt manifesté par les participants pour être inclus dans la démarche, pour valoriser les expériences en cours et pour s'harmoniser avec la CN-REDD pour alimenter le processus national.
Atelier GeoWiki	Kinshasa/ WWF 7/12/09.	Présenter le projet de système GeoWiki et les apports possibles au développement d'un système de gestion de l'information géographique pour la REDD	CN-REDD, WWF, WRI, PNUD, MECNT	Les participants ont noté la difficulté d'accès à l'information et le manque de participation des utilisateurs / producteurs de données SIG dans le développement et la mise à jour du Référentiel Géographique Commun (RGC) en RDC (sous les auspices du PNUD). Les mêmes problèmes pourraient miner le GéoWiki
Atelier Provincial de Matadi	Matadi, Salle de Fêtes Victoria, 14-16/12/09	Faire connaître le Processus REDD, consulter les parties prenantes sur les éléments préliminaires de la stratégie REDD et lancer la mise en œuvre du programme de travail relatif au processus dans la province.	Gouvernement Provincial, Administration Provinciale (Coordination Provinciale, Divisions Provinciales, Coordinations Urbaines, Supervisions de Territoires), Société Civile, universités et instituts supérieurs, Secteur Privé, Presse.	La restauration de la forêt du Mayumbe en état de dégradation très avancé et l'adaptation contre le changement climatique sont revenues plusieurs fois dans les débats. On a noté une faible mobilisation de la société civile locale par les organisateurs de l'atelier.
Radio Okapi	Kinshasa 19/11 et 3/12/09	Information Faire connaître le processus REDD en RDC Faire connaître les avantages des foyers améliorés et des briquettes	CN-REDD, médias	
CONGO WEB-TV	Kinshasa 12/12/09	Information Faire connaître le processus REDD en RDC et les liens avec les négociations internationales sur le climat en cours à Copenhague	CN-REDD, médias	
Restitution de Copenhague de RTNC, Digital et RTGA	Kinshasa, 23/12, 28/12/10, 02/02/10	Informers sur les enjeux des négociations Faire connaître l'évolution des négociations sur le changement climatique	MECNT, médias, société civile	

Ateliers projets pilotes	Kinshasa, 13 et 15/01/10	Présenter la vision de la CN-REDD en matière de projets pilotes Discuter de la manière dont (i) valoriser les initiatives sectorielles, (ii) construire, identifier et sélectionner des projets intégrés géographiquement Discuter des sites pertinents pour développer des projets intégrés géographiquement	CN-REDD, GTCR, partenaires techniques et financiers	
Ateliers de consultation sur le RPP	18 et 19/01/10	Présenter succinctement le RPP Recueillir les commentaires des parties prenantes sur le RPP Constituer des groupes de travail et identifier les thèmes à approfondir en groupes de travail	Groupe 1 : société civile, universités, secteur privé Groupe 2 : partenaires techniques et financiers Groupe 3 : Directions du Ministère de l'Environnement Groupe 4 : Autres ministères concernés par la REDD	
Groupes de travail d'approfondissement du RPP	5, 9, 10 et 12/02/10 Kinshasa	Approfondir les points identifiés lors des ateliers de consultation et pouvant poser problème. Les groupes de travail se sont réunis à 2 reprises, avec une restitution commune lors d'une troisième réunion. Les thèmes abordés étaient : droit du carbone, stratégies sectorielles, évaluation environnementale et sociale, scénario de référence et MRV.	Société civile, universités, secteur privé, partenaires techniques et financiers, directions du Ministère de l'Environnement, autres Ministères concernés par la REDD (étaient présents le Ministère du Plan, de Ministère des Infrastructures, le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Energie).	
Ateliers de pré-validation et de validation du RPP	18 et 19/02/10	Présenter, prévalider et valider le RPP	Ministres Provinciaux de l'Environnement, société civile, universités, secteur privé, partenaires techniques et financiers, directions du Ministère de l'Environnement, autres Ministères concernés par la REDD	

L'ensemble des présentations et des comptes-rendus de ces consultations sont disponibles sur demande.

Nous détaillons ci-dessous une initiative en particulier, qui a été l'occasion d'associer les différents Ministères à la réflexion sur la stratégie REDD. Il s'agit de la présentation de l'étude exploratoire sur le potentiel REDD+ de la RDC. Cette étude a été réalisée au mois de novembre 2009 par le Ministère de

L'Environnement avec l'appui du bureau d'étude McKinsey. Le cadre de cette étude a permis la consultation des secrétaires généraux et experts des divers ministères, d'experts des ONG internationales, de la société civile et du secteur privé Congolais. L'un des résultats a été d'identifier des options stratégiques prioritaires pour la REDD. Ce travail préliminaire a été présenté à l'ensemble des Ministres concernés par la REDD, parlementaires (Députés et Sénateurs), ainsi qu'aux représentants de la société civile, du secteur privé, des bailleurs de fond et des agences internationales œuvrant dans le domaine de l'environnement. Les principaux commentaires recueillis lors de cette séance sont venus :

- du Ministre de l'agriculture qui face aux défis de la REDD a réclamé une hausse de l'aide au développement destinée au secteur agricole,
- du Ministre du Plan qui a souligné que (1) la REDD devrait être coordonnée avec les efforts des pays voisins ; (2) que la REDD doit pouvoir se combiner avec les aspirations légitimes de développement et d'industrialisation du pays (dernier rang mondial pour l'IDH) ; (3) la REDD engage tout le gouvernement et toutes les institutions nationales, et qu'à ce titre :
 - la REDD devra être considérée dans l'étude prospective de la RDC à l'horizon 2030 pilotée par le Ministère du Plan qui devra débuter prochainement.
 - la REDD doit également être considérée dans le premier plan quinquennal de la RDC à venir et qui aura force de loi ;
 - l'Assemblée Nationale en charge d'adopter les lois doit être conscientisée et ;
 - la dimension provinciale est absolument essentielle à ce processus REDD en RDC.
- D'un représentant du secteur privé œuvrant dans le secteur du reboisement qui a souligné que le défi principal de la REDD était de mettre en œuvre les options stratégiques identifiées et qu'à ce titre une attention particulière devrait être portée au cadre de mise en œuvre de la REDD pour s'assurer de créer les conditions d'affaires et incitations aptes à stimuler l'action des opérateurs économiques susceptibles de s'engager dans les activités REDD.

Le Ministre de L'Environnement a clos la séance de débat en avouant que dans le Congo d'aujourd'hui la mise en œuvre de la REDD serait impossible étant donnée la capacité limitée du pays à absorber les investissements nécessaires pour le succès d'une telle initiative. Le Ministre a cité les problèmes les plus importants à adresser, notamment l'amélioration de la gestion des affaires foncières (guichet unique et reconnaissance des droits), l'organisation et le soutien du secteur agricole, ainsi que l'amélioration de l'environnement des affaires (la RDC est dernière au palmarès « Doing business »), la baisse de la corruption et une meilleure collaboration entre les secteurs public et privé.

Apport des Consultations à l'élaboration du R-PP

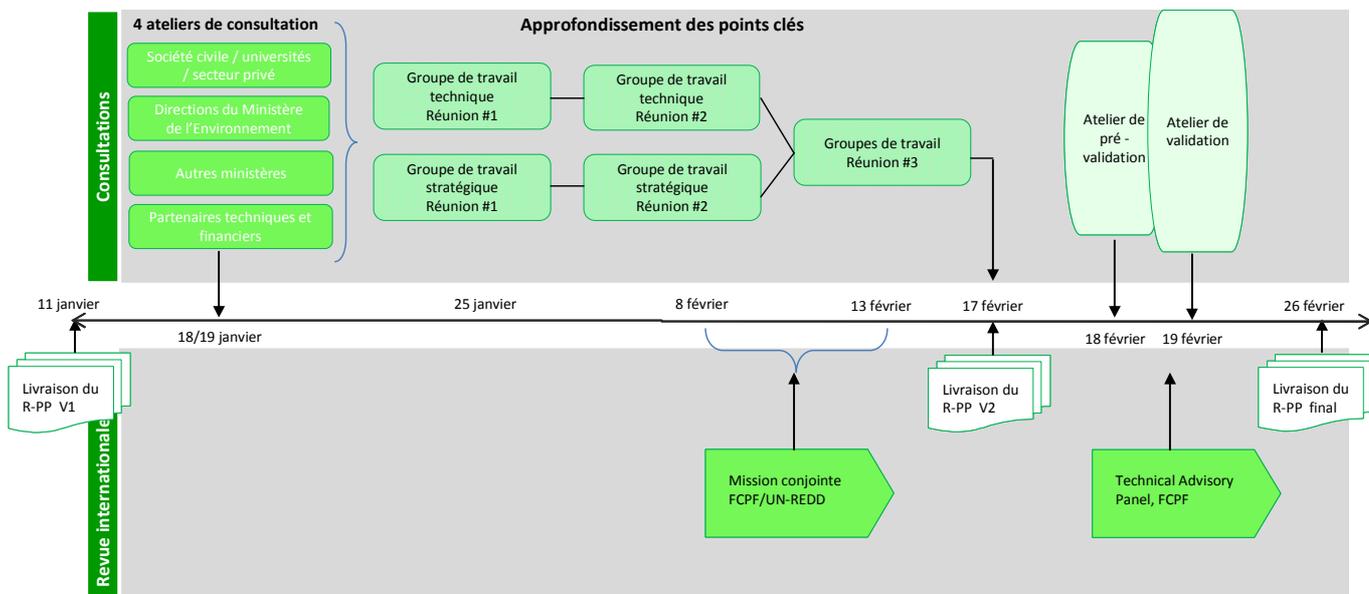
Tous les commentaires recueillis ont été considérés lors de l'élaboration des composantes pertinentes du R-PP. Il est important de noter que la démarche qui sous-tend le processus REDD est une démarche d'élaboration participative. À travers cette démarche, les responsables de l'élaboration du R-PP et particulièrement les membres de la Coordination Nationale ont affiné leur vision de la planification du processus REDD en RDC au fil des consultations et autres exercices participatifs tenus au cours de l'année 2009. À ce titre, le document R-PP n'a pas été élaboré dans une logique « top-down » mais davantage dans une logique itérative à travers un constant processus de rétro-alimentation.

En annexe 1b, nous donnons un exemple de commentaires effectués par les parties prenantes consultées et de la façon dont ils ont été pris en compte et ont servi à enrichir la stratégie REDD nationale.

Validation du R-PP

Depuis la première version envoyée le 11 janvier 2010, le RPP a connu un certain nombre de modifications issues du processus présenté sur la figure suivante :

Jalons de la finalisation du R-PP



Plan de consultation et de participation

Canaux de consultation

L'implication des communautés locales est un facteur clé de la réussite du processus national. La stratégie de la RDC repose ici sur quatre niveaux :

- **Mise en place de canaux pérennes de communication et de consultation :** La campagne d'IEC et de consultations s'appuie par exemple sur la mise en œuvre de trois relais régionaux en charge de la sensibilisation et des consultations au niveau de chaque territoire. De même, la déclinaison à l'échelle provinciale des structures de gestion nationales du processus REDD vise à créer des relais pérennes et efficaces des flux d'information ascendants et descendants. Ainsi, la consultation s'appuiera également sur les CARG (Conseils Agricoles et Ruraux de Gestion) et les conseils consultatifs mis en place dans le cadre du PNFC (voir composante 2b). Au-delà de la mobilisation du GTCR pour l'IEC et la consultation, la CN-REDD a également programmé des travaux complémentaires pour structurer ces relations du local au national, par exemple via le projet d'un quadrillage national par un réseau de radios communautaires.
- **Structuration et montée en puissance de la plate-forme de la société civile (GTCR) et de ses coordinations locales** (par exemple GTCR-Province Orientale), pour garantir l'ancrage communautaire de la REDD.

- **Facilitation de l'accès de la société civile à la scène internationale** : deux membres de la société civile sont ainsi membres de la Task Force du Ministère de l'Environnement pour les négociations sur le climat, et participent ainsi au cycle de conférences internationales. Par ce biais, la société civile congolaise tisse des liens avec ses homologues dans d'autres pays, enrichit sa vision et ses pratiques, projette les problématiques des communautés congolaises sur le devant de la scène et contribue, en retour, à une plus grande considération.
- **Inscription du processus national dans la réalité locale via les projets pilotes** : dans les zones pilotes, des efforts renforcés seront réalisés pour structurer et pérenniser la dynamique participative, pour donner aux communautés locales la capacité de comprendre et de s'approprier le processus REDD, pour faire remonter leur vision du développement local dans la préparation des stratégies provinciales et de la stratégie nationale.

Enfin, rappelons que l'implication et l'approche participative sont un travail quotidien. La CN-REDD s'est fortement engagée dans le respect d'une grande transparence et d'une certaine qualité dans la gestion de la relation, par exemple en assurant la diffusion préalable des réflexions clés, en consultant les membres de la société civile avant diffusion de comptes-rendus de réunions ou d'ateliers etc. Cette rigueur et ce professionnalisme quotidiens sont aussi des éléments insaisissables mais efficaces pour construire la confiance.

Plan IEC et consultations

Au cours du dernier trimestre 2009, la CN-REDD a collaboré avec les différentes parties prenantes et en particulier le GTCR Société Civile pour construire un plan IEC et consultations pour les trois années de préparation du pays à la REDD, entre 2010 et 2012. En ligne avec l'engagement de la RDC pour un processus modèle, transparent et participatif, les ambitions du plan IEC sont élevées. Ajoutant à cela la dimension de la RDC, sa diversité culturelle et le manque de moyens de communication à travers le pays, l'exercice se devait d'être formalisé et préparé de manière rigoureuse.

La CN-REDD s'est fixée deux objectifs pour orienter sa démarche d'IEC et de consultation (IEC+) :

- Informer et sensibiliser pour amener les parties prenantes à adhérer aux principes de la REDD, à modifier leur perception et leurs comportements liés à la déforestation et à la dégradation des forêts.
- Assurer la consultation des parties prenantes en vue d'enrichir le processus de leurs avis, propositions, expériences et savoirs, de façon à garantir un processus REDD participatif.

Le plan IEC+ 2010-2012 a identifié et spécifié six catégories de cibles : les médias, la société civile, les leaders d'opinion, les populations forestières et les peuples autochtones, l'Etat et le secteur privé. Pour chaque cible, il analyse les besoins et détermine des objectifs spécifiques en précisant les messages clés et les outils à mobiliser pour supporter la diffusion des messages.

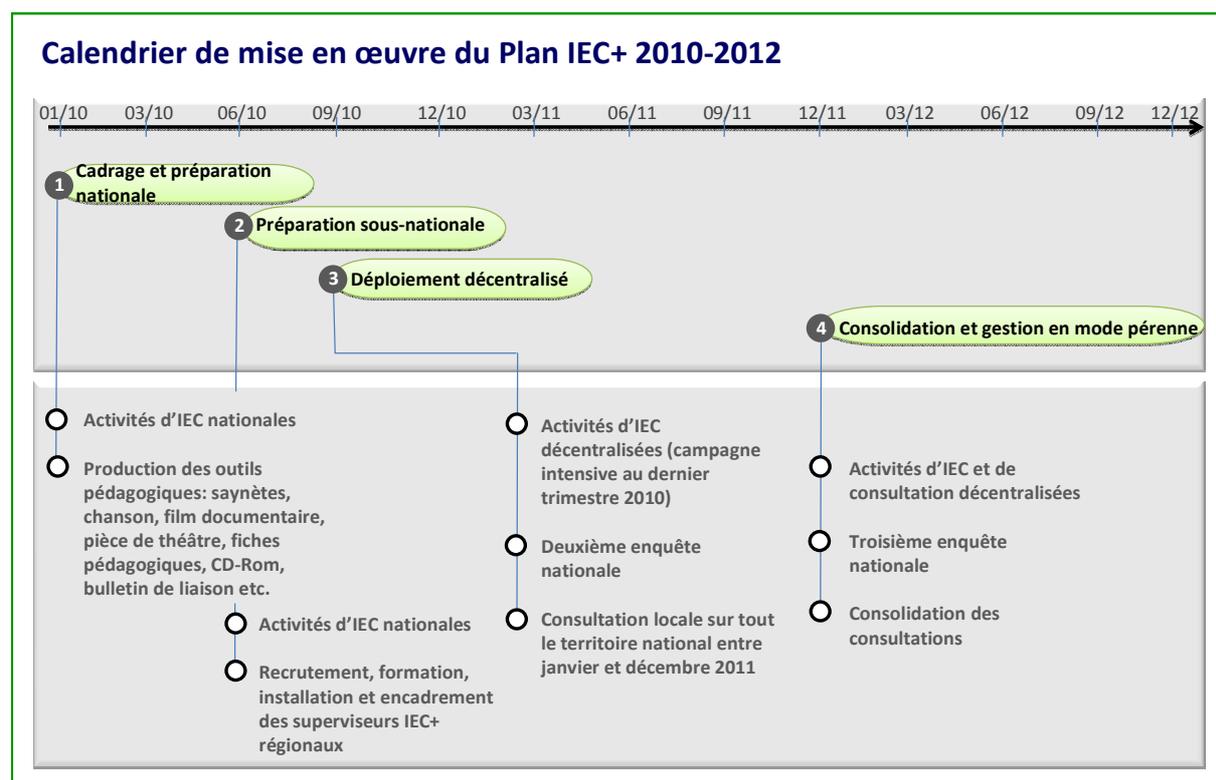
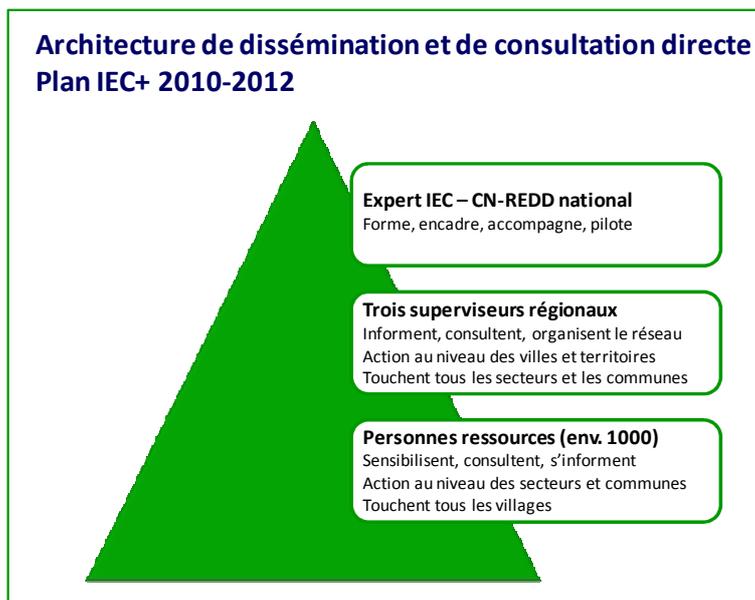
Le déroulement de l'IEC est organisé en quatre volets :

- Pour l'information, des CD-Rom et des calendriers seront distribués, des dépliants sont finalisés et en cours de production (20.000 exemplaires), des émissions de radio et télévision ont déjà eu lieu, de même que des articles de fonds dans la presse écrite, et des partenariats sont en cours d'élaboration avec les radios nationales pour une coopération soutenue. De même, un programme continu de deux émissions hebdomadaires de janvier à juin 2010 a été conclu avec la Télévision Nationale, et différentes interventions télévisuelles sont prévues sur d'autres chaînes

de manière plus ponctuelle. La presse écrite est aussi ciblée comme support privilégié pour assurer une couverture médiatique dense sur la REDD et la préservation de la forêt en RDC.

- Le second volet concerne le renforcement des capacités, et à ce titre une série de trois séminaires sera lancée.
- Le troisième volet couvre la production d'outils pédagogiques comme des fiches pédagogiques pour faciliter la diffusion d'informations claires et validées par les différents relais d'information à travers le pays, ou encore les bulletins de liaison pour maintenir un lien d'actualité et relayer les informations qui seront mises à jour sur un site Internet dédié au processus REDD en RDC. Différents supports audiovisuels seront produits, des interviews, des reportages, des analyses, des magazines, des bandes dessinées... L'animation théâtrale et la réalisation de saynètes radio et télé seront aussi privilégiées dans un contexte national très réceptif à ce type de vecteur. Un film documentaire central sera aussi produit en partenariat avec la Radio Télévision Nationale Congolaise et pourra notamment servir de support aux forums de citoyens. Une chanson mélangeant le français et les quatre langues nationales est aussi en cours de préparation par l'artiste Jean Goubald, l'oralité étant aussi un moyen privilégié de toucher les populations locales de RDC.
- Enfin, une activité de consultation consubstantielle de la démarche IEC sera mise en valeur à travers une série de trois enquêtes (dont le premier volet a déjà été réalisé) et des cycles de conférence.

Enfin, le plan de consultation est un volet à part entière du Plan IEC+. Au-delà des enquêtes et des conférences nationales, un programme a été élaboré pour décentraliser le processus de consultation et permettre de toucher directement les populations locales. Ainsi, trois superviseurs régionaux seront formés d'ici fin 2010 et quadrilleront durant l'année 2010 l'ensemble du pays, au niveau de chaque ville et de chaque territoire, pour organiser des ateliers d'IEC de proximité et mener les consultations. La consultation vise à toucher directement 22.500 personnes à travers le pays, et plus de 400.000 personnes par effet de dédoublement. En effet, chaque superviseur passera une dizaine de jours dans chaque ville et territoire en organisant de multiples tables rondes, ateliers et animations de groupe, interviews et enquêtes d'opinion, diffusant l'information et tissant un réseau de personnes de référence REDD disséminées ensuite à travers les communes, secteurs et chefferies pour relayer l'information et animer les consultations locales.



Enfin, deux projets complémentaires viendront compléter le plan IEC+ 2010-2012 :

- L'organisation du quadrillage national par un réseau de radios communautaires

L'objectif est de coordonner, d'appuyer et de compléter éventuellement le maillage radio national, en organisant un réseau de radio locales permettant de faciliter la diffusion de l'information, l'harmonisation des messages, le partage de d'idées et d'expérience entre les communautés locales etc. Cet instrument puissant de dissémination de l'information a aussi un rôle essentiel à jouer dans la consultation des populations locales et des peuples autochtones et son exploitation ouvre de multiples possibilités, par exemple pour relayer les cas d'infractions observées, les plaintes formulées à l'encontre de certains acteurs au titre de la REDD etc.

- La révision du programme éducatif national

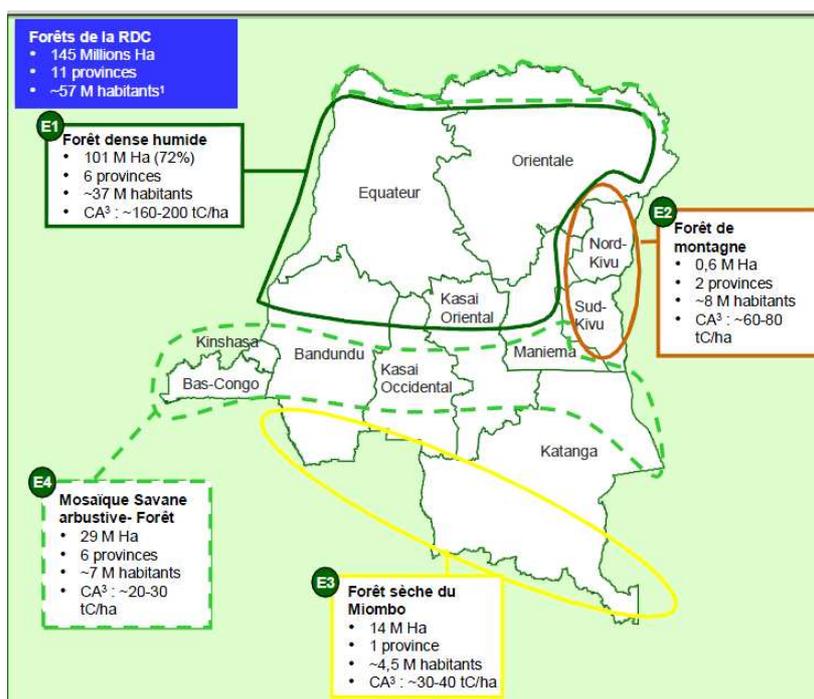
La préservation de la forêt et de la REDD doit entrer dans les cœurs et les esprits dès le plus jeune âge. Ainsi, une collaboration sera instituée avec le Ministère de l'Education pour intégrer ces questions de manière plus effective dans le curriculum des programmes nationaux. Ce programme se déroulera sur l'année 2012, mais il n'est pas possible de dire à l'heure actuelle quand les nouveaux manuels pourront être produits car il sera nécessaire de combiner ces évolutions avec une refonte plus générale des supports pour mutualiser les coûts de production.

Budget pour le programme d'IEC, de consultation et de participation à la REDD en RDC										
Activités principales	Sous-Activités	Coût estimatif (en milliers d'US\$)				UN-REDD / FCPF en exécution	UN-REDD (PNUD)	UN-REDD (PNUE)	BM / FCPF	Co Financement
		2010	2011	2012	Total					
Production des outils de l'IEC	Dépliants, calendriers, bulletin de liaison, CD-Rom	\$38	\$45	\$45	\$128	\$37		\$34		\$57
	Saynètes, émissions TV et radio, articles, film documentaire, chanson REDD, bande dessinée	\$185	\$70	\$70	\$325	\$136	\$38	\$39	\$42	\$70
	Pièce de théâtre	\$15	\$10	\$10	\$35		\$20		\$15	
	Peinture et panneaux publicitaires	\$30	\$10	\$10	\$50		\$20		\$30	
	Conférences et productions diverses	\$30	\$30	\$30	\$90	\$30			\$60	
Appui à la société civile et campagne décentralisée	Événementiel, publications	\$35	\$35	\$35	\$105	\$10	\$60			\$35
	Appui aux relais provinciaux	\$6	\$13	\$26	\$46		\$19			\$26
	Formateurs (formation, équipement, salaires)	\$27	\$59	\$59	\$146		\$86			\$60
	Ateliers territoriaux lot 1	\$0	\$182	\$0	\$182		\$182			
	Ateliers territoriaux lot 2	\$0	\$424	\$272	\$696					\$696
	Dissémination	\$0	\$50	\$180	\$230		\$50			\$180
Autres activités nationales	Ateliers nationaux, réunions...	\$40	\$40	\$40	\$120	\$40			\$40	\$40
	Expert GIEC (salaire, frais de mission)	\$36	\$43	\$41	\$120	\$18			\$102	
	Réseau des radios communautaires	\$14	\$29	\$19	\$63				\$44	\$19
	Révision du programme éducatif		\$20	\$10	\$30				\$20	\$10
Total		\$457	\$1 060	\$848	\$2 365	\$271	\$475	\$73	\$353	\$1 193

Volet 2 : Préparation de la stratégie de REDD

2a. Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance

La surface boisée de la RDC est de l'ordre de 145 millions d'ha, répartis comme suit :



Source : MECNT, Potentiel REDD+ de la RDC, 2009

Les données disponibles sur l'évolution du couvert forestier sur la période 1990-2000, indiquent un taux de déforestation brut de l'ordre de 0,25% (Etat des Forêts, 2008⁴), après consolidation entre les données de l'UCL, du CCR, et de l'Université du Dakota du Sud. La déforestation et la dégradation ne sont pas réparties sur le territoire de manière homogène, et il faut noter l'existence de « point chauds » de déforestation, notamment en bordure des grandes villes dans la bande savanicole (Kinshasa, Lubumbashi, Kananga) ainsi que dans la Cuvette (Kisangani, Kindu), dans le Nord de la province de l'Équateur ainsi que dans la zone du Rift Albertin (Nord et Sud Kivu, Est de la Province Orientale).

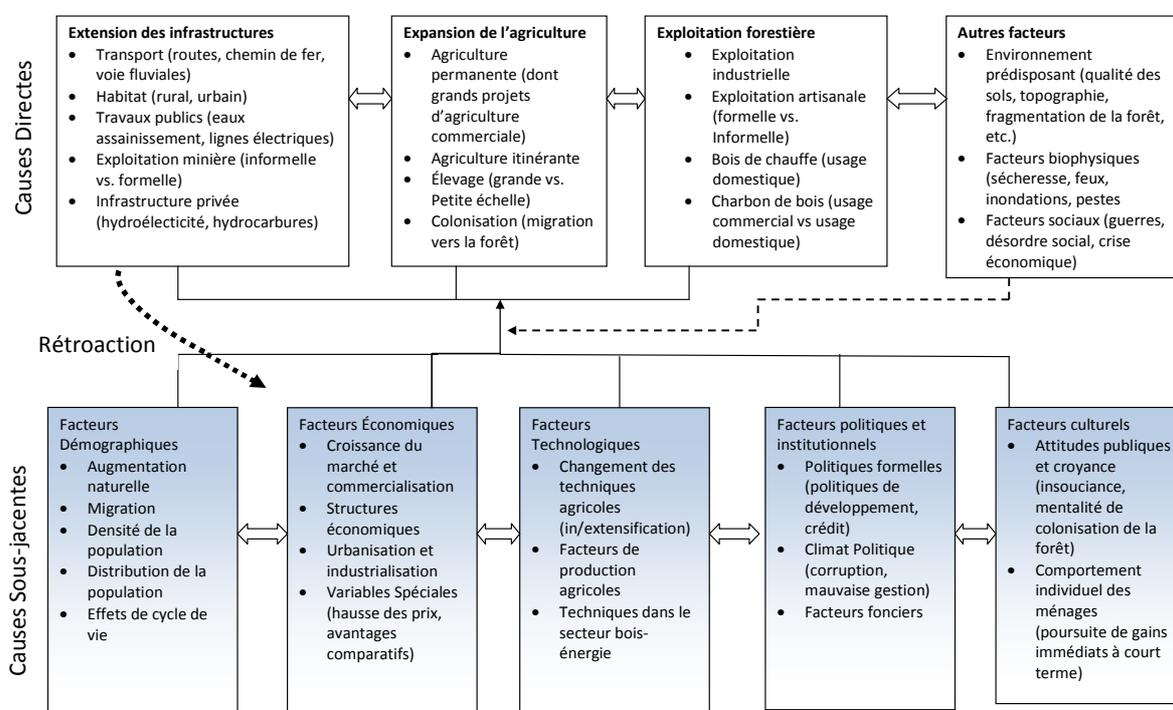
Si ces taux de déforestation sont en eux-mêmes relativement faibles par rapport à la moyenne mondiale dans les pays tropicaux, ils sont cependant à mettre au regard de l'importante superficie de forêt,

⁴ Les Forêts du Bassin du Congo – Etat des Forêts 2008. Eds : de Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux Ph., 426 pages, ISBN 978-92-79-132 11-7, doi: 10.2788 /32456, Office des publications de l'Union européenne, 2009.

plaçant la RDC dans les 10 pays qui perdent chaque année la surface boisée la plus importante. Ainsi la mise en place d'une stratégie REDD par la RDC est primordiale pour atténuer ces émissions passées et actuelles, pour prévenir les impacts que pourront avoir les causes futures, et enfin accompagner le processus de développement national pour réduire son impact sur le couvert forestier.

En République Démocratique du Congo, les causes de déforestation et dégradation (DD) sont peu documentées et ne font pas l'objet de consensus. Sur la base de la littérature disponible, et des consultations déjà menées, il est déjà possible de dresser un premier schéma des causes de déforestation adapté à la RDC, en utilisant le cadre d'analyse mis au point par Geist et Lambin (2001)⁵.

Les Causes de la Déforestation selon le cadre d'analyse de Geist et Lambin (2001) adapté à la RDC



C'est la conjonction de ces causes directes et facteurs sous-jacents qui mènent à la déforestation, l'importance relative de ces facteurs et la façon dont ils interagissent pouvant varier d'une région à l'autre de la RDC. Sont présentées tout d'abord les causes historiques et actuelles de déforestation.

L'analyse des causes présentée ici est préliminaire, et se base sur la bibliographie existante. Des études complémentaires approfondies sont indispensables et devront permettre d'aboutir à un consensus national dans les mois qui viennent. Ces études seront conduites de façon participative.

⁵ Geist, H., Lambin, E., What drives tropical deforestation ? A meta-analysis of proximate and underlying causes of deforestation based on subnational case study evidence, 2001

Causes directes

En matière de facteurs directs de DD, Martinet et al (à paraître)⁶ identifient quatre grands schémas dominants de déforestation dans les pays du Bassin du Congo à l'heure actuelle. Ces quatre conjonctions de causes se retrouvent en RDC, avec la prédominance de certains schémas selon les différentes régions :

1. une conjonction « agriculture familiale / bois de feu » autour des zones urbaines

En RDC, les activités agricoles sont surtout concentrées dans les zones à forte densité démographique (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Kananga, etc.). L'Agriculture congolaise est essentiellement pluviale et peu mécanisée, elle est dominée par les cultures vivrières destinées à l'autoconsommation, sur la base de techniques d'abattis brûlis (Ministère de l'Agriculture, 2008⁷). L'augmentation de la densité démographique entraîne une augmentation des surfaces mises en culture (sans réelle augmentation de la productivité) et une diminution progressive des durées de rotation, qui ne permettent plus la régénération d'un couvert boisé, et nécessitent la mise en culture de surfaces de plus en plus importante pour pallier à la diminution de la fertilité.

Les prélèvements de bois de feu se font conjointement à la mise en culture : si l'objectif principal est la mise en culture, le bois de feu constitue une ressource supplémentaire à valoriser ; si au contraire l'objectif principal est la production de bois de feu, on aboutira progressivement à une dégradation de la forêt, favorisant par la suite la mise en culture.

Le bois de feu et le charbon de bois couvrent près de 80% des besoins énergétiques nationaux (Fétiveau et Mpoyi, 2009⁸). Les filières alimentent les centres urbains mais aussi des marchés transfrontaliers. C'est notamment le cas au Nord-Kivu où le contrôle de la production et du trafic du charbon de bois à destination du Rwanda (où la coupe est interdite) génère des revenus de l'ordre de plusieurs millions de dollars annuels accaparés en grande partie par les militaires et groupes rebelles (FDLR, FARDC, CNDP) (Fétiveau et Mpoyi, 2009). A Kisangani, l'industrie locale (textile, savonnerie) a aussi recours à l'énergie bois, de même que les briqueteries artisanales (depuis 1998, la ville n'est plus approvisionnée en ciment de Kinshasa) (Fétiveau et Mpoyi, 2009).

La dépendance au bois de chauffe s'explique par la difficulté à mettre en place un système de distribution dans les zones isolées, mais aussi par la mauvaise gestion de la SNEL et une capacité de recouvrement réduite, ce qui entraîne une distribution chaotique dans les zones urbaines.

2. une succession « exploitation forestière commerciale / (infrastructures routières) / agriculture familiale » dans les massifs forestiers

L'exploitation forestière industrielle a un impact sur la déforestation et la dégradation, que ce soit direct ou indirect. Les études des causes devront permettre de quantifier précisément cet impact. L'exploitation forestière industrielle concerne pour l'instant environ 9 millions d'ha (titres jugés convertibles). Cependant, les superficies touchées par l'exploitation industrielle pourraient augmenter dans l'avenir sous l'hypothèse d'une relance du secteur.

⁶ Martinet, A., Lambin, E., Meyfroidt, P., Approches pour la construction de scénarios *business as usual* dans les pays du Bassin du Congo, à paraître.

⁷ Ministère de l'Agriculture, Programme spécial de la relance agricole pour la prévention de la crise alimentaire, 2008.

⁸ Fétiveau, J., Mpoyi Mbunga, A., L'économie politique du secteur forestier en République Démocratique du Congo, rapport final pour la Banque Mondiale, 2009.

Outre l'impact direct, l'exploitation industrielle a un impact indirect potentiellement important, via la construction de routes et une demande de main-d'œuvre. Le réseau routier lié à l'exploitation forestière industrielle représente 38% du réseau routier de la région Bassin du Congo (Laporte et al, 2007)⁹. Dans le cas de la RDC, les baleinières et barges des exploitants forestiers sont l'un des rares moyens de transport motorisés sur les voies fluviales de la cuvette centrale. Il convient cependant de relativiser l'impact des infrastructures routières en RDC, du fait de leur mauvais état général.

3. une succession « extraction minière / (infrastructures routières) / agriculture familiale dans les massifs forestiers

Outre un impact direct sur la déforestation pouvant être localement important, l'exploitation minière, par la construction d'infrastructures, désenclave certaines zones boisées, et attire de la main-d'œuvre qui s'installe avec sa famille et développe des activités agricoles de subsistance.

La RDC possède la deuxième réserve mondiale en cuivre et en cobalt (10% de toutes les réserves de la planète). Si l'exploitation minière représentait en 1980 plus de 60% des recettes de l'État, actuellement, hormis les activités artisanales d'exploitations aurifère et diamantaire, la production industrielle s'est effondrée (DSRP, 2006). Elle ne représentait plus que 6% du PIB en 2007 (Economist Intelligence Unit, 2007). Ce facteur de déforestation a un impact localisé dont les effets se font sentir dans certaines zones du pays (Katanga, les deux Kasai, les deux Kivu, le Maniema, la Province Orientale et le Bas Congo). La restructuration du secteur minier entamée en 2004 pourrait venir accentuer son impact

4. une exploitation forestière informelle dans les massifs faciles d'accès

C'est un marché largement informel qui constitue la principale source d'approvisionnement du marché national en bois d'œuvre avec pour principal débouché les menuiseries des centres urbains (les grandes concessions répondent principalement à une demande internationale). Une partie de cette production alimente aussi des marchés transfrontaliers (Angola, Zambie, Burundi, Rwanda, Kenya via l'Ouganda, Soudan). La filière est organisée par les négociants en bois, et parfois même par des concessionnaires (cas d'OLAM) qui sous-traitent les opérations de coupe (Fétiveau et Mpoyi, 2009).

Ces pratiques d'exploitation informelle se concentrent dans les massifs forestiers où la construction d'infrastructures n'est pas nécessaire pour sortir le bois ou rendre rentable son extraction, majoritairement le long des grands fleuves (Congo, Oubangui, etc.), et des principales routes de l'Est du pays. Une étude de l'ONG locale OCEAN conduite dans le cadre du Réseau Ressources Naturelles (RRN) sur l'exploitation artisanale dans la région de Kisangani (une autre est en cours pour l'Ituri) fait remonter à la guerre l'explosion de l'exploitation artisanale dans la région concomitamment à la fermeture de certaines entreprises forestières. Les prélèvements s'opèrent dans les forêts protégées, les espaces boisés à vocation agricole, et même à l'intérieur des concessions forestières là où l'industriel a déjà opéré ses coupes (Fétiveau et Mpoyi, 2009).

L'exploitation illégale est affranchie de tout contrôle et peu structurée, il est donc difficile d'estimer le volume et la valeur du bois extrait par le secteur informel, mais des estimations faites en 2003 font état d'une production cinq à huit fois supérieure à celle du secteur formel (Fétiveau et Mpoyi, 2009). Cette exploitation entraîne des processus de dégradation importants.

⁹ Laporte, N.T., Stabach, J.A., Grosch R., Lin, T.S., Goetz, S. J., Expansion of Industrial Logging in Central Africa, Science 316 : 1451, 2007.

En plus de ces quatre grands schémas, il convient de mentionner les pratiques de feux de brousse pour la chasse traditionnelle et l'élevage.

Causes Indirectes

1. Facteurs Démographiques

La population de RDC augmente au rythme de 3%/an. La densité démographique reste relativement faible, mais elle est inégalement répartie et concentrée dans les zones déjà densément peuplées, augmentant la demande en alimentation et énergie dans des zones déjà dégradées. Dans l'Est du pays le facteur démographique joue un rôle crucial avec des déplacements importants de population liés à des conflits armés et à l'insécurité qui perdure.

2. Facteurs économiques

L'économie de la RDC est peu diversifiée et peu connectée à l'économie régionale et mondiale entraînant une grande dépendance des populations vis-à-vis du terroir et plus particulièrement de la forêt.

Avec l'enclavement de certaines régions du pays suite à la dégradation des infrastructures et à l'insécurité durant la dernière décennie, cette dépendance s'est encore accrue, la seule connexion possible avec les marchés étant limitée au niveau local. Aussi la plupart des communautés rurales se sont-elles repliées sur une économie de subsistance, faiblement monétarisée, où les prélèvements se limitent pour l'essentiel à la satisfaction des besoins domestiques. Le délabrement des institutions publiques a même alimenté un mouvement de retour au village des fonctionnaires reconvertis dans l'agriculture vivrière (Fétiveau et Mpoyi, 2009).

La situation est différente à l'Est où l'économie locale s'organise autour de flux transfrontaliers mais qui sont perturbés par le racket systématique de la part des différents groupes armés et parfois désorganisés par les mouvements massifs de population fuyant les exactions. Sur l'ensemble des voies de communication du territoire, les populations locales sont soumises aux mêmes "tracasseries" des services de sécurité et des agents de l'administration ou des entreprises publiques (Fétiveau et Mpoyi, 2009). Ceci constitue une désincitation manifeste à l'intensification agricole et à la production de surplus agricoles par les paysans, condition nécessaire (mais non suffisante) pour accompagner le développement d'une économie secondarisée et ainsi réduire la déforestation

Les secteurs formels de l'économie connectés aux marchés internationaux sont quant à eux basés sur l'extraction des ressources naturelles et leur exportation avec peu de transformation locale (exploitation minière, secteur forestier formel). Or, ces productions sont très soumises à des fluctuations des prix internationaux. A titre d'exemple, la crise financière a entraîné une contraction de la demande en produits miniers et un effondrement des cours, induisant sous l'effet de la chute des exportations minières, une hausse du chômage et de l'inflation. Une partie de la population s'est donc tournée vers des activités agricoles de subsistance, pouvant entraîner un pic de déforestation

3. Pauvreté

La pauvreté est en fait l'un des facteurs déterminant lorsqu'il s'agit de décrire le processus de déforestation et d'identifier des pistes de solutions en RDC. Combinée à des droits de propriété flous, la pauvreté ne permet pas à la population d'investir dans des techniques agricoles plus intensives en capital mais pouvant potentiellement augmenter la productivité de certaines cultures. La population est très vulnérable aux changements de son environnement, qu'ils soient négatifs ou positifs. De même, les sources d'énergie alternatives au bois-énergie (lorsqu'elles existent) sont souvent trop chères et

contribuent à rendre la population extrêmement dépendante du charbon de bois et bois de chauffe (Martinet et al, à paraître).

4. Facteurs technologiques

Le manque de techniques adéquates engendre des pratiques inefficaces et consommatrices en espaces boisés. Ainsi, elles sont un des obstacles à l'intensification agricole ou à une amélioration de l'inefficacité énergétique. Ces techniques sont connues, mais les difficultés d'accès à des zones isolées, le manque de capacités humaines et financières des pouvoirs publics chargés de leur déploiement, de même que le manque de structuration du secteur privé expliquent en partie leur non diffusion à l'heure actuelle.

5. Facteurs culturels

Les comportements et les croyances de la population sont parfois également une source de déforestation, à la fois par la recherche de bénéfices à court terme, un manque de prise de conscience de la dégradation de leur environnement, des habitudes ancestrales qui ne favorisent pas l'adoption de nouvelles pratiques, etc.

6. Facteurs politiques et institutionnels

Difficultés dans l'application de la loi

L'application des lois relatives à l'aménagement du territoire en RDC se bute d'une part à la faiblesse des textes d'application du code forestier et au manque de cohérence avec les textes de loi dans les autres secteurs (mines, agriculture, etc.). En effet, il est difficile de cerner le corpus normatif s'appliquant au secteur, et il n'y a qu'un nombre très limité de spécialistes juridiques nationaux des questions environnementales et forestières. Peu d'efforts ont été faits pour rendre publics ces textes dans un contexte extrêmement complexe vu l'enclavement et la tradition orale de nombre de parties prenantes. On note également la persistance de pratiques discrétionnaires au sein de l'administration et de routines de pérennisation du provisoire, et finalement on observe l'instrumentalisation des textes par les différentes parties prenantes face à cette situation floue (Fétiveau et Mpoyi, 2009).

D'autres part, l'absence de moyens des services de contrôle des ministères et la corruption empêchent l'application de la loi. En effet, les services de contrôle des ministères sont très mal équipés (moyens de déplacement et de communication) et ne disposent pas des compétences (connaissance de la réglementation, interprétation des documents) pour remplir leur mission de contrôle des infractions au code. À cela s'ajoutent les salaires dérisoires et l'absence d'incitation à combattre la corruption.

Manque de coordination des processus politiques pour les décisions relatives à l'utilisation des terres

Il n'existe aucun plan d'aménagement du territoire en RDC. Il n'existe pas non plus de processus efficace de coordination des politiques relatives à l'aménagement du territoire. En l'absence d'instrument de planification des différentes affectations possibles du sol, se chevauchent aujourd'hui dans le domaine forestier des concessions foncières, forestières et minières (empiétant parfois sur les aires protégées), sans que des politiques ou lignes directrices soient mise en place pour établir les modalités d'harmonisation permettant de mettre en cohérence les multiples vocations que doivent jouer en même temps les espaces forestiers.

Des aspects fonciers et droits aux ressources imparfaitement définis

Comme dans la plupart des États postcoloniaux où les terres dites vacantes (i.e. non mises en valeur) ont fait l'objet d'une appropriation par l'État, les forêts de la RDC sont soumises au régime de la domanialité : elles sont la propriété de l'État (principe réaffirmé par le code forestier dans son article 7). Ce régime domanial distingue le domaine public (dont les biens sont à l'usage de tous) et le domaine privé (dont les biens sont la propriété d'une personne publique, État ou collectivité). Seules deux catégories d'espaces forestiers font à ce jour l'objet d'une gestion active : les concessions forestières (destinées à l'exploitation du bois) qui relèvent du domaine privé de l'État et les aires protégées (destinées à la conservation de la biodiversité) qui relèvent du domaine public de l'État. Les premières font l'objet d'un contrat entre l'administration en charge des forêts et un exploitant privé (concessionnaire forestier) ; les secondes sont gérées (depuis 1975) par un établissement public chargé de la conservation de la nature (aujourd'hui l'ICCN) placé sous la tutelle du ministère en charge des forêts (Fétiveau et Mpoyi, 2009).

A l'exception de ces espaces qui sont soustraits à l'emprise de la gestion coutumière, le reste du domaine forestier, bien que relevant en théorie du domaine privé de l'État, peut être considéré comme celui des communautés locales : en vertu de leurs droits d'usage coutumiers – que le code forestier indique relever de la "possession" – elles y prélèvent librement des ressources et peuvent les convertir selon leurs besoins en terres agricoles. Ces espaces forestiers constituent ainsi une réserve foncière agricole : le déboisement pour des activités agricoles n'est pas soumis à l'obtention d'un permis pour une surface allant jusqu'à 2 hectares (article 53 du code forestier). Reconnus par l'ensemble du système juridique congolais (qualifiés de droits de jouissance ou de possession), ces droits d'usage ne peuvent être considérés comme des droits de propriété individuelle, tant en droit (le fonds appartient à l'État) qu'en rapport au mode de gestion collective des espaces qu'ils supportent (famille, clan, groupement, chefferie) (Fétiveau et Mpoyi, 2009).

Outre les problèmes de superpositions entre concessions foncières, forestières et minières, ce manque de clarté des droits de propriété n'incite pas les usagers à investir dans des pratiques agricoles plus productives. Ces questions devront également être résolues pour permettre la mise en œuvre de paiements aux communautés basés sur les résultats.

Problèmes de gestion des systèmes actuels de distribution des revenus

Au niveau de la distribution des revenus issu des ressources naturelles, les codes minier et forestier de 2002 prévoient des transferts de ressources aux provinces et territoires, procédant d'une rétrocession des revenus de l'exploitation des ressources naturelles (40% pour les provinces dont 15% pour les territoires).

Cette rétrocession n'a jamais été réalisée et est devenue une source de tensions importantes entre le gouvernement central et les provinces (d'autant plus que la Constitution fixe un système de prélèvement à la source et non de rétrocession). Politiquement sensible et techniquement complexe, sa résolution est aujourd'hui compliquée par la confusion des textes sur les modalités de répartition et d'affectation qui ouvre la porte aux interprétations divergentes et laisse le champ aux initiatives provinciales dans l'attente des textes encore nécessaires à sa mise en œuvre (Fétiveau et Mpoyi, 2009).

Les Réformes et Processus Clés dans la RDC Post-Conflict

(i) Réforme du secteur forestier

Dans la situation post-conflit de la RDC, le secteur forestier doit pouvoir contribuer à la relance économique du pays et au budget de l'État. Cependant, les principales caractéristiques de la structure économique et fiscale existante dans le secteur forestier aujourd'hui sont :

- la prédominance du secteur informel
- la faible contribution du secteur forestier formel à la création d'emploi et au développement économique du pays
- la prédominance des taxes, à l'assise plus ou moins légale, adoptées au gré des circonstances et des besoins de financement des administrations publiques, entreprises publiques ou autorités locales, pour des services souvent inexistantes.
- le niveau très faible de la redevance de superficie pour les concessions forestières.
- les faibles recettes fiscales de la filière bois

Les réformes engagées dans le secteur forestier en RDC depuis 2002 concernent principalement :

- la conversion des titres forestiers : en mai 2002, un moratoire est imposé par arrêté ministériel sur l'octroi de nouveaux titres, mais aussi sur leur renouvellement ou leur extension, en attendant que soit (i) évaluée la légalité des titres existants, (ii) mis en place un système d'allocation transparent et, (iii) adopté un outil de planification des nouvelles allocations au regard des besoins définis dans le cadre d'une politique forestière nationale (Fétiveau et Mpoyi, 2009). Une Commission Interministérielle de conversion des anciens titres forestiers a été mise sur pied fin 2006 pour examiner les 156 requêtes de conversion introduites par les sociétés forestières. Aux termes de ses travaux, il ressort que sur un total de plus de 22 millions d'ha des titres soumis à la conversion, l'ensemble des titres jugés convertibles représente une superficie d'un peu plus de 9 millions d'ha pour 65 titres.
- les chantiers d'élaboration des textes d'application du code forestier : dans la foulée de la promulgation du code forestier, fin 2002, une série de sept textes d'application sont publiés, qui devaient être soumis à consultation des parties prenantes avant d'être validés. Aujourd'hui, le cadre juridique applicable au secteur forestier congolais n'est cependant pas encore clarifié. L'effort de préparation des textes d'application du code forestier ne se concrétise pas dans la pratique administrative, laquelle reste encore dictée par les exigences de l'ancien régime forestier. Aussi, aucune des parties prenantes nationales ne maîtrise véritablement le code forestier et ses textes d'application (Fétiveau et Mpoyi, 2009)
- la distribution des revenus (fiscalité) applicable à la filière bois : les réformes entamées par le gouvernement depuis 2002 ont pour objectif de rendre la fiscalité (i) plus lisible et plus incitative pour les exploitants forestiers, (ii) de limiter la spéculation, pour sortir du paradoxe entre la pression fiscale élevée sur les entreprises et la faiblesse des recettes fiscales de l'Etat. Mais ces réformes se butent à la résistance des entreprises publiques, la hausse de la pression fiscale sur les entreprises, un recouvrement partiel, une pression croissante de la parafiscalité provinciale.

(ii) Mise en œuvre de la décentralisation

Dans le cadre de la REDD, il est également crucial de considérer le processus de décentralisation en cours au niveau de la RDC avec l'installation des institutions provinciales élues en février 2007. Le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT) procède présentement à l'élaboration de feuilles de route sectorielles qui font l'objet d'une discussion au sein du Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation (CSMOD) validé en juin 2009.

Dans le cadre de l'installation des gouvernements provinciaux, on a nommé des ministres provinciaux en charge des forêts associés à l'exercice du pouvoir réglementaire au niveau provincial. Les assemblées provinciales ont pour leur part la possibilité de légiférer (par voie d'édit dont les députés partagent

l'initiative avec le gouvernement) sur les matières dévolues, en exclusivité ou en partage, par la Constitution aux provinces.

Les compétences dévolues aux échelons national et provincial sont présentées dans l'encadré suivant :

Notions sur la décentralisation en RDC		
<p>La constitution en vigueur depuis le 18 février a structuré administrativement l'État congolais en 25 provinces plus la ville de Kinshasa dotées de la personnalité juridique et exerçant des compétences de proximité. En sus de ces compétences, les provinces en exercent d'autres concurrentement avec le pouvoir central et se partagent les recettes nationales avec ce dernier respectivement à raison de 40 et de 60%. Les provinces et les entités territoriales décentralisées de la RDC sont dotées de la personnalité juridique et sont gérées par les organes locaux. Au demeurant, les provinces sont administrées par un Gouvernement provincial et une Assemblée provinciale. Elles comprennent, chacune, des entités territoriales décentralisées qui sont la ville, la commune, le secteur et la chefferie. Elles jouissent de la libre administration et de l'autonomie de gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques.</p>		
Compétence exclusive du pouvoir central	Compétence concurrente pouvoir central/provinces	Compétence exclusive des Provinces
<p>L'élaboration des programmes agricoles, forestiers et énergétique d'intérêt national et la coordination des programmes d'intérêt provincial ; y compris les régimes énergétiques, agricoles et forestiers sur la chasse et la pêche, sur la conservation de la nature (flore et faune), sur la capture, sur l'élevage, sur les denrées alimentaires d'origine animale, etc..</p>	<p>La protection de l'environnement, des sites naturels, des paysages et la conservation des sites.</p> <p>La réglementation sur les régimes énergétiques, agricoles et forestiers, l'élevage, les denrées alimentaires d'origine animale et végétale.</p>	<p>L'élaboration des programmes agricoles et forestiers et leur exécution conformément aux normes du planning national, ..., l'application de la législation nationale concernant l'agriculture, la forêt, la chasse et la pêche ainsi que l'environnement, la conservation de la nature et la capture des animaux sauvages, ...</p> <p>L'élaboration des programmes miniers, minéralogiques, industriels, énergétique d'intérêt provincial et leur exécution conformément aux normes générales du planning national.</p>

Le Code forestier étant antérieur à la Constitution de 2006, ces institutions font irruption dans le système de gouvernance du secteur forestier sans que leurs responsabilités aient été véritablement définies. Il en est de même pour les futures entités décentralisées (secteurs et chefferies dans le domaine forestier) dont les représentants pourraient être élus dans un horizon de deux ans (Fétiveau et Mpoyi, 2009). Ces échelons les plus proches des populations ont en outre la particularité de représenter le pouvoir coutumier qui selon toute vraisemblance sera crucial à la mise en œuvre de la REDD en RDC.

La mise en œuvre de la décentralisation suppose enfin la conduite de plusieurs autres chantiers de réforme : celle des finances publiques (avec notamment révision de la loi de finance de 1983 pour y intégrer la fiscalité locale et ou devraient être déterminées les modalités de mise en œuvre de la rétrocession) et celle de la fonction publique (loi de 1981), liée aussi à la réforme en cours des entreprises publiques (statut dont la disparition est programmée par les lois de juillet 2008 qu'appliquent les décrets signés en avril 2009) (Fétiveau et Mpoyi, 2009).

Ces réformes sont d'importance pour permettre une sécurisation des recettes fiscales qui passe par une restauration de l'Etat de droit. Les études s'accordent à souligner en effet le rôle que jouent les différentes administrations et entreprises publiques dans cette problématique : soumises aux impératifs

des élites politiques et de leurs propres agents elles opèrent le plus souvent pour leur propre compte en suspendant l'application des lois ou en les contournant (Fétiveau et Mpoyi, 2009).

Causes futures de déforestation et de dégradation dans le Bassin du Congo

La RDC poursuit ces aspirations légitimes de développement et de réduction de la pauvreté tel qu'exposé dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). De plus le pays met en œuvre les « Cinq Chantiers » de la reconstruction du pays avec l'appui de la Chine à travers les "contrats chinois", un troc entre produits miniers et infrastructures d'un montant de 8 milliards USD. Le développement des infrastructures routières et portuaire prévues contribuera à désenclaver le pays et à travers la réduction des coûts de transport stimuleront fort probablement le développement d'activités causant la déforestation et la dégradation forestière (agriculture de rente, agriculture vivrière commerciale, extraction commerciale de bois de chauffe et de bois d'œuvre).

Les travaux de modélisation réalisés par le centre de recherche IIASA ont permis de mettre en évidence de possibles facteurs futurs de déforestation dans la région Bassin du Congo, qui accompagneraient l'ouverture de l'économie nationale. Ces facteurs incluent :

- *une augmentation de la demande alimentaire mondiale* (notamment dans les pays émergents), qui entraînerait une diminution de l'offre internationale de produits agricoles et inciterait les pays du Bassin du Congo auparavant importateurs à développer leur propre secteur agricole;
- *le développement des biocarburants au niveau international*, ce qui diminuerait la disponibilité des terres pour l'alimentation au niveau mondial et pourrait là encore inciter la conversion de davantage de terres boisées en terre agricoles dans le Bassin du Congo.

Aujourd'hui, il est donc possible de classer les facteurs de déforestation et de dégradation en deux catégories :

- *des causes historiques, qui en plus d'entraîner la déforestation, nuisent au développement économique du pays* : inefficacité de l'agriculture, manque de contrôle de l'exploitation forestière, qu'elle soit artisanale ou illégale, causes politiques et institutionnelles, etc.
- *des causes futures, nécessaires au développement économique national* : développement d'infrastructures, développement agricole dans un objectif de sécurité alimentaire, exploitation minière. L'augmentation de la demande mondiale en produits alimentaires, dans un contexte de compétition pour les terres avec les agrocarburants au niveau mondial sera accélératrice d'un développement agricole tourné vers les marchés nationaux et internationaux. L'ensemble de ces causes futures devront être accompagnées de façon à limiter leur impact sur le couvert forestier. Des réflexions préliminaires entamées avec les différents ministères qui interviennent sur les usages des sols ont permis d'identifier plusieurs leviers possibles, notamment en améliorant le cadre politique et institutionnel (plan d'aménagement national du territoire, renforcement des études d'impact, etc.).

Aller vers un consensus sur les causes de déforestation et de dégradation en RDC

Obtenir un consensus sur les causes directes et indirectes de déforestation et de dégradation en RDC est une étape nécessaire à la mise en place d'une stratégie REDD efficace, dont les activités adresseront réellement les causes de déforestation, et qui sera appropriée par les différentes parties prenantes, au niveau national, provincial et local. Deux études pilotées conjointement par la FAO et le SPIAF ont

débuté pour renforcer ce diagnostic de manière participative. Il s'agit d'études de cas au niveau local, consolidées au niveau provincial et au niveau national, dans le cadre de l'étude environnementale post conflit conduite par le PNUE, ainsi que de la construction d'un modèle de répartition spatiale de la déforestation en collaboration avec l'UCL. Ces deux études feront l'objet d'ateliers de validation nationaux et provinciaux, et un consensus sera recherché sur les causes directes et indirectes, historiques et futures, et influençant la quantité et la répartition spatiale de la déforestation. Les objectifs et résultats attendus de ces études sont présentés en annexe 2a-1.

Analyse des expériences passées

Il est nécessaire de revenir sur l'ensemble des expériences passées permettant de contribuer à la stratégie REDD nationale, procédant à la fois du secteur forestier, agricole et énergétique. Ainsi, les expériences d'intensification agricole, de conservation, d'aménagement forestier durable, de reboisement, de fours améliorés sont par exemple autant d'activités pouvant contribuer à la stratégie nationale.

De nombreux projets et programmes sont en cours en RDC, qui pourront enrichir la stratégie REDD nationale. Parmi ces expériences, l'on peut citer de manière non exhaustive le PNFOCO, le programme CARPE, le projet de reboisement d'Ibi Batéké (voir encadré ci-dessous), d'agroforesterie de Mampu, de substitution énergétique de Nioki, de foresterie communautaire à Kikonke, de charbon de bois à Lubumbashi, etc.

Les premiers retours du projet Ibi Bateke

Le projet Ibi Bateke est un projet de reboisement qui s'inscrit dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre (MDP) du protocole de Kyoto. Il s'agit d'un modèle agro-forestier qui combine la reforestation de terres fortement dégradées avec de l'acacia et la culture du manioc, ce qui permet à la fois la réhabilitation des sols, la production de manioc et la production de charbon de bois.

Il s'agit d'un projet qui peut être répliqué à très grande échelle dans le bassin d'approvisionnement en bois-énergie de Kinshasa. La ville de Kinshasa et ses environs comptent 7-10 millions d'habitants qui utilisent presque exclusivement du charbon de bois et du bois de chauffe pour cuisiner. Cette demande est une cause de pressions importantes sur la forêt et entraîne une dégradation importante de la forêt parfois très loin de Kinshasa. Le projet a déjà un impact local, il y a à Ibi un dispensaire et une école, l'électricité et l'eau courante 4 heures par jour grâce à un groupe électrogène. La vaccination des enfants est en cours, le projet génère des dizaines d'emplois. Il a aussi mobilisé la communauté et les chefs coutumiers de la Tribu des Bateke qui sont intéressés à répéter l'expérience.

Néanmoins les grandes leçons suivantes peuvent être tirées de l'expérience Ibi Bateke :

- 1-Les difficultés d'accès au financement doivent être surmontées afin que le reboisement prenne de l'ampleur
- 2-L'importance du financement carbone pour la rentabilité de ce type de projet /forte additionnalité des projets de reboisement (point de vue biophysique)
- 3-La difficulté d'opérer en RDC pour les agents économiques: superposition des droits fonciers (coutumier/moderne) et embûches administratives de toutes sortes (complexité du MDP, nombreuses conditions de financement de la Banque Mondiale, lenteur du MECNT)
- 4-La nécessité d'avoir accès à des infrastructures de base de transport, communication afin de pouvoir produire à grande échelle (entretien, pioche mécanique) et évacuer la production.

La conduite d'une analyse systématique des expériences passées permettant de contribuer à la stratégie REDD nationale est entamée. Cette analyse évaluera le résultat de ces expériences (projets et

programmes), et les raisons sous-jacentes de leurs succès ou échecs. Des recommandations seront également proposées. Les termes de référence de l'étude sont présentés en annexe 2a-2.

Budget pour l'évaluation des causes de déforestation et l'analyse des expériences passées							
Activités principales	Sous-Activités	Coût estimatif (en milliers d'US\$)				UN-REDD / FCPF en exécution	UN-REDD (FAO)
		2010	2011	2012	Total		
Etat des lieux consensuel des facteurs de déforestation et de dégradation au niveau national et provincial	Synthèse intermédiaire	\$14	-	-	\$14	\$14	-
	Consultations et négociations (réunion Kinshasa et provinces)	\$105	-	-	\$105	\$105	-
	Missions de validation terrain	\$125	-	-	\$125	-	\$125
	Synthèse, validation et dissémination	\$58	-	-	\$58	\$13	\$45
Analyse des expériences passées	Revue bibliographique, entretiens à Kinshasa et production du rapport intermédiaire	\$25	-	-	\$25	\$25	-
	Visites de projets, production du rapport final, et consolidation d'une base de données	\$106	-	-	\$106	\$106	-
Total		\$433			\$433	\$263	\$170

2b. Options stratégiques de REDD

Introduction – cadre général de la construction stratégique

La stratégie REDD en RDC devra indissociablement viser deux objectifs :

- réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
- réduire la pauvreté dans le sens du Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)

Ainsi, la stratégie REDD en RDC doit être construite de manière systémique, impulsant et contribuant à structurer une transformation socioéconomique profonde du pays au service d'un développement durable. Au-delà de la vision globale, la mise en œuvre technique et politique de la stratégie est un défi majeur pour un pays comme la RDC, fortement déstructuré au sortir de plus d'une décennie de guerre et comptant parmi les trois plus faibles PIB/habitant de la planète. Le chemin critique pour atteindre la vision stratégique de la REDD est donc particulièrement crucial, et visera notamment à prioriser des solutions « gagnant-gagnant » avec des coûts d'opportunités négatifs, nuls ou faibles et des bénéfices directs à la fois pour la forêt et pour la population congolaise.

La RDC est engagée dans un processus de construction d'une stratégie nationale REDD ambitieuse, qui ne se limite pas à un catalogue de programmes mais qui impulse une démarche véritablement cohérente de transformation du pays. La RDC a donc pris le parti de construire une stratégie nationale REDD robuste qui devra être finalisée au 31 décembre 2012. Une stratégie préliminaire sera produite au 1^{er} juillet 2010 et permettra de vérifier que l'ensemble des hypothèses et des besoins sous-jacents sont bien intégrés dans le programme de préparation du pays. Car la préparation du pays, entre 2010 et 2012, vise justement à calibrer les options stratégiques pour déboucher sur :

- une stratégie nationale REDD à l'horizon 2030 parfaitement inscrite et elle-même structurante dans la stratégie de développement national
- un plan d'action opérationnel pour le déploiement de la stratégie sur la période 2013-2020

A ce jour, la RDC dispose déjà d'une analyse stratégique préliminaire de la REDD (cf. introduction au R-PP), et d'une cartographie préliminaire des programmes REDD potentiels à déployer (cf. étude exploratoire du potentiel REDD+ en RDC avec l'appui de Mc Kinsey). La construction de la stratégie 2030 et du plan d'action 2020 se fera en trois phases en partie superposées :

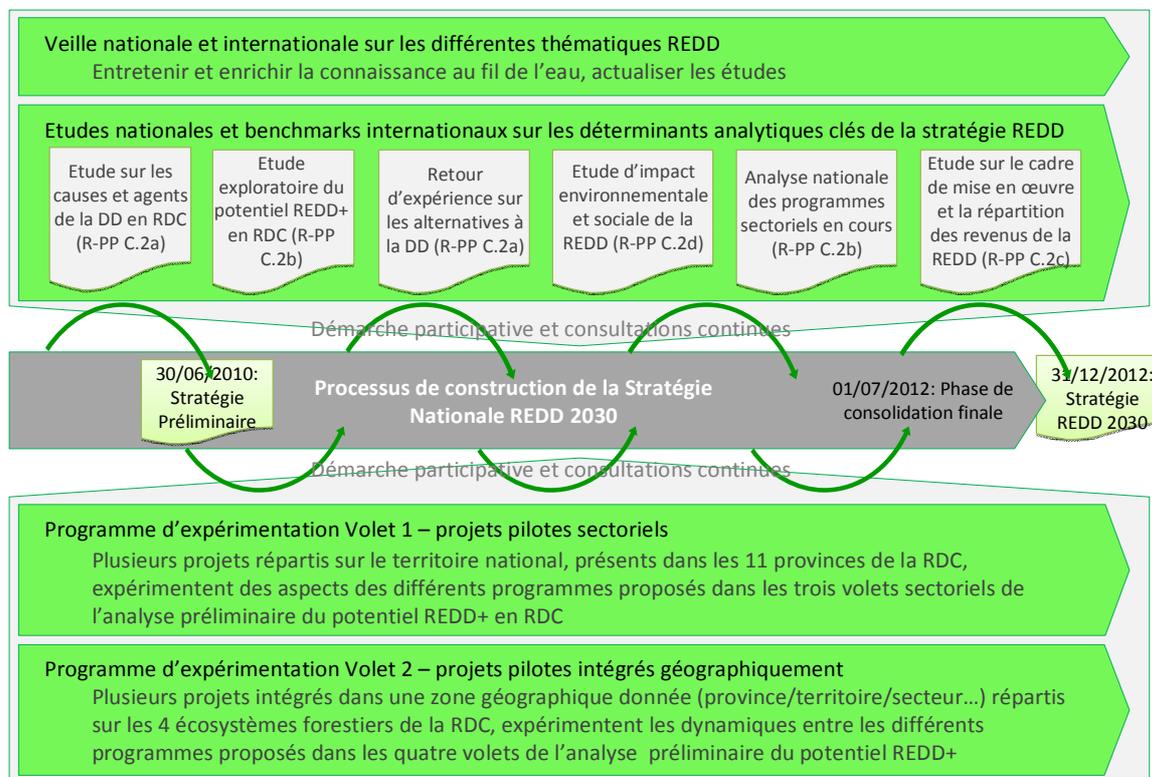
- 2010, semestre 1 : Formalisation de la Stratégie Nationale REDD+ préliminaire
- 2010 – 2012 : Alimentation de la réflexion stratégique sur la base des études et des expérimentations
- 2012, semestre 2 : Consolidation de la Stratégie Nationale REDD+ 2030 et du plan d'action 2013-2020

La conception et l'organisation de la stratégie REDD sera assurée par les instances et suivant l'organisation du processus déterminés par le décret du 26 novembre 2009 (cf. composante 1a). Le processus sera donc orienté par le Comité National, décliné sectoriellement par le Comité Interministériel, piloté et harmonisé par la Coordination Nationale qui assurera le secrétariat et le travail de rédaction en tant que tel, et accompagnera l'ensemble de ses partenaires d'exécution dans les Ministères, parmi les partenaires techniques, les ONG et le Groupe de Travail Climat REDD de la société civile, aux niveaux national et décentralisé. Au niveau décentralisé, les provinces disposeront aussi d'un Comité Provincial REDD pour les orientations et les décisions, et d'un Comité Interministériel pour la planification sectorielle. De plus, un Point Focal Provincial dédié à la REDD sera recruté.

De l'autre côté, au niveau diplomatique, l'intégration de la construction stratégique nationale avec les processus de négociations sous la CCNUCC et de coopération régionale dans le cadre de la COMIFAC constitue aussi un facteur clé de succès. Les modalités d'appui concernent la formation et la montée en compétence des négociateurs congolais, la prise en charge de certains membres de la délégation nationale dans les événements internationaux, la participation de la société civile dans les discussions régionales et internationales et l'accompagnement de la délégation congolaise par des experts internationaux.

Deux grands piliers ont été identifiés pour porter l'élaboration de la stratégie : les études et la veille d'une part, et l'expérimentation d'autre part.

Démarche de construction de la Stratégie Nationale REDD 2030



Partie I : Études et veille

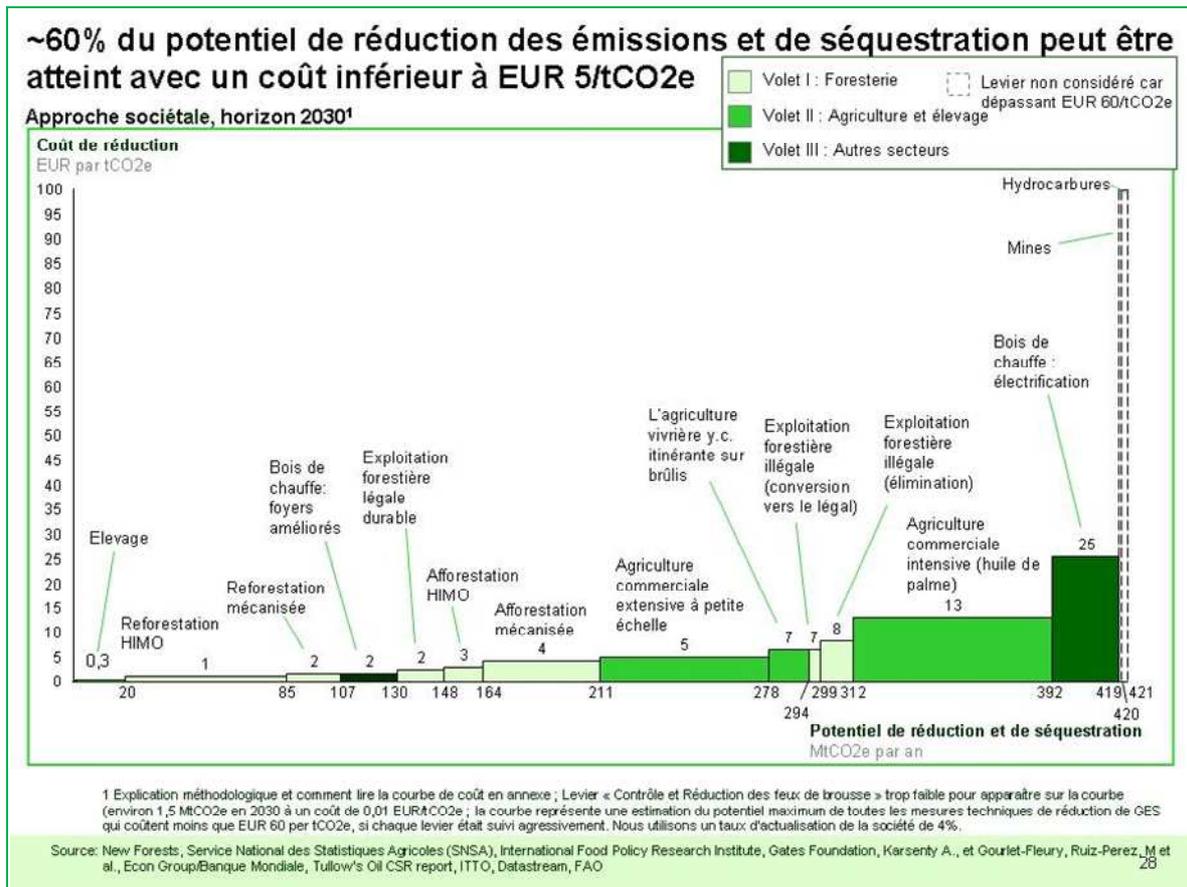
1.1. Les études

Les études constituent le premier pilier de la construction stratégique. Six études sont donc en cours ou planifiées pour alimenter la stratégie. Certaines études sont abordées plus en détail dans les autres parties du R-PP (cf. schéma ci-dessus). Deux études s'inscrivent en revanche dans la présente composante 2b.

1.1.1. L'étude exploratoire du potentiel REDD+ en RDC, première identification des options REDD

Réalisée pendant cinq semaines entre octobre et novembre avec l'appui analytique de Mc Kinsey, cette étude a permis de compiler des éléments indicatifs sur un possible scénario de référence pour la déforestation et la dégradation en RDC, et d'évaluer les dimensions économiques associées à des programmes REDD+. La compilation des données a permis de construire trois outils analytiques pertinents pour orienter la stratégie REDD+ du pays et pour organiser sa programmation et sa mise en œuvre :

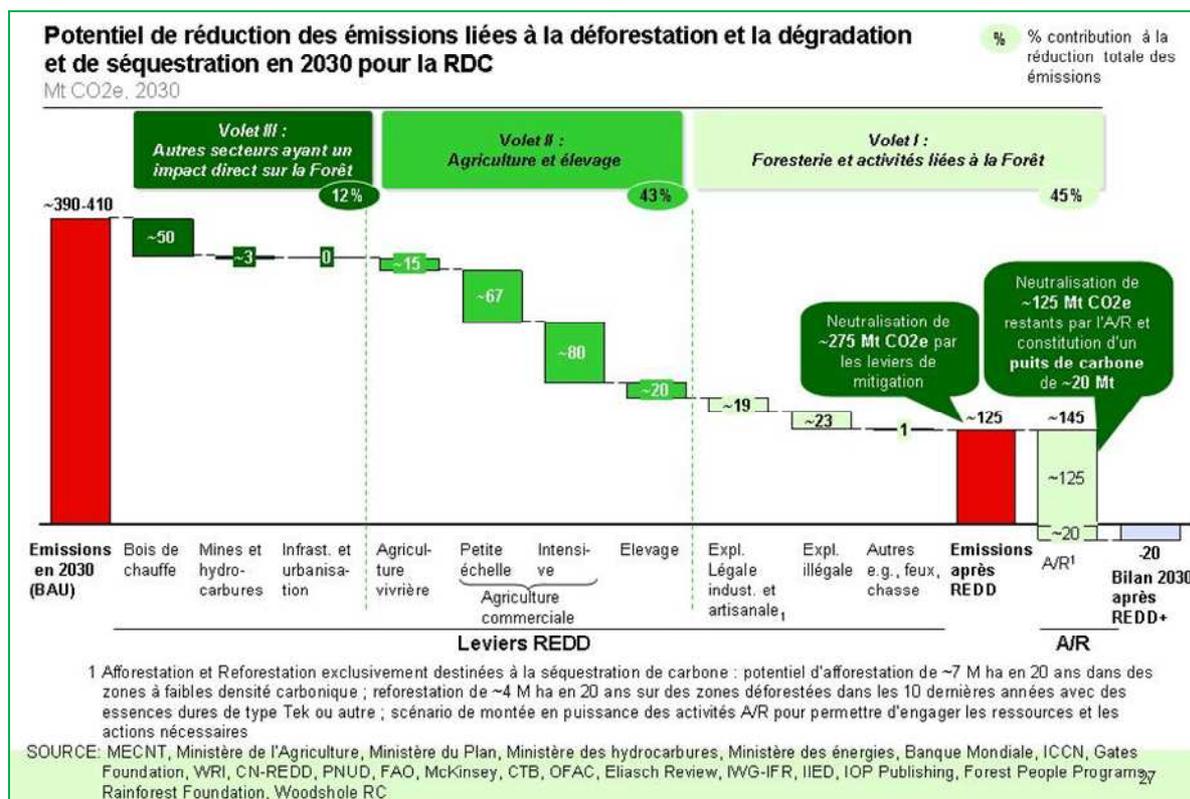
- Une courbe des coûts de réduction des émissions a ainsi pu être réalisée pour les activités associées à la forêt en RDC (« abatement cost curve » de Mc Kinsey)



- b. Un corpus programmatique susceptible d'inscrire la RDC sur une courbe d'émissions réduites. 14 programmes ont ainsi pu être identifiés, qualifiés et quantifiés de manière sommaire. Ils sont répartis en quatre volets : un volet transversal et trois volets sectoriels. Ces programmes sont présentés plus en détail en annexe 2b. Il convient cependant de mentionner que ce ne sont que des programmes préliminaires, ils ne constituent pas la stratégie REDD du pays, mais viennent alimenter la réflexion sur cette stratégie qui sera construite de façon participative d'ici fin 2012.



- c. Un ensemble de projections sur le potentiel REDD de chaque programme intégrant les coûts d'opportunité et généralement de mise en œuvre (plus rarement les coûts de transaction).



Il faut cependant noter qu'une des faiblesses de cette analyse est qu'elle ne tient pas pleinement compte des facteurs structurels relatifs à la mise en oeuvre d'activités REDD, notamment en ce qui à trait aux coûts de transaction élevés sur le territoire, qui sont difficilement quantifiables. Dans le raffinement de la stratégie, des efforts particuliers devront tenir compte de cet aspect important.

Priorisation des programmes en fonction de leur impact et de leur faisabilité

Afin de donner une lecture plus fine du plan REDD+, axée sur les enjeux de mise en oeuvre, il a été procédé à une évaluation préliminaire des programmes sectoriels des volets I, II et III. Celle-ci permet de comprendre quels programmes auront un impact important à court terme et quels autres nécessiteront un processus plus long de mise en oeuvre.

Deux critères simples ont été considérés : (i) impact sur la réduction des émissions ou de séquestration, basé sur la courbe de coûts et (ii) faisabilité compte tenu du nombre d'intervenants impliqués dans la mise en oeuvre (un ministère vs. plusieurs ministères, quelques représentants du secteur privé vs. plusieurs millions d'agriculteurs), et/ou fonction de la dispersion des actions sur le territoire national.

Trois programmes présentent ainsi à la fois un haut potentiel et une certaine facilité de mise en oeuvre : (1) Boisement et reboisement pour la restauration de forêts, fourniture de bois de chauffe et exploitation forestière (Programme 7) ; (2) Réduction de la demande de bois de chauffe et développement de sources d'énergies alternatives au travers d'une stratégie énergétique nationale

(Programme 12) ; (3) Développement maîtrisé de l'agriculture intensive par la réhabilitation des anciennes plantations et nouvelles plantations en savane (Programme 11)¹⁰.

Mais cette évaluation préliminaire repose nécessairement sur des données encore partielles, et n'intègre pas les problématiques politiques associées au besoin, par exemple, de mobiliser l'ensemble des parties prenantes comme les communautés locales, d'éviter le sentiment d'exclusion ou encore de créer des dynamiques distorsives qui structureraient les opportunités et la transformation du pays dans un sens excessivement « intensif » au détriment des chances des populations locales. Ainsi, différentes options ont été considérées et devront encore être approfondies pour sélectionner les programmes à lancer de manière anticipée.

Par ailleurs cette analyse permet également de faire ressortir deux autres catégories de programmes :

i. Ceux à fort impact mais à la réalisation plus difficile, nécessitant une forte coordination interministérielle et/ou une couverture importante du territoire : il s'agit principalement des programmes relatifs à l'agriculture vivrière (programme 9), à l'agriculture commerciale dans les petites exploitations (programme 10), à la gestion des forêts de production permanente (programme 5) et à la limitation de l'impact des secteurs industriels sur la forêt (programme 13).

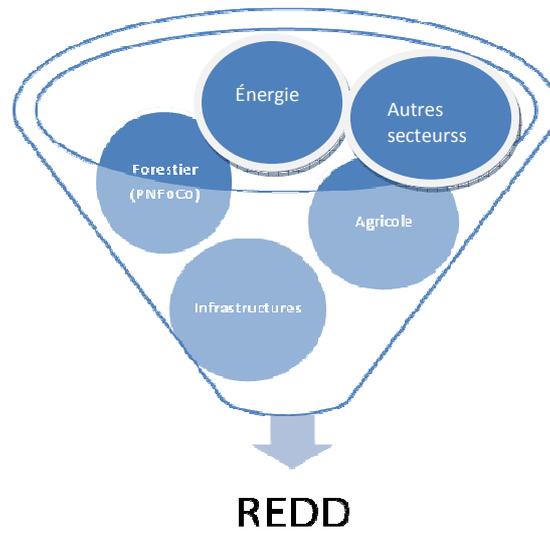
ii. Celui à l'impact limité en termes d'émissions, mais à la réalisation aisée (quick-wins), il s'agit principalement de la valorisation et de l'extension des forêts classées (programme 6).

1.1.2. L'analyse des programmes sectoriels nationaux en cours

Une analyse des programmes sectoriels en cours (en matière environnementale, agricole, énergétique, minière, d'infrastructures...) est programmée pour le premier semestre 2010 et doit permettre de dégager une vision complète de tous les programmes nationaux en cours, de la vision et des objectifs de leurs porteurs. Elle proposera aussi des synergies potentielles et des axes de coopération avec les différentes entités du gouvernement pertinentes.

Le mécanisme REDD implique en effet des activités dans de nombreux secteurs :

¹⁰ A noter cependant que sur cette question, des représentants de la société civile nationale et internationale ont émis des réserves et souhaiteraient que le développement de plantations se limite aux anciennes plantations. Les études qui aboutiront à la construction de la stratégie nationale seront menées de façon participative pour que la stratégie nationale REDD construite d'ici 2012 fasse l'objet d'un consensus.



Les deux encadrés ci-dessous proposent déjà une revue préliminaires des stratégies de certains secteurs d'intérêts pour la REDD, à savoir le secteur forestier (à travers le programme cadre PNFOCO), le secteur agricole, énergétique, minier, et infrastructures.

Aperçu préliminaire des interactions entre la REDD et le PNFOCO

Le Programme National Forêt Conservation (PNFoCo) est un programme sectoriel forestier d'envergure du MECNT. Le PNFoCo constitue en soit un cadre stratégique entre les activités et les projets en cours et prévus dans le secteur forestier. Il vise essentiellement la mise en œuvre du code forestier (promulgué en 2002) et de ses décrets d'application, la valorisation des services environnementaux et une meilleure gestion environnementale et sociale du secteur forestier. Ce programme opérationnel aborde la gestion des ressources naturelles dans son ensemble, y compris la conservation de la nature et s'articule autour de six axes d'intervention : (1) le renforcement institutionnel, (2) les appuis transversaux : zonage participatif, appui à l'application et à la vulgarisation du Code forestier, l'achèvement du processus de reconversion des anciens titres forestiers, (3) la conservation de la nature, (4) le contrôle et l'aménagement des forêts de production, (5) la foresterie rurale et communautaire et (6) la protection de l'environnement. Il est fondé sur une large participation des communautés locales au processus de planification et d'attribution des concessions. Il prévoit aussi la redistribution des bénéfices à ces communautés. Il s'agit donc d'une approche participative et équitable dans laquelle s'insère le processus REDD.

En effet la stratégie préliminaire nationale REDD s'articule autour de plusieurs programmes communs au PNFoCo à savoir le boisement et reboisement, la réduction de l'utilisation exclusive de bois de chauffe et du charbon de bois, et le développement maîtrisé des activités agricoles. De même, la composante 'Environnement' du PNFoCo comprend l'appui au processus d'élaboration de la Loi Cadre sur l'Environnement et l'appui institutionnel (dont la refonte du GEEC en Agence pour l'Environnement, point qui est également abordé dans la partie 2d) ainsi que la mise au point de modèles alternatifs et durables d'exploitation forestière en lien avec la séquestration du carbone (Mécanisme de Développement Propre, REDD,...).

Dans le cadre du PNFoCo, le Project Forêt et Conservation de la Nature (PFCN), financé par la Banque mondiale et un fond commun multi bailleur, est un projet d'envergure qui appuie plusieurs activités directement liées à la préparation de la RDC à la REDD. Pour maximiser les synergies entre les initiatives, la Coordination Nationale REDD et les gestionnaires du PNFOCO travailleront à optimiser le grand potentiel de synergies, notamment:

- En ce qui a trait au développement de la Stratégie REDD et du cadre de mise en œuvre, le PFCN appuie le renforcement des capacités des Ministères Provinciaux dans trois Provinces (Bandundu, Equateur, Orientale). Le renforcement de capacité des cadres provinciaux pourrait aussi inclure des sujets directement liés à la REDD (MRV, projets pilotes, etc.). De plus, US\$4.1 million sont consacrés à la création de la Division de Services Environnementaux au sein de la DDD et à la valorisation des services environnementaux (dont le carbone). La Coordination Nationale s'appuiera sur ces structures.
- Au niveau des programmes d'expérimentation, US\$7.8 millions sont consacrés à l'appui à des initiatives locales de foresterie communautaire, y compris la promotion d'alternatives à la déforestation dans quatre 'paysages' (Lac Tumba, Maringa-Lopori, Wanga, Salonga et Ituri). Les projets pilotes géographiquement intégrés s'appuient sur ces initiatives dans le cas de Maringa Lopori Wamba ainsi qu'en Ituri.
- En ce qui concerne la consultation, US\$3 millions sont consacrés à la promotion de la participation de la société civile dans la gestion forestière et à la création des Forums Consultatifs (Conseil Consultatif National, Conseils Consultatifs dans les trois provinces ; Forum National sur les Forêts). La Coordination Nationale travaillera de concert avec le PFCN de façon à intégrer à cet effort les sujets liés à la REDD, promouvant ainsi l'harmonisation des différents efforts de consultations, la synergie et évitant la 'fatigue' de consultation entre la population locale.

Tout en reconnaissant l'importance cruciale des efforts abattus dans le secteur forestier jusqu'à présent, il est important de constater que la REDD de par ses objectifs dépasse les enjeux du secteur forestier et devra chercher à créer des ponts avec les initiatives majeures en cours dans tous les secteurs concernés par l'affectation des terres en RDC (infrastructure, agricultures, énergie, etc.). Les programmes sectoriels et la REDD sont des processus complémentaires qui devraient évoluer en parfaite synergie. Cette synergie recherchée entre le PNFoCo et le processus REDD permettra donc une réelle mise en application du code forestier et par là l'atteinte des objectifs communs dans les domaines de la conservation des forêts, la valorisation de la biodiversité et le développement durable du secteur forestier.

Aperçu préliminaire des différentes stratégies sectorielles

Secteur énergétique : le Ministère de l'Énergie a finalisé en juin 2009 un document de politique du secteur de l'énergie électrique (sur la base notamment d'une étude du potentiel hydroélectrique et solaire), qui fait déjà mention de l'adhésion du pays aux principes de la REDD. Au niveau du potentiel hydroélectrique, la barrage d'Inga représente 40% du potentiel national (avec essentiellement une vocation d'exportation), et les 60% restants pourront être mobilisés par des microcentrales, permettant de desservir des zones isolées (il s'agira surtout de réhabiliter des microcentrales existantes). Un autre objectif du Ministère est la rationalisation du bois de chauffe, à travers notamment le CATEB (Centre d'adaptation des techniques énergie bois). Un projet de fours améliorés (PROBEC – Programme Biomasse Energie Conservation) est par ailleurs sur le point d'être lancé dans 24 communes autour de Kinshasa, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement. Sur la question des biocarburants, il n'y a pas de politique claire définie, sachant que le principe clé qui semble émerger est la non concurrence avec les usages alimentaires. Les manques identifiés dans ce secteur sont l'absence d'études précises du potentiel énergétique dans chaque zone, qui prendrait en compte les facilités de desserte et l'ensemble des sources énergétiques potentielles (incluant la méthanisation, l'éolien, la géothermie...), de même que le manque de mécanismes de promotions d'énergies alternatives.

Secteur agricole : l'objectif du ministère est la sédentarisation de l'agriculture, mais il n'y a pas de politique nationale encore clairement établie (par contre, 2 provinces, le Katanga et le Bandundu ont déjà défini leurs stratégies provinciales). Un document de politique générale du secteur agricole et un code agricole sont cependant en cours d'adoption. Un programme d'urgence d'autosuffisance alimentaire a également permis de cibler où la production agricole peut se faire (quelle culture, quelle surface, quels intrants). Le développement de la microfinance est un des leviers identifiés pour l'adoption de nouvelles techniques agricoles. Au niveau du Ministère de l'Agriculture, il y a un déséquilibre de personnel entre agents de terrain et agents administratifs, et un manque de compétences des agents de terrain. Une réforme du Ministère de l'Agriculture est en cours pour diminuer le nombre d'agents total et augmenter la proportion d'agents de terrain. Il n'y a pas encore de politique établie en matière d'attribution de terres pour des grands contrats d'exploitation agroindustrielle.

Infrastructures routières : un grand programme de réhabilitation des routes est en cours, qui pourra avoir à la fois un impact direct en matière de déforestation (déboisement pour l'élargissement de la route, mais qui est moindre que si l'on construisait de nouvelles routes), et un impact indirect (par l'attraction de populations). Dans certaines zones, le déboisement direct lié à l'élargissement de la route est compensé par la plantation d'essences forestières à croissance rapide. A noter que le programme PRO-Routes dédie 16% de son budget à la mise en place de mesures d'accompagnement (appui aux aires protégées dans la zone d'influence des projets, appui aux structures du ministère qui assurent le contrôle des concessions, etc.). Ce programme appuie également le Fonds National d'Entretien Routier.

Secteur minier : Une grande partie du territoire de la RDC, notamment boisé, est couvert par des carrés miniers. L'exploitation minière a parfois lieu au détriment d'autres usages antérieurs, et ce du fait de superpositions entre les différents droits fonciers au niveau local. Les études d'impact telles que conduites actuellement ne permettent pas de limiter les impacts du secteur minier sur le couvert forestier. Par ailleurs, les rétrocessions sur les taxes minières n'étant pas faites au gouvernement provincial, celui-ci n'a pas les moyens de prendre en charge le reboisement des anciennes concessions.

L'analyse des programmes sectoriels en cours sera réalisée en interne par la Coordination Nationale avec le renfort d'un consultant international, d'un représentant de la société civile, et d'un représentant du Ministère de l'Environnement. Ce fonctionnement permettra d'assurer une analyse « dynamique » des programmes des autres Ministères et Directions du gouvernement, qui non seulement passe en revue l'existant mais aussi échafaude des coopérations avec le processus REDD en nouant un dialogue

prospectif avec chaque interlocuteur. En ce sens, l'étude contribuera à la mise en place du Comité Interministériel et à la qualité de son travail.

Elle s'inscrit dans le prolongement d'une revue de programmes informelle qui a été progressivement complétée par les membres de la CN-REDD depuis le printemps 2009. En effet, de nombreuses consultations ont été réalisées pendant les mois de mai et juin 2009, et dans le cadre de la préparation des projets expérimentaux (cf. partie 2 ci-dessous), des rencontres ont été organisées pour cadrer les coopérations possibles sur plusieurs sujets transversaux clés pour la stratégie REDD :

a. La problématique foncière au sens large

Le principal programme en cours concerne la mise à jour des plans cadastraux de la RDC - 2 ans, 15M€ - en partenariat avec la coopération belge. Il permettra la formation des géomètres et les mesures de terrain, mais l'informatisation des données de devrait pas démarrer avant deux ans. De manière globale, un document cadre pour la stratégie d'harmonisation du foncier en RDC n'a pas passé le cap de la Commission d'Harmonisation entre les Affaires Foncières et l'Environnement, qui ne s'est plus réunie depuis 2008. Du coup, de grandes problématiques associées à la sécurisation foncière ne sont pas abordées. Si un premier problème concernant le mode de travail plutôt artisanal des services fonciers est en chantier (cf. plus haut), aucune réforme n'est véritablement engagée concernant (i) l'architecture réglementaire, le cadre légal et les procédures – quatre entités peuvent émettre des titres de propriété (foncier) ou d'exploitation des ressources (environnement, mines et agriculture) mais il n'y a aucun dialogue ou processus de concertation entre elles – (ii) les problèmes de corruption et de négligence dans le processus d'émission de titres, (iii) la facilitation de la gestion communautaire des ressources locales, (iv) la mise en œuvre de moyens de médiation et de procédures d'arbitrage claires pour résoudre les conflits, (v) la disponibilité et la mobilité des géomètres, (vi) l'indépendance des géomètres réduits à un salaire dérisoire en tant qu'agents de l'Etat et (vii) la gestion du conflit entre politique domaniale et respect des droits coutumiers.

La CN-REDD et les services compétents en charge des affaires foncières préparent une collaboration au niveau des projets expérimentaux REDD sur le terrain. Il s'agirait dans ces zones d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions pilotes aux problèmes évoqués ci-dessus, afin d'en évaluer la faisabilité pratique et financière, et de préparer une réforme de grande ampleur à l'échelle nationale que le processus de préparation REDD pourrait dynamiser et contribuer à construire pour le 31 décembre 2012.

b. Le zonage forestier et l'utilisation du territoire

Le processus de zonage forestier est aujourd'hui bien engagé en RDC. L'atelier national organisé par le Ministère en charge de l'Environnement en mai 2008 a initié un processus d'harmonisation des différentes méthodes de zonage. Le guide opérationnel présentant les « Normes du Zonage Forestier » devrait être prochainement adopté comme la référence méthodologique pour le zonage des terres forestières nationales par le Comité Interministériel de Pilotage du Zonage. Il englobe notamment le zonage participatif et a été élaboré en concertation avec la société civile congolaise. Ce Comité se réunira pour la première fois au cours de l'année 2010. Dans le cadre du PNFoCo et du programme CARPE de l'USAid, le zonage forestier devrait être intégralement réalisé dans les landscapes des provinces Equateur, Bandundu et Orientale, d'ici à 2013/2015. Le problème qui demeure concerne le financement des espaces hors landscape dans ces trois provinces (45M.ha) et pour le zonage forestier dans les autres provinces.

Sur ce premier point, la CN-REDD et la DIAF travailleront ensemble sur (i) le zonage forestier au niveau des projets expérimentaux intégrés géographiquement, (ii) l'appui de la REDD au déploiement national du zonage forestier et (iii) l'exploitation des données du zonage au service d'une gestion plus efficace et coordonnée des territoires, par exemple au travers des plans de gestion. Au niveau des projets expérimentaux, la CN-REDD veillera à ce que le zonage soit effectué de manière transparente et participative, avec une participation importante des communautés locales et des populations autochtones. En ce sens, les méthodes de cartographie participative utilisées par la société civile seront un outil précieux pour identifier les usages existants, et les usages souhaités.

Mais le zonage forestier s'insère aussi dans le cadre plus large de la cartographie nationale et de la stratégie d'utilisation du territoire. Le zonage devrait prendre en compte les besoins du pays au niveau national et local, et les opportunités du marché international. L'orientation de la stratégie nationale REDD doit en effet se faire de manière cohérente avec la vision que se fait l'Etat de la répartition des usages et des plans d'aménagement et de mise en valeur de son territoire. Or ce domaine manque de moyens et de perspectives. Les plans d'utilisation des sols du Bureau des Études, de l'Aménagement et de l'Urbanisme (BEAU) sont anciens (Bas-Congo : 1985, Grand Kivu : 1990, réflexion nationale : 1982/2004). Ainsi, la capacité des Schémas Régionaux et du Schéma National d'Aménagement du Territoire à donner des lignes structurantes et à orienter les grandes réformes et le développement du pays dans le cadre du DSCR est très limitée.

La CN-REDD et le BEAU étudient ainsi la possibilité de travailler de manière concertée à deux niveaux : tout d'abord en capitalisant sur l'expertise du BEAU pour développer des Schémas Directeurs d'aménagement du territoire dans les zones de projets pilotes géographiques – en alimentant ainsi les réflexions sur la coordination entre une stratégie nationale REDD et la planification de l'utilisation du territoire – et en travaillant simultanément au niveau national vers les objectifs de (i) construire un cadre institutionnel clair et fonctionnel au 31 décembre 2012 et (ii) élaborer un Plan National d'Affectation et d'Utilisation du Territoire à horizon 2015, avec une version préliminaire fin 2012 capable d'orienter la Stratégie Nationale REDD.

c. Les capacités d'application de la loi sur le terrain

En matière de lutte contre la déforestation et la dégradation de la forêt, la capacité de l'Etat et de ses services à faire appliquer la loi sur le vaste territoire national est déterminante pour la réussite à long terme de la REDD. Dans ce domaine, de nombreux renforcements sont nécessaires et la RDC a engagé un programme de réforme supporté par le PNFoCo. Il s'agit à la fois de (i) renforcer les capacités et la bonne gouvernance à travers la sensibilisation, la formation mais aussi à travers l'augmentation des revenus des brigades de contrôle en instaurant un système de « primes aux résultats », (ii) de réformer le cadre réglementaire vers un nouveau code forestier dans trois ans, en s'appuyant sur des fora consultatifs à l'échelle nationale mais aussi décentralisée au niveau des provinces, des districts et des territoires, et enfin (iii) d'améliorer l'équipement et les infrastructures. La CN-REDD travaillera en étroite collaboration avec le PNFoCo sur ces sujets, et notamment sur les questions structurantes de la rémunération et du dimensionnement des brigades (elles comprennent en effet aujourd'hui une cinquantaine d'agents de l'Etat pour l'ensemble de la RDC). La CN-REDD envisage d'appuyer les services compétents pour déployer sur les zones de projets pilotes géographiques les capacités cibles, estimées à une brigade d'une trentaine d'agents par territoire et disposant de revenus incitatifs, et d'alimenter ainsi les réflexions sur la réforme plus globale de cette composante clé pour la stratégie nationale REDD.

d. L'appui aux opérateurs économiques (secteur privé, société civile)

Outre leur implication dans les projets, le secteur privé et la société civile ont un rôle à jouer pour faire émerger de nouvelles techniques, économiquement rentables et respectueuses de l'environnement. Un certain nombre de leviers pourrait permettre d'appuyer ces opérateurs : rendre accessibles les données qui peuvent permettre aux opérateurs de se positionner sur les marchés, leur dédier des séances d'information et de consultation spécifiques, rendre l'environnement des affaires plus favorable (par exemple à travers des préférences fiscales pendant une période de temps déterminée), organiser des appels à projets du gouvernement dans le sens de partenariats public – privé - société civile. Ces leviers pourront être testés à l'échelle des projets pilotes.

e. Le renforcement des études d'impact

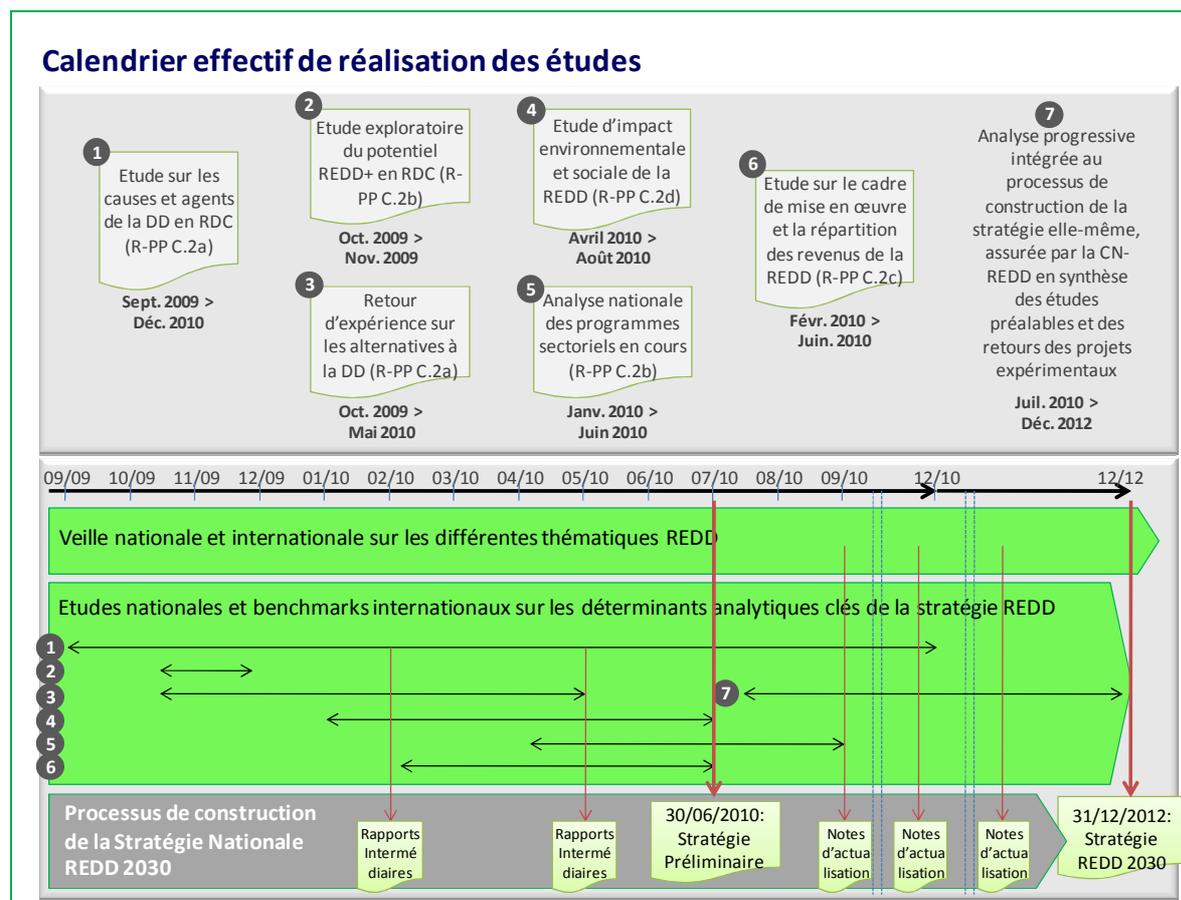
Les grands projets, que ce soit miniers, agroindustriels, routiers, etc. sont actuellement soumis à études d'impact (menées soit par les cellules « études d'impact » des ministères concernés, soit par des bureaux d'étude privés, après validation des termes de référence par le GEEC). Cependant, ces études d'impact n'atteignent pas leurs objectifs aujourd'hui, soit parce qu'elles ne sont pas réalisées (contournement de la procédure), soit parce qu'elles ne sont pas accompagnées de moyens de contrôle suffisants. Par ailleurs, l'étude d'impact ne doit pas uniquement prendre en compte les causes directes du projet, mais aussi les causes indirectes (déplacements de populations attirées par le projet, ou au contraire privées de leurs droits d'usages et qui vont s'implanter ailleurs). Ces études d'impact auront un rôle important à jouer pour l'accompagnement des causes nécessaires. La composante 2d de ce RPP prévoit un appui à l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de l'Environnement.

1.1.3. Synthèse et planning

L'agencement et le planning de préparation des études doivent être à la fois:

- simultanés, au regard des exigences du calendrier général de préparation et dans la logique ou toute réflexion à un niveau peut éclairer les analyses sur un autre domaine
- progressifs, du fait que certaines études sont manifestement indispensables au cadrage et au développement d'une autre

Ainsi, les études seront menées globalement en parallèle, mais d'une part des passerelles seront établies entre elles – sous forme de réunions d'avancement et de coordination – et d'autre part des livrables intermédiaires seront produits par chaque étude et permettront formellement d'alimenter les autres études en cours. De plus, le dispositif de veille nationale et internationale permettra d'actualiser les études au fil de l'eau pour en assurer la pertinence continue. Au final, le planning de ces études est récapitulé ci-dessous :



La réflexion autour des besoins de développement futurs et les analyses des données socio-économiques pour l'élaboration des niveaux de référence (composante 3b), de même que les travaux de l'UCL sur l'identification des zones à risque de déforestation (annexe 2a) viendront également alimenter la finalisation de la stratégie d'ici fin 2012.

1.2 La veille

Une activité de veille permettra de compléter et d'actualiser les études tout au long du processus de préparation du pays et de construction stratégique. Cette veille concerne les évolutions nationales mais aussi internationales, dans tous les domaines pertinents pour la REDD, qu'il s'agisse du retour d'expérience des dernières politiques d'intensification agricole ou des mécanismes de répartition des revenus de la REDD élaborés dans d'autres pays.

L'activité de veille se traduira par la formalisation de notes d'actualisation ajoutées régulièrement aux rapports d'études et alimentant les réflexions vers l'élaboration de la stratégie nationale. Cette activité sera prise en charge par les collaborateurs de la CN-REDD et n'implique pas de charge supplémentaire associée au dimensionnement de l'équipe. En revanche, un budget est prévu pour faciliter les activités de veille, essentiellement pour réaliser des missions d'étude ponctuelles à l'étranger ou pour recruter des services de consultant ponctuels pour des synthèses ou des travaux d'approfondissement ciblés.

Partie II : Expérimentation et consultations

Au-delà des études et de la veille, la RDC ne pourra se considérer « prête » et en mesure de construire une stratégie adaptée sans avoir vécu et expérimenté la REDD par elle-même. Un programme d'expérimentation est donc en cours d'élaboration pour la période 2010-2012. Il vise deux objectifs :

- Mener les tests nécessaires sur les hypothèses de la stratégie provisoire afin de la consolider et de la finaliser
- Contribuer à la préparation du pays en instaurant des bases de pérennisation et de déploiement national

Trois rencontres entre la CN-REDD et les partenaires techniques de la RDC en matière de REDD ont permis de poser les bases de la démarche. La vision préliminaire de la stratégie nationale reposant sur les 14 programmes proposés par Mc Kinsey a été partagée. Sur cette base, il s'agira de tester, de qualifier et de quantifier les multiples hypothèses sous-tendues par cet ensemble de programmes dans l'idée de finaliser la stratégie nationale et de la décliner en un plan d'action opérationnel performant. Les projets pilotes répondront à ce besoin. A noter qu'ils se distinguent des programmes anticipés (composante 4 de la feuille de route 2010-2012 de la RDC) :

- Les projets pilotes visent à alimenter la construction de la stratégie nationale 2030 et du plan d'action 2013-2020, et à contribuer à la préparation du pays.
- En revanche, les programmes anticipés sont orientés vers les résultats, vers la recherche directe de réductions d'émissions substantielles à l'échelle du pays. Ils contribuent toutefois de manière indirecte à la réflexion nationale et à la construction de la stratégie. A ce titre, les besoins financiers associés au cadrage de ces programmes nationaux anticipés seront considérés dans le cadre de la présente composante du R-PP.

Il convient de distinguer deux types de projets pilotes :

- des expérimentations et initiatives sectorielles associées à la REDD+ initiées par des partenaires, puis orientées pour alimenter le processus national en fonction de ses besoins,
- des projets intégrés géographiquement initiés par la CN-REDD, dont l'exécution sera déléguée à des partenaires, et qui organisent à l'échelle locale l'ensemble des composantes pertinentes pour reconstruire la stratégie nationale et réussir la préparation du pays.

2.1 Les projets pilotes sectoriels

Comment relever les défis associés à chaque programme et à chaque thématique de la REDD? Ces initiatives pilotes permettront de disposer d'un retour d'expériences sur un ensemble de projets pilotes « sectoriels » menés par la société civile, le secteur privé, les ONG et les autres partenaires de terrain de l'Etat congolais. La Coordination Nationale veillera à ce que ces projets couvrent au mieux les besoins clés de l'expérimentation (secteurs et activités, écosystèmes diversifiés, contextes locaux distincts en termes de facteurs et de rythme de déforestation etc.) et orientera ses partenaires en ce sens. Ces projets devront couvrir l'ensemble des champs d'application de la REDD et l'ensemble des provinces de la RDC.

Les deux rencontres qui ont eu lieu le 13 et le 15 janvier 2010 ont permis d'avancer sur l'identification des projets pilotes intégrés géographiquement. Sept critères sont envisagés et seront affinés de manière concertée avec les parties prenantes :

- (i) Contribution du projet à la réduction de la pauvreté.
- (ii) Faisabilité du projet (en termes de probabilité de succès dans la réduction de la déforestation et dégradation des forêts sur le terrain).

- (iii) Capacité du porteur de projet (y compris expérience avec les procédures pour l'élaboration de projets Carbone, soit MDP ou marché volontaire).
- (iv) Variété de zones (forêt dense humide, forêt de montagne, savanes, etc.) et d'approche pour la réduction de la déforestation (foresterie communautaire, concession de conservation, activités alternatives à la déforestation, mécanismes locaux de paiement des services environnementaux, etc.).
- (v) Existence de cofinancement pour le démarrage des activités. L'investissement initial dans les activités visant la réduction de la déforestation doit être assuré par d'autres sources de financement [l'expérience du Fonds BioCarbon de la Banque mondiale démontre que la plupart des idées de projet MDP dans le secteur forestier manquaient le financement pour l'investissement initial, ce qui empêchait la réalisation de l'activité].
- (vi) Lien du projet avec le cadre institutionnel national pour la REDD (y compris la contribution du projet dans la formation des acteurs gouvernementaux, et le partage des données).
- (vii) Contribution du projet à la préservation de la biodiversité.

Les coûts pour la CN-REDD induits par le cadrage, l'harmonisation et le pilotage de ces expériences sectorielles sont inclus dans le budget de coordination et de pilotage d'ensemble.

2.2 Les projets pilotes intégrés géographiquement

Comment relever les défis associés à la cohérence d'ensemble de la stratégie? Les projets pilotes intégrés géographiquement visent à disposer d'un retour d'expérience sur le déploiement à l'échelle locale et de manière expérimentale de l'ensemble des composantes de la stratégie REDD préliminaire (cf. les 14 programmes proposés par Mc Kinsey). Parmi ces composantes, on trouvera par exemple les plates-formes de coordination multipartite à tous les échelons, les mécanismes et règles de redistribution des financements nationaux, les instruments et organismes de contrôle, les outils et le réseau d'IEC, de consultation et de dialogue complets, le dispositif de pilotage global des impacts de la REDD par exemple en matière sociale, environnementale ou de gouvernance, les instruments du pilotage de la stratégie et de suivi des résultats, le développement de la microfinance, des guichets fonciers, des forces de surveillance et d'application des lois renforcés, et encore les projets pilotes pertinents au regard des circonstances locales parmi les dix programmes alternatifs des volets I, II et III de la stratégie préliminaire REDD.

Les projets pilotes intégrés géographiquement portent un effet catalyseur pour la préparation du pays, et notamment pour la mise en œuvre des activités habilitantes, à l'image des problématiques foncières, d'application de la loi, de zonage et d'utilisation du territoire détaillés dans la partie 1.2. de la présente composante et qui font l'objet de plans d'expérimentation et de déploiement conjoints avec les autorités compétentes. Un lot de huit projets pilotes a été retenu et sera lancé dans les prochains mois. Parallèlement, une réflexion est en cours de manière participative pour élaborer une initiative pilote à grande échelle (district).

Les projets pilotes intégrés géographiquement, clés de voûte de la préparation par l'expérimentation

L'expérimentation est un élément clé de la préparation du pays. Un travail de coordination, de suivi et d'analyse des différents projets « sectoriels » en cours sera assuré par la Coordination Nationale REDD pendant la phase d'élaboration de la stratégie. En dépit de ces activités, les données et expériences dont dispose le pays pour construire sa stratégie restent partielles et insuffisantes. Au-delà des études et de l'apprentissage par les projets en cours, il est indispensable d'expérimenter sur le terrain les différentes options d'une stratégie REDD+ afin de tester les multiples conditions de leur mise en œuvre (légal, organisationnelles, financières, humaines...). Au regard de la complexité et de la diversité des problématiques et situations en RDC, et considérant les multiples domaines transversaux qu'une stratégie REDD+ crédible se doit d'intégrer, le pays a identifié huit sites pilotes complémentaires pour couvrir le champ d'expérimentation nécessaire à l'élaboration d'une stratégie nationale complète, ambitieuse et opérationnelle. Chaque site pilote se caractérise par des écosystèmes, des problématiques de déforestation et de dégradation, des opportunités en matière d'options REDD ou encore par un contexte d'application particulier. L'expérimentation coordonnée sur les huit sites permettra de réellement tester les hypothèses des stratégies REDD provinciales et de la stratégie nationale. Ils serviront aussi de vitrine de démonstration qui encouragera les dirigeants et les acteurs congolais à s'engager résolument dans la mise en œuvre de la stratégie.

Chaque projet contribuera ainsi, aux niveaux provinciaux et national, à organiser, planifier et quantifier les besoins pour mettre en œuvre une stratégie REDD+ intégrée et objectivée, qui réponde aux multiples causes directes et sous-jacentes de la déforestation de manière systémique. Au niveau local, chaque projet permettra aussi de lutter à la fois contre la pauvreté et contre la déforestation et la dégradation des forêts, en apportant une réponse intégrée à leurs multiples causes, par exemple (i) en renforçant les capacités de l'administration locale pour la gestion et la planification, l'aménagement du territoire, la sécurisation foncière, l'harmonisation et l'application de la loi, (ii) en renforçant les capacités humaines, techniques, financières et organisationnelles des populations locales pour la gestion productive et la valorisation durable de leur environnement et encore (iii) en améliorant les conditions économiques et sociales des populations locales.



L'analyse réalisée par l'UCL sur la cartographie des zones à risque (cf annexe 2a-1) et dont les premiers résultats seront disponibles fin juillet contribuera à l'évaluation de la pertinence du choix des sites des projets, en matière de potentiel de réductions d'émissions.

Seuls les coûts induits par le cadrage, la coordination et le pilotage de ces projets intégrés sont pris en compte dans le présent R-PP. Les coûts de mise en œuvre seront développés au cours du premier semestre 2010 et feront l'objet de recherche de financements complémentaires.

Conclusion

L'ensemble des chantiers engagés vers la construction de la stratégie REDD 2030 permettront donc de disposer des grands principes structurants de la démarche nationale REDD, des différents programmes à mettre en œuvre – sur une « base résultats » ou pour construire les moyens structurels de ces résultats–

incluant une étude de faisabilité et une analyse des risques adéquate, et des modalités opérationnelles de la mise en œuvre comme la liste et le calendrier réaliste des actions, le partage des rôles et des responsabilités, les coûts réels et les mécanismes financiers sous-tendant la mise en œuvre et le dispositif de pilotage associé.

Cette démarche est construite en mobilisant de nombreux leviers : études, efforts de veille, projets pilotes aux approches complémentaires. Cette diversité vise à couvrir les différents besoins pour l'élaboration de la stratégie, y compris en croisant les réflexions et le suivi sur des problématiques complexes comme l'identification et la prévention des fuites. A ce sujet, le pilotage étroit et coordonné des efforts de lutte contre la déforestation et la dégradation à la fois au niveau national, au niveau provincial à travers les cellules de coordination et la Groupe de Travail Climat REDD de la société civile, et au niveau plus local via les structures d'exécution des projets pilotes ou les capacités de déploiement du programme d'IEC et de consultation, est à même de nourrir un suivi et une évaluation fine des fuites, et d'identifier les facteurs clés de couverture pour alimenter la stratégie nationale.

Les critères qui permettront de sélectionner les éléments de la stratégie REDD concerneront les coûts de l'option stratégique et les bénéfices associés (réductions d'émissions et augmentation d'absorptions, emplois, accès à l'énergie, bien-être des populations locales, autres services environnementaux, etc.).

En matière budgétaire, cette composante se réduit à couvrir les besoins afférents à :

- l'étude sur les programmes sectoriels en cours
- les coûts associés aux efforts de veille nationale et internationale
- les coûts associés à l'appui au processus diplomatique
- les coûts de cadrage et de préparation des projets pilotes
- les coûts de cadrage et de préparation des programmes anticipés

Concernant les projets pilotes et les programmes anticipés, les coûts de leur mise en œuvre seront évalués durant le premier semestre 2010 et ne font pas l'objet de demande de financement auprès du FCPF ou de l'ONU-REDD au-delà du coordinateur complémentaire au sein de la CN-REDD déjà budgétisé au titre de la coordination et du pilotage d'ensemble.

Budget pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD en RDC									
Activités principales	Sous-Activités	Coût estimatif (en milliers d'US\$)				UN-REDD / FCPF en exécution	UN-REDD (PNUD)	BM / FCPF	Co Financement
		2010	2011	2012	Total				
Etude sur les programmes sectoriels en cours	Consultant	\$50			\$50		\$50		
Pilotage et accompagnement/ veille	Spécialiste stratégie et consultant	\$140	\$140	\$140	\$420		\$140	\$280	
	Documentation, ateliers	\$20	\$20	\$20	\$60		\$20	\$40	
	Consultant, voyages d'étude	\$90	\$90	\$90	\$270			\$60	\$210
Appui au processus diplomatique	Formation	\$5	\$5	\$5	\$15			\$15	
	Prise en charge de délégués	\$56	\$56	\$56	\$168		\$56	\$112	
	Appui à la société civile	\$28	\$28	\$28	\$84		\$28	\$56	
	Appui dans le cadre de la COMIFAC	\$20	\$20	\$20	\$60	\$20		\$40	
	Appui conseil international	\$60	\$60	\$30	\$150				\$150
Cadrage et préparation des projets pilotes	Pilotage des initiatives pilotes (expertise, conseil)	\$140	\$140	\$140	\$420		\$140	\$280	
	Coordination, réunions...	\$5	\$5	\$15	\$25		\$5	\$20	
	Missions de terrain	\$64	\$64	\$64	\$192		\$64	\$128	
Cadrage et préparation des programmes anticipés	Consultant	\$100			\$100			\$100	
	Coordination, réunions...	\$5	\$5	\$5	\$15			\$15	
	Missions de terrain	\$64			\$64			\$64	
Total		\$847	\$633	\$613	\$2 093	\$20	\$503	\$1 210	\$360

2c. Cadre de mise en œuvre de la REDD

Introduction

L'élaboration et de déploiement d'un cadre de mise en œuvre pour la REDD en RDC est un défi particulier dans le sens où il s'inscrit déjà dans un contexte de réformes actives des secteurs forestier environnemental, et des domaines complémentaires comme le processus de planification national et de renforcement de la gouvernance.

C'est en considérant les pré-requis pour la mise en œuvre de cette stratégie exploratoire et la programmation induite que la CN-REDD a pu élaborer une première réflexion sur son cadre de mise en œuvre. Cette réflexion a permis de déboucher sur :

- Le cadrage des principales problématiques associées au cadre légal (cf annexe 2c-1)
- L'identification des questions transversales interministérielles à appuyer (cf. composante 2b)
- Une vision préliminaire du cadre institutionnel à élaborer

- Un plan d'élaboration et de déploiement, et les prévisions budgétaires associées

La présente composante se limitera à synthétiser les éléments clés de la vision préliminaire du cadre institutionnel et à présenter le plan d'élaboration et de déploiement, et les prévisions budgétaires associées.

1. Vision préliminaire du cadre institutionnel

Sur la base des réflexions préliminaires et des consultations nationales et internationales informelles menées par la Coordination Nationale REDD, une première macro-architecture fonctionnelle cible a été conçue pour la REDD. Cette macro-architecture est préliminaire et sera alimentée par une étude sur le cadre de mise en œuvre.

Elle repose sur différentes fonctions, qui devront être réalisées en priorité par des structures existantes, et éventuellement par de nouvelles structures:

- a. une fonction de décision, qui s'apparente à celle de l'actuel Comité National REDD tel qu'institué pour la période de préparation du pays par le décret du 26 novembre 2009. La structure responsable définira les objectifs et les priorités, les principes stratégiques, les orientations programmatiques et les politiques de mise en œuvre. Il s'agira d'un organe interministériel, éventuellement placé sous la primature ou la présidence, et ouvert à la représentation des différentes parties prenantes au processus national.
- b. une fonction de planification sectorielle et de pilotage de la mise en œuvre par domaine, qui s'apparente à celle de l'actuel Comité Interministériel REDD. La structure responsable réunira les directeurs techniques pertinents des différents ministères et traduira les orientations et les arbitrages de l'organe de décision en programmes sectoriels placés sous la responsabilité des ministères compétents. Il pourrait lui aussi être placé sous la responsabilité d'un coordinateur sous la Primature ou la Présidence.
- c. Une fonction de coordination pour assurer le pilotage d'ensemble de la mise en œuvre et le secrétariat-conseil de l'organe de décision. La structure responsable s'apparentera à l'actuelle Coordination Nationale REDD. Il pourrait s'agir d'une structure ad hoc rattachée au ministère en charge de l'environnement, ou d'une équipe dédiée au sein d'une Direction ou d'une Division de ce ministère (comme c'est le cas l'heure actuelle avec la Direction du Développement Durable).
- d. Une fonction de concertation pour traiter les plaintes associées à la mise en œuvre de la REDD.
- e. Une fonction de formation, de recherche et de conseil dans la gestion du changement climatique et de ses différentes composantes, dont la REDD, visant à créer une référence régionale en la matière. Cette fonction pourra être assurée par un Pôle Intégré d'Excellence Climatique (voir encadré ci-dessous).
- f. Une fonction de centralisation et de gestion des données, pour collecter des données secondaires et gérer un registre national des données sur la REDD en RDC. Cette fonction pourrait être placée au niveau d'un observatoire du changement climatique au niveau du PIEC. Son activité pourrait être encadrée par des termes de référence fixés par le gouvernement congolais, déterminant notamment les règles de transparence et l'accès à cette base de données par les pouvoirs publics.
- g. Une fonction de gestion nationale des initiatives carbone avec pour responsabilité de tenir le registre national du carbone et les affectations des financements internationaux pour éviter tout double comptage, d'assurer la promotion et la commercialisation internationale du carbone de la RDC et d'accompagner à terme les porteurs de projet jusqu'à la production des crédits

volontaires ou certifiés. En ce sens une nouvelle direction du MECNT, la Division des Services environnementaux est en train d'être mise sur pied dans le cadre du PFCN. Cette division veillera à valoriser le travail réalisé par l'actuelle Autorité Nationale Désignée. La RDC défend une approche nationale de la REDD, qui consiste à suivre l'évolution des émissions de CO2 liées à la DD au niveau national, de confronter les écarts avec le niveau de référence national et le cas échéant de percevoir des financements internationaux sur la base des résultats obtenus à l'échelle nationale. Un registre national unique du carbone sera mis en place pour faciliter la comptabilité nationale.

- h. Une fonction de centralisation des financements internationaux, et de redistribution aux acteurs nationaux suivant des règles parfaitement transparentes et auditées. Cette fonction sera définie précisément à la suite de l'étude sur la mise en place d'un mécanisme intérimaire de gestion des fonds REDD. Cette fonction pourra être accomplie par un fonds géré par un organisme indépendant, chargé de l'application rigoureuse et auditée des règles de gestion et de redistribution édictées par le Comité National REDD de manière participative et transparente. La déclinaison de ce fonds national en 11 fonds provinciaux sera une des options évaluées lors de l'étude mentionnée ci-dessus et pourrait permettre d'accompagner par des moyens adaptés la déclinaison provinciale et locale de la stratégie REDD nationale.
- i. Des fonctions de coordination locales REDD en charge de la déclinaison infranationale des programmes REDD, du pilotage de leur mise en œuvre et de la gestion des financements associés, des activités d'IEC et de consultation à l'échelle infranationale, de la production et de la consolidation des données infranationales associées à la gouvernance, aux impacts socioculturels, environnementaux et économiques de la REDD. Ces fonctions pourront être prises par le gouvernement provincial au fur et à mesure que leurs capacités se développent en ce sens. Les activités de consultation devraient s'appuyer sur les Conseils Consultatifs Provinciaux prévus par le code forestier et des Conseils Agricoles Ruraux de Gestion.
- j. Des fonctions d'audit régional ou international, pour contrôler de façon exhaustive, la mise en œuvre de la stratégie : audit des programmes, des données de suivi, contrôle des rapports et audit des flux financiers. Cette fonction pourra être assurée par un auditeur externe, sans créer une structure spécifique.

Le Pôle Intégré d'Excellence, clé de voûte d'une stratégie pour développer l'excellence congolaise

Le renforcement des capacités et le développement d'une expertise nationale est une dynamique complexe difficile à inscrire durablement au service des pays en développement. Différentes contraintes structurelles freinent souvent l'accès à une formation d'excellence et aux opportunités d'exercice durable des compétences acquises. Aussi, au-delà de la démultiplication des formations, des missions d'étude et du renforcement des capacités par l'accompagnement par des experts internationaux, la RDC souhaite structurer ses capacités pour développer durablement une expertise de niveau international dans les domaines associés à la REDD, à la gestion du changement climatique et de l'environnement en général. Le Pôle Intégré d'Excellence constitue la clé de voûte de cette ambition.

Le Pôle Intégré d'Excellence vise à améliorer le système de production et de transfert de savoir en matière environnementale en RDC, et à l'ancrer dans le développement du pays. Il s'agit d'un centre national de compétences, à vocation régionale et internationale, réunissant des partenaires congolais et étrangers, du Nord et du Sud, décidés à mutualiser leurs moyens pour développer et proposer une offre intégrée de formation, de recherche et d'expertise-conseil répondant aux plus hauts standards de qualité. Le PIE congolais croisera les profils (académique, recherche, gestion, secteur privé, société civile...) pour construire un portefeuille complet de prestations au service de la RDC et de la région: formation professionnelle et initiale, expertise et assistance technique, conseil aux décideurs, recherche, activités de veille, observatoire et analyse, publications, diffusions de connaissances et animation de cercles d'experts...

La mise en œuvre du Pôle Intégré d'Excellence se fera en trois phases:

1- Cadrage du projet et consultations (au cours du premier semestre 2010)

Définir l'ancrage géographique et les modes de coordination régionale, les différents niveaux de la structure de gouvernance avec plusieurs comités pour définir les principes de fonctionnement, les modalités de collaboration et de mutualisation des ressources, les modalités de concertation et de pilotage, la gestion et l'animation scientifique...

2- Elaboration du programme opérationnel de lancement (au cours du second semestre 2010)

Le PIE pourrait s'organiser sous forme d'association entre différents organismes nationaux et internationaux (centre universitaire, sociétés privés, ONG...) en mutualisant les compétences et les ressources autour de projets de recherche ou d'assistance communs et de programmes de formation.

3- Mise en œuvre (2011)

Le démarrage du programme pourra s'adosser à la dynamique de préparation du pays à la REDD, et profitera de l'impulsion créée par les besoins en formation, en assistance-conseil, en expertise et en recherche pour développer ses activités et fédérer les excellences nationales et internationales.

2. Plan d'élaboration et de déploiement, et budget prévisionnel

L'élaboration et le déploiement du cadre de mise en œuvre sont programmés sur trois étapes.

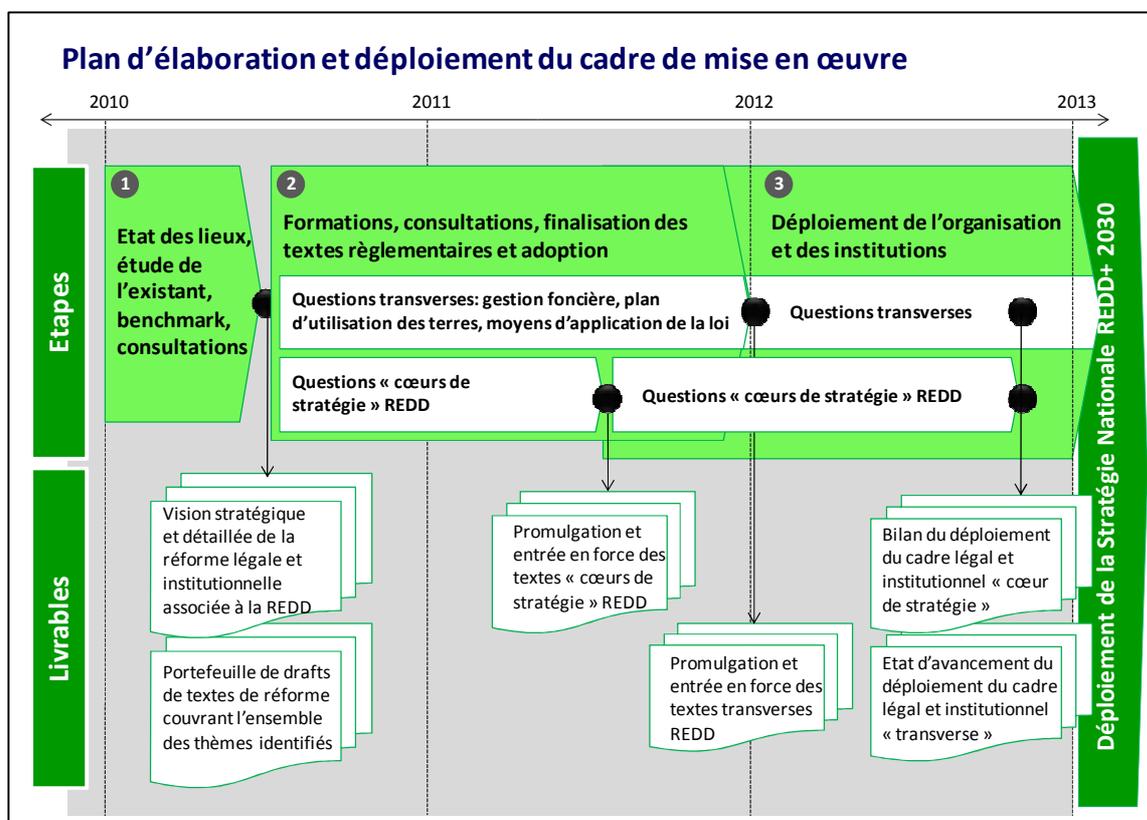
- a. L'étape de préparation et de cadrage comprend les activités d'état des lieux et d'analyse de l'existant, le benchmark international, la mobilisation et les consultations des parties prenantes (Ministères et Assemblée Nationale, société civile etc.). Elle doit permettre de disposer au 1^{er} juillet 2010 d'une vision complète des réformes à engager et de premières propositions de textes de réformes.
 - Elle inclut notamment la conduite d'une étude sur les mécanismes de redistribution des revenus (cf annexe 2c-2).
 - La RDC reconnaît que la clarification des droits du carbone est un pré-requis pour la mise en place de ce système de distribution des bénéfices. Une revue légale sur la propriété du carbone sera donc entamée.
 - Par ailleurs, une étude sur le design d'un mécanisme intérimaire de gestion des fonds de la REDD sera réalisée ; elle comprendra trois étapes : (i) analyse des options de gestion des

fonds pour la REDD en RDC; (ii) conceptualisation d'un mécanisme de gestion des fonds intègre et crédible, même si intérimaire, pour la REDD; et (iii) lancement du mécanisme financier intérimaire.

- Enfin, des études sur les réformes transversales et cœurs de stratégie nécessaires (voir ci-dessous) seront également menées dans les mois qui viennent. Des termes de référence préliminaires sur l'étude des réformes transversales nécessaires sont fournis en annexe (cf annexe 2c-3).

b. L'étape d'élaboration proprement dite comporte des activités de formation et de consultations des parties prenantes, la finalisation des textes et le processus d'adoption de ces textes. Elle se divise en deux chantiers suivant le type de problématiques.

- Les questions « cœurs de stratégie » pour la REDD couvrent les thèmes spécifiques à la REDD et qui dépendent largement du ministère en charge de l'environnement : institutions liées au pilotage et au monitoring de la REDD, architecture et mécanismes financiers REDD (fonds national et provinciaux, règles de répartition des revenus...), droit sur le carbone etc. Ce chantier doit durer 12 mois avant la promulgation officielle des textes.
- Les questions transversales couvrent des thèmes généralement portés par plusieurs ministères ou par des ministères en charge d'autres questions que l'environnement, et notamment la réforme foncière, l'application de la loi et ses moyens associés, et enfin la planification nationale de l'utilisation des terres. S'agissant de problématiques complexes, associant davantage d'acteurs et dépendant d'agendas ministériels distincts, le chantier est programmé pour 18 mois.



- c. L'étape de déploiement est aussi divisée en deux chantiers :
- Le chantier « cœur de stratégie » devrait durer 15 mois. Il doit être terminé au 1^{er} octobre 2013, date à laquelle un bilan de la mise en œuvre sera produit et présentera le montage légal et institutionnel national mis en place spécifiquement pour la REDD.
 - Le chantier associé aux questions transversales devrait être plus long à déployer. Par exemple, la mise en œuvre nationale d'une réforme foncière nécessairement ambitieuse ou le renforcement et l'opérationnalisation des moyens d'application de la loi et de la souveraineté de l'Etat congolais sur l'ensemble de son territoire sont des processus longs. La CN-REDD projette la fin de la mise en œuvre de ces chantiers pour fin 2015, afin d'entrer dans une nouvelle phase REDD au 1^{er} janvier 2016.

Budget pour l'élaboration et le déploiement du cadre de mise en œuvre de la REDD en RDC									
Activités principales	Sous-Activités	Coût estimatif (en milliers d'US\$)				UN-REDD / FCPF en exécution	UN-REDD (PNUE)	BM / FCPF	Co Financement
		2010	2011	2012	Total				
Cadrage et Préparation	Collecte et pré-analyse de l'existant	\$10			\$10	\$10			
	Consultations et cadrage du champ	\$20			\$20	\$20			
	Analyse de l'existant et état des lieux	\$20			\$20	\$20			
	Benchmark international	\$25			\$25	\$25			
	Analyse des options pour la gestion des fonds	\$50			\$50	\$50			
	Consolidation et rédaction de la vision stratégique et détaillée	\$20			\$20	\$5	\$15		
	Rédaction des drafts de textes de réforme	\$100			\$100			\$100	
Pôle Intégré d'Excellence	Etude sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences	\$150			\$150			\$150	
	Appui conseil	\$30	\$60		\$90			\$90	
	Mission d'étude et de prospection	\$90			\$90			\$90	
	Démarrage des programmes		\$400		\$400				\$400
Elaboration du cadre de mise en œuvre	Formations et plaidoyer	\$30	\$40		\$70			\$70	
	Consultations et finalisation des textes règlementaires	\$150	\$250		\$400			\$150	\$250
Déploiement du cadre de mise en œuvre	Recrutement, formation et équipements des nouvelles instances*		\$60		\$60				\$60
	Fonctionnement des organes		\$150	\$700	\$850				\$850
	Accompagnement et conseil		\$260	\$680	\$940				\$940
	Bilan du déploiement			\$80	\$80				\$80
Total		\$695	\$1 220	\$1 460	\$3 375	\$130	\$15	\$650	\$2 580

NB : L'étude de cadrage du premier semestre permettra de cadrer la répartition des budgets entre l'élaboration et le déploiement d'un côté des réformes cœurs de stratégie et de l'autre des réformes transversales.

2d. Impacts sociaux et environnementaux

Justification et objectifs de l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique

La stratégie exploratoire REDD proposée par le gouvernement en décembre 2009 - dont les grandes lignes sont reprises au chapitre 2.b de ce document -, comporte des programmes prioritaires ayant un haut potentiel de réduction des émissions des GES à savoir l'afforestation et reforestation, la réduction de l'utilisation exclusive de bois de chauffe et du charbon de bois, et le développement maîtrisé des activités agricoles.

En impliquant plusieurs acteurs institutionnels et privés, les organisations de la société civile et les communautés locales dans l'affinement de cette stratégie (Cf. 2.c), ces programmes constituent une opportunité pour l'éradication de la pauvreté extrême, la relance de la croissance et le renforcement de la paix et de la cohésion sociale et intercommunautaire.

Cependant, le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers sont conscients, que nonobstant les retombées positives escomptées de la REDD, le redémarrage de l'économie en période 'post-conflit' peut avoir des impacts négatifs collatéraux sur le milieu humain et l'environnement.

Sur le plan social, les communautés locales et, notamment, les peuples autochtones et les autres populations forestières qui tirent l'essentiel de leur subsistance des ressources des forêts peuvent légitimement ressentir des craintes pour le maintien de leurs usages traditionnels et le développement de la foresterie et l'agroforesterie communautaires. Vivant souvent dans des conditions d'enclavement et d'exclusion, les communautés forestières et riveraines n'ont pas forcément les moyens de faire face à des obstacles supplémentaires ou de s'associer à des nouveaux modèles de développement.

Plus particulièrement, la mise en œuvre de la stratégie REDD pourrait se confronter à la complexité de l'organisation actuelle du foncier. En ébranlant les statu-quo fonciers et socioéconomiques établis, la stratégie REDD pourrait encourir le risque d'attiser des tensions sociales et de faire ressurgir des conflits sur le foncier.

Sur le plan environnemental, certains programmes de la stratégie REDD pourraient conduire à d'autres formes de menaces incontrôlées sur des ressources et des habitats naturels qui ont été jusqu'ici relativement épargnés. Notamment, dans les cas :

- d'une mise en œuvre tardive et/ou insuffisante de mesures compensatoires génératrices de revenus, consistantes et durables ; ou
- d'un accès insuffisant à des alternatives abordables pour l'énergie domestique.

Les risques de conflits communautaires et les répercussions négatives sur l'environnement pouvant découler des nouveaux programmes du processus REDD seraient potentiellement exacerbés par :

- La persistance des conflits armés et le non retour à une paix durable,
- L'absence de transparence, de consultations publiques préalables et de participation des représentants des principales parties prenantes (notamment les peuples autochtones et les autres populations forestières) au choix et à la validation des options stratégiques de la REDD,
- La faiblesse de la gouvernance environnementale et des capacités institutionnelles (nationales, provinciales et locales),

- L'absence du zonage participatif du patrimoine forestier, la réduction de l'accès à la foresterie communautaire et le non achèvement de la conversion des titres forestiers,
- L'absence d'une stratégie d'accompagnement du secteur informel et d'alternatives efficaces à l'exploitation du bois de chauffe.

A cet égard, l'Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (SESA, en sigle anglais) constitue la procédure adaptée et communément reconnue qui permettra non seulement d'éliminer ou de réduire les préjudices, ou de compenser dûment les conséquences négatives inévitables sur les personnes et l'environnement, mais aussi de bonifier les impacts positifs et d'améliorer la qualité des résultats escomptés.

La prise en compte des dimensions environnementales et sociales au cours de la phase préparatoire du processus qui inclut l'affinement de la stratégie exploratoire REDD permettra au gouvernement d'identifier les options stratégiques les plus compatibles avec les impératifs de protection de l'environnement et les intérêts des populations pauvres et des peuples autochtones. Ceci permet aussi au gouvernement:

- d'adopter une gestion durable et prudente du secteur forestier et les autres secteurs ayant trait au REDD et de maintenir les usages traditionnels des forêts qui sont acceptables de point de vue environnemental,
- de répondre aux attentes sociales qui se focalisent de façon de plus en plus pressante sur des résultats concrets en matière d'éradication de la pauvreté et d'opérer un partage équitable des bénéfices entre le niveau national et les niveaux locaux.

La SESA s'attachera également aux questions de genre.

Déroulement du processus de l'évaluation environnementale et sociale

Compte tenu de ce qui précède, la SESA doit intervenir relativement tôt dans le processus de finalisation et de validation des options stratégiques REDD tout en impliquant les principales parties prenantes et les groupes d'intérêt pouvant être affectés. Le présent R-PP fournit en annexe 2d des Termes de Références (TDR) afin de livrer une SESA avant démarrage du processus REDD.

Le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, et Tourisme (MECNT) constitue l'interlocuteur contractuel du Consultant. Le dialogue, la préparation et le suivi de l'exécution de la SESA seront assurés par la Coordination Nationale REDD (CN-REDD) sous la supervision de la Direction du Développement Durable et Point Focal REDD.

Avant le début de l'étude un Comité de Suivi (CS) sera mis en place, par arrêté du MECNT, afin de guider et de faciliter le travail du consultant tout au long de son mandat. Le CS sera composé des représentants des organismes clés impliqués, le secteur privé, les ONGs locales, et les organismes de représentation des populations autochtones. Le Ministre de l'ECNT peut désigner des représentants des partenaires techniques et financiers impliqués dans le processus REDD pour participer à titre consultatif au CS. Le CS émet ses avis sur les rapports intermédiaires et le rapport final de la SESA. Pour l'appuyer dans sa mission, le CS peut recourir aux services des consultants nationaux et/ou internationaux.

Une fois des projets spécifiques REDD arrêtés et des investissements prédéfinis et circonscrits géographiquement, l'approche participative sera renforcée dans le cadre de la préparation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) qui s'appliquent aux projets et ce en vertu de la réglementation nationale et des procédures en vigueur.

Il en sera de même pour les projets expérimentaux, sectoriels ou géographiques, proposés dans le cadre du RPP. Ils feront l'objet d'une EIES et ce après un cadrage préalable et la catégorisation des projets concernés.

Termes de Référence de la SESA

Les TDRs proposés pour la SESA se réfèrent aux dispositions réglementaires en vigueur et à la prise en compte de l'adhésion du pays aux conventions internationales et aux accords multilatéraux sur l'environnement.

De même, ils correspondent à la volonté du gouvernement de se conformer aux *politiques et procédures de sauvegarde*¹¹ adoptées par les différents bailleurs qui sont impliqués ou pourront l'être dans la mise en œuvre du processus REDD en RDC.

Les TDRs exigent une analyse des options stratégiques en intégrant les impératifs de protection de l'environnement et de la cohésion et la justice sociale et proposent une approche participative fondée sur des consultations publiques, transparentes et élargies de parties prenantes suffisamment identifiées.

L'examen de la cohérence des options retenues pour la REDD avec la '*Stratégie Nationale de Croissance et Réduction de la Pauvreté*' (en se référant au DSCR) et avec la '*Stratégie Nationale pour le Développement des Peuples Autochtones Pygmées*' fera aussi l'objet d'analyse dans le cadre de la SESA.

La recherche des synergies avec les programmes sectoriels (et notamment ceux relevant des domaines de la conservation et de la gestion des ressources naturelles, de la construction des infrastructures et la réhabilitation des services sociaux de base) est aussi exigée par les TDRs.

La participation publique portera aussi sur la proposition des différents cadres de mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale du processus et des politiques de développement des peuples autochtones, de réinstallation involontaire des populations, d'information et de gestion du patrimoine culturel.

La SESA prévoit également des ateliers provinciaux qui, pour maximiser les ressources, seront couplés avec les ateliers de consensus sur les causes de la déforestation. Les indicateurs identifiés dans la SESA devront être suivis dans le cadre de la composante 4b. Autant que possible, la SESA comme la composante 4b, se baseront sur des indicateurs existants, et pour lesquels des données sont déjà collectées dans d'autres cadres.

Contexte institutionnel et renforcement des capacités en matière d'études d'impacts

En dépit de l'existence depuis 2007 du Groupe d'Etudes Environnementales du Congo (GEEC)¹², les capacités nationales, institutionnelles et privées, en matière d'élaboration et d'évaluation des études environnementales ainsi que dans le domaine de la gestion et le suivi des impacts environnementaux et sociaux demeurent, d'une façon générale, insuffisantes.

¹¹ Notamment celles ayant trait à l'*Evaluation Environnementale, les Forêts, les Habitats Naturels, les Populations Autochtones, les Ressources Culturelles, la Réinstallation Involontaire des personnes et des populations, etc.*

¹² Arrêtés ministériels 043 à 047/CAB/MIN/ECN-EF/2006)

Pour cela, le présent R-PP retient de manière anticipée la proposition d'un plan de renforcement des compétences et des capacités institutionnelles, publiques et privés. Ce plan de formation et de renforcement des capacités fera partie intégrante du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui sera proposé dans le cadre de la SESA. Il sera élaboré sur la base d'une évaluation rigoureuse des besoins et en tenant compte de la revue institutionnelle initiée par le MECNT.

Lors de cette revue, le GEEC a été retenu dans l'organisation et le fonctionnement dudit Ministère dans la poursuite de sa mission. Cependant, en rapport avec le *Projet de la Loi-cadre sur la Gestion et la Protection de l'Environnement*¹³ des dispositions pourraient être prises pour créer un *Etablissement public* qui serait en charge de l'application des dispositions du chapitre consacré à *l'Evaluation Environnementale et Sociale*¹⁴. Le mandat, l'organisation et le fonctionnement seront fixés par décret, une fois cette Loi-cadre adoptée par le parlement.

Dans le cas où cette option est retenue, le RPP propose de s'associer à d'autres programmes et initiatives dans la réalisation d'un plan de formation et de renforcement des capacités et de contribuer à la mise en place dudit *Etablissement public*.

Budget pour l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux							
Activités principales	Sous-Activités	Coût estimatif (en milliers d'US\$)				UN-REDD (PNUE)	Co Financement
		2010	2011	2012	Total		
Elaborer et valider la SESA	Service de consultance	\$200	\$100		\$300	\$300	
	Assurer le fonctionnement du comité de suivi (CS)	\$30	\$20		\$50	\$50	
	Organiser un atelier national de validation de la SESA		\$50		\$50	\$50	
Appuyer la mise en place de l'Agence Nationale pour l'Environnement	Initier et poursuivre le plan de formation	\$100	\$50		\$150		\$150
	Contribuer à l'opérationnalisation de l'ANE		\$300		\$300		\$300
	Contribuer au renforcement des activités de l'ANE			\$150	\$150		\$150
Préparer les EIES pour les projets pilotes REDD	Elaborer des TdR	\$20			\$20	\$20	
Total		\$350	\$520	\$150	\$1 020	\$420	\$600

¹³ Validé par le MECNT en date du 18 aout 2008

¹⁴ Article 79, Chapitre VI, du Projet de la Loi-cadre sur la Gestion et la Protection de l'Environnement

Volet 3 : Développement des niveaux de référence d'émissions et autres niveaux de référence

Contexte

La 15ème Conférence des Parties à la CCNUCC a adopté une décision sur les 'Principes méthodologiques concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement' qui *'reconnaît que, lorsqu'ils établissent pour les forêts des niveaux de référence des émissions et autres niveaux de référence, les pays en développement parties devraient le faire en toute transparence en tenant compte des données chronologiques, et effectuer des ajustements en fonction des situations nationales [...]'* (§7). Cette décision COP CCNUCC indique clairement que pour pouvoir participer dans le mécanisme REDD+ attendu, la RDC doit établir un niveau de référence des émissions (NRE¹⁵) et un niveau de référence (NR¹⁶).

Les objectifs de ce volet sont: (i) l'établissement du niveau des émissions chronologiques et (ii) la définition de la situation nationale de la RDC qui pourrait être utilisée pour ajuster les données chronologiques.

Résultats attendus

La mise en œuvre de ce volet dans les années à venir aura deux principaux résultats :

- la RDC devra définir un NRE et un NR au niveau national ;
- mais pour soutenir la mise en œuvre de la REDD+, elle devra également définir des NREs et NRs au niveau infranational. En fonction de la mise en œuvre de la REDD+ par les autorités Congolaises, les NREs et NRs infranationaux seront définiss au niveau provincial ou au niveau de projets.

Un autre résultat des activités du R-PP (notamment étude des causes, SESA, etc.) sera d'aboutir à la définition de critères et indicateurs permettant la création des NREs et NRs infranationaux.

Le cadre NREs et NRs

Les NREs et NRs au niveau national et infranational sont un élément clé pour :

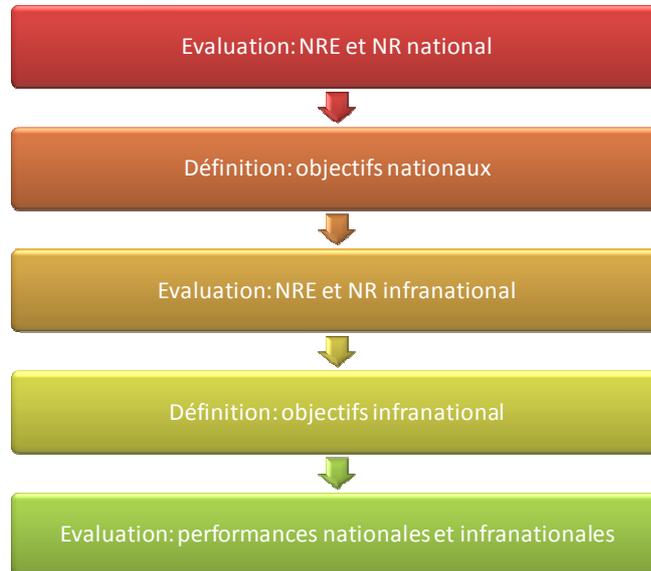
- i. définir et quantifier les objectifs d'atténuation que la RDC souhaite atteindre à travers la mise en œuvre de la REDD+ ;
- ii. et mesurer la performance des politiques et mesures REDD+ entreprises.

Sur cette base, la RDC doit commencer par établir ses NRE et NR nationaux. Une fois que les NRE et NR nationaux seront définis et approuvés par la CCNUCC, la RDC devra définir une stratégie nationale pour la mise en œuvre de la REDD+, conformément aux délais et au potentiel de réduction des émissions et

¹⁵ Le *niveau de référence des émissions* (NRE) est le montant des émissions brutes d'une zone géographique estimée dans une période de référence. Le NRE devra être établi pour appliquer les activités REDD+ suivantes: la réduction des émissions résultant du déboisement et la réduction des émissions provenant de la dégradation.

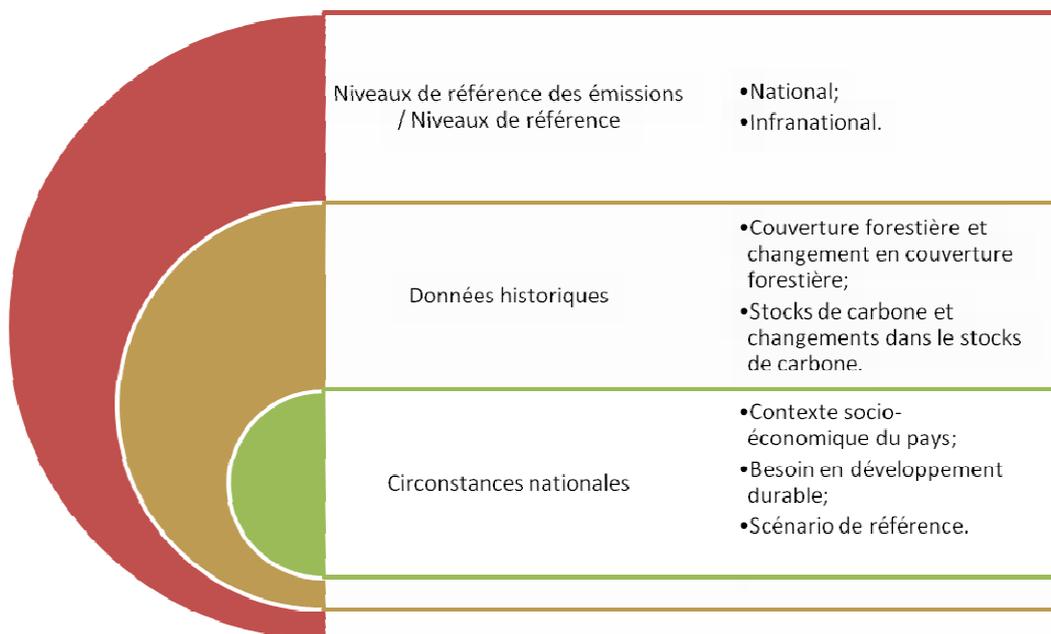
¹⁶ Le *niveau de référence* (NR) est le montant des émissions nettes / brutes et les absorptions d'une zone géographique estimée dans une période de référence. Le NR doit être créé pour appliquer les activités REDD+ suivantes: la conservation des stocks de carbone forestiers, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier.

des objectifs d'accroissement des absorptions. Les actions REDD+ liées aux NREs et NRs sont présentées sur la figure suivante.



La stratégie nationale pour la mise en œuvre de la REDD+ devra également définir à quelle échelle les politiques nationales et les mesures REDD+ seront mises en œuvre. Très probablement certaines d'entre elles seront mises en œuvre au niveau national, et d'autres au niveau infranational (par exemple, dans quelques provinces seules les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement seront mises en œuvre, tandis que dans d'autres provinces il y aura seulement des activités visant la conservation ou l'accroissement des stocks de carbone forestier). Ainsi, la RDC devra réaliser des choix méthodologiques pour la définition et l'évaluation des NREs et NRs infranationaux et fournir également des directives sur quel objectif (but) pourrait être atteint au niveau infranational. Une fois que le pays aura mis en place l'ensemble des politiques nationales et infranationales pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions, il sera possible d'avoir un système pour évaluer les performances de différentes actions REDD+ à l'échelle nationale et sous-régionale. Un système de mesure des performances d'action de la REDD+ sera l'élément clé pour établir un système de paiement pour la mise en œuvre de la REDD+.

La figure ci-dessous montre comment les informations sur les circonstances nationale et les données historiques fournissent l'information dont un pays a besoin pour établir les niveaux de référence des émissions et autres niveaux de référence.



Principes directeurs du NRE et NR

Les principaux critères que cherchera à respecter les NRE et NR sont les suivants :

Intégrité de l'environnement : Le mécanisme REDD+ doit contribuer à la réduction des émissions mondiales de GES et veiller à ce que ses activités se traduisent par des actions d'atténuation réelles du changement climatique. Étant données les différentes formes d'incertitude décrites ci-après, la prudence suggère que les NRE et NR soient établis avec conservatisme (les réductions d'émissions ou les augmentations d'absorptions ne doivent pas être surestimées) de façon à garantir les efforts mondiaux d'atténuation des GES.

Exactitude : L'exactitude concerne les estimations d'émissions ou d'absorptions. Les estimations doivent être exactes en ceci qu'elles ne sont systématiquement ni supérieures ni inférieures aux émissions ou absorptions vraies, autant qu'on puisse en juger, et que les incertitudes sont réduites autant que possible. La RDC utilisera des méthodologies appropriées conformes aux recommandations sur les *bonnes pratiques* du GIEC pour assurer l'exactitude des estimations de NRE et NR.

Intégralité : Le NRE et NR devront couvrir toutes les activités pertinentes de la REDD+ : la réduction des émissions résultant du déboisement, la réduction des émissions provenant de la dégradation, la conservation des stocks de carbone forestiers, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone forestier. Le principe d'intégralité sera également appliqué pour l'évaluation des données sur la quantité de carbone forestier, et en particulier cela signifie que les cinq pools de carbone GIEC seront examinés dans l'estimation de l'évolution des stocks de carbone.

Transparence : Les données que la RDC utilisera pour établir les NRE et NR seront disponibles pour des commentaires ouverts et indépendants. La transparence signifie également que les hypothèses et les méthodologies utilisées pour évaluer les NRE et NR seront clairement explicitées pour faciliter la reproduction et l'évaluation de l'information présentée par les utilisateurs et par d'autres intervenants

pertinents. La transparence est fondamentale pour le succès du processus de communication et d'examen du processus de la REDD+ en RDC.

Comparabilité : Les estimations des émissions et absorptions indiquées dans les NRE et NR de la RDC devront être comparables avec toutes les autres estimations des Parties non-Annexe I. À cette fin, la RDC utilisera les méthodes et modèles adoptés par la COP pour estimer et notifier le NRE et NR.

Cohérence : Les NRE et NR devront présenter une cohérence interne dans tous leurs éléments concernant les estimations réalisées d'une année sur l'autre. En outre, les NRE et NR devront également être compatibles avec les méthodes que la RDC va utiliser pour l'estimation des stocks de carbone et les variations des stocks de carbone de la REDD+ dans des périodes ultérieures de mise en œuvre.

Faisabilité : De façon à avoir des chances de réussite, les approches proposées doivent être faisables, eu égard de la disponibilité des données, des capacités analytiques, du coût de collecte et d'analyse des données et d'appui institutionnel nécessaires à ces efforts.

Volet 3a: Évaluation des données chronologiques

L'évaluation des estimations des émissions et absorptions chronologiques sera réalisée en suivant les indications méthodologiques du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) sur les recommandations en matière de bonnes pratiques (GIEC RMBP 2003) et les lignes directrices (GIEC AFAF 2006). Les estimations seront basées sur la combinaison des données de télédétection et des données d'inventaire de terrain.

En ce qui concerne l'évolution historique du couvert forestier, plusieurs études régionales ont été réalisées sur le bassin du Congo notamment par UCL¹⁷, JRC¹⁸, Université du Maryland, SDSU¹⁹, (au sein des consortiums OFAC et OSFAC), le WHRC²⁰ et le WRI²¹. Ces études ont été principalement obtenues grâce à l'utilisation de données de télédétection. Dans le cas de la RDC, ces études pourraient représenter la base pour obtenir des données sur les activités chronologiques (l'étendue du couvert forestier et l'évolution historique des superficies forestières). Pour évaluer les données d'activité²², il sera évalué si une approche méthodologique par échantillonnage (JRC-FAO) ou par wall to wall (SDSU-WHRC) est la plus appropriée (sachant qu'il n'y a pas de préférence spécifiée au niveau des lignes directrices du GIEC). Afin d'assurer la cohérence entre les données chronologiques et les estimations

¹⁷ Université catholique de Louvain

¹⁸ European Commission Joint Research Centre

¹⁹ South Dakota State University

²⁰ Wood Hole Research Centre

²¹ World Resource Institute

²² Les données d'activité sont les surfaces sujettes à l'activité de déforestation, dégradation, etc. ; les données d'activité peuvent être subdivisées en fonction de la zone climatique, le système de gestio, le type de sols, le type de végétation, les espèces arborées, la zone écologique, la classification des terres nationales ou d'autres critères (CCNUCC 2008, LULUCF Common Reporting Table (CRT))

futures, les méthodes qui seront adoptées pour estimer les données d'activité de NREs et NRs seront les mêmes méthodes que celles adoptées par la RDC pour son nouveau système de surveillance des terres par satellite (SSTS - Volet 4a).

La RDC évaluera ses données chronologiques pour évaluer les NRE et NR à partir de données de télédétection de 1990 à 2005. La justification de cette démarche est qu'à partir de 1990, il est possible d'utiliser les ensembles les plus complets de données satellitaires à l'échelle nationale. Ce choix devrait permettre à la RDC d'avoir au minimum trois points de données avec des intervalles de 5 à 10 ans pour évaluer la tendance historique du couvert de la superficie forestière. La possibilité d'évaluer les données chronologiques jusqu'à 2010 sera également évaluée, et dépendra de la qualité des données de télédétection disponibles pour l'année 2010. La démarche en matière de suivi de l'évolution du couvert forestier et d'estimation des émissions/absorptions associées est présentée dans la composante 4a. Pour les premiers exercices sur les données chronologiques, les données utilisées seront celles produites par les études mentionnées ci-dessus.

Malheureusement, à l'heure actuelle il n'existe pas d'analyses statistiques systématiques pour évaluer les facteurs d'émissions forestières en RDC ou dans le Bassin du Congo. En effet, toutes les données existantes (même les données des inventaires forestiers nationaux de certains pays de la région du bassin du Congo) sur la biomasse forestière ou les stocks de carbone ne sont pas associées avec des estimations de leurs incertitudes à l'échelle nationale. Ce facteur rend ces données inappropriées pour les estimations des variations des stocks de carbone au Niveau 2 ou 3 du GIEC. Ainsi, afin d'être en mesure de présenter ses estimations de variation du stock de carbone à un niveau 2 ou 3 d'incertitude, la RDC devra utiliser les données de l'inventaire forestier national prévu (IFN, voir Volet 4). L'IFN devra générer des données qui pourraient potentiellement être utilisées pour représenter le stock de carbone des forêts présentes dans les différents domaines à partir de 1990. Dans le cas où la RDC n'arrive pas à obtenir des données sur les facteurs d'émission²³ à travers l'inventaire forestier national prévu, elle devra utiliser les valeurs par défaut des facteurs d'émission (à partir des tableaux GIEC ou d'études locales ou régionales), ce qui implique que la RDC devra faire la notification au Niveau 1 du GIEC pour lequel les incertitudes sont inconnues. Il est fortement recommandé que la RDC ne soumette pas les NREs ou NRs basés sur des estimations de données chronologiques établies au Niveau 1, puisque cela aura des répercussions importantes pour notifier et démontrer les mesures d'atténuation dans l'avenir.

Les mesures sur les données chronologiques seront réalisées par la même structure que pour le système MRV national (au niveau de la DIAF et de la DDD - voir volet 4a). Ceci est nécessaire pour assurer la cohérence des données entre (i) l'évaluation des données chronologiques sur les émissions et absorptions et (ii) l'évaluation des changements des stocks de carbone forestier pendant la période de la mise en œuvre de la REDD+.

En résumé, les principales activités seront :

1. Harmonisation des études existantes sur les données historiques ;
2. Intégration de ces données avec les données d'activités et les facteurs d'émissions.

²³ Les facteurs d'émission sont des coefficients qui quantifient les émissions ou les absorptions de gaz par unité d'une activité. Les facteurs d'émission sont souvent basés sur un échantillon de mesures, dont on fait la moyenne pour développer un taux représentatif d'émissions pour un niveau d'activité donnée dans des conditions données.

Volet 3b: Évaluation des situations nationales en RDC

L'évaluation de la situation nationale de la RDC sera basée sur l'analyse des données socio-économiques existantes, et sur l'analyse des besoins de développement futurs de la RDC et sur les changements potentiels dans les terres forestières couvertes (scénario de référence). Associées aux données chronologiques, ces trois composantes constituent à elles trois l'outil d'aide à la décision nationale pour l'établissement des NRE et NR nationaux et infranationaux.

L'évaluation de la diversité des situations nationales est un élément clé pour l'application du principe de la CCNUCC de 'responsabilités communes mais différenciées', et c'est le seul facteur (critère) qui a été utilisé jusqu'à présent dans le cadre de la CCNUCC pour ajuster les données des GES anthropiques.

La collecte d'informations sur les situations nationales est l'occasion de détailler les grandes priorités nationales de développement, les objectifs et les situations qui servent de base pour aborder les questions relatives au changement climatique. Les informations fournies sur la situation nationale sont essentielles pour la compréhension de la vulnérabilité d'un pays, ses capacités et ses possibilités d'adaptation aux effets néfastes de changement climatique, ainsi que ses options pour aborder ses émissions de GES dans le contexte plus large du développement durable. La RDC considère que ses NRE et NR nationaux et infranationaux doivent être avant tout un outil à l'usage des décideurs interministériels, et développe son approche en ce sens.

L'évaluation de la situation nationale est déjà une obligation de notification pour toutes les Parties de la CCNUCC et les pays doivent fournir un chapitre spécifique sur ce sujet dans leurs Communication Nationale. Néanmoins, il n'existe pas de directives claires pour l'évaluation et la compilation de la situation nationale et chaque pays est libre d'évaluer des approches méthodologiques autonomes. Dans l'attente des lignes directrices de la CCNUCC, la RDC espère pouvoir contribuer au débat international sur cette question.

Quoi qu'il en soit, l'évaluation de la situation nationale doit contenir les renseignements suivants:

- Caractéristiques géographiques : y compris le climat, les forêts, l'utilisation des terres et d'autres caractéristiques de l'environnement ;
- Population : les taux de croissance, la répartition, de densité et d'autres statistiques importantes ;
- Économie : y compris l'énergie, les transports, industrie, mines, tourisme, agriculture, pêche, déchets, santé et le secteur des services ;
- L'éducation : y compris les institutions de recherche scientifique et technique ;
- Toute autre information jugée pertinente par la Partie, par exemple des informations relatives à l'article 4.8, 4.9 et 4.10, de la CCNUCC.

L'information sur les circonstances nationales pourrait être d'intérêt pour les autres parties prenantes nationales (Ministères, bailleurs de fonds) qui sont chargées des études sur les avantages de certaines activités et des politiques spécifiques. La RDC inclura également des informations sur les liens entre les activités et politiques relatives au changement climatique et ceux des autres conventions, telles que la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention sur la lutte contre la Désertification.

Pour établir le NRE et NR en RDC, l'évaluation des situations nationales sera axée sur trois aspects principaux:

(i) Le contexte socio-économique actuel du pays : L'évaluation de la situation socio-économique sera basée sur un examen des études existantes sur tous les acteurs socio-économiques, incluant ceux qui ont un effet sur les forêts de la RDC. Le contexte socio-économique d'intérêt ici englobe de très nombreux facteurs, qu'il ne serait pas possible de détailler ici. L'analyse préliminaire des causes de déforestation, basée sur la bibliographie existante, a déjà permis d'identifier un certain nombre de variables socio-économiques clés liées aux activités incluses dans la REDD+²⁴, à savoir :

- densité de population : Les données démographiques disponibles datent du dernier et unique recensement de la population organisé par l'Institut National Statistique en 1984. Un nouveau recensement national pourrait être organisé en 2011, suite à la signature du décret n°09/32 par le premier ministre;
- données macroéconomiques (PIB notamment), disponibles au niveau de l'institut national de statistiques ;
- données sur les rendements et les prix agricoles, disponibles au niveau du service national de statistiques agricoles;
- données sur la consommation de bois de feu dans les grands centres urbains : il n'y a pas d'étude statistique précise relative au bois de feu, mais quelques données locales ont été produites dans le cadre du projet EcoMakala, et sont en cours de production au niveau du FORAF (enquêtes sur les flux de bois au niveau des villes de Kinshasa et de Lubumbashi).

Un certain nombre de données socio-économiques recueillies dans les projets pourront être utilisées, notamment celles issues des travaux de cartographie participative menés par la société civile et les ONGs internationales. L'analyse prévue des causes de déforestation et l'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (SESA) permettront de mettre en évidence les interactions entre ces variables et les activités incluses dans la REDD+. Cette sous-composante repose sur la consolidation et l'analyse des données socio-économiques déjà existantes au niveau des différents partenaires. Cette analyse permettra aussi de mettre en évidence des lacunes en matière de données socio-économiques nationales, notamment pour le suivi des impacts sociaux et environnementaux (cf composante 4b).

(ii) Les besoins en développement durable : L'évaluation des besoins en développement durable de la RDC sera basée sur une étude qui devra couvrir tous les objectifs potentiels de développement du pays à moyen terme. En particulier, l'étude mettra l'accent sur les besoins nécessaires pour atteindre une stratégie de développement sobre en carbone et il faudra prendre avantage des études réalisées sur cet aspect comme l'étude récente sur le 'Potentiel REDD+ de la RDC' réalisée par le MECNT et l'étude prospective jusqu'à 2030 réalisée par le Ministère du Plan, et alimentée par les projections macroéconomiques réalisées par la Banque Mondiale au niveau provincial.

(iii) Le développement des scénarios de référence : Le scénario de référence devra conduire à des projections sur la quantité et la localisation des futurs changements d'usage des sols, et les

²⁴ à savoir la déforestation, la dégradation forestière, la conservation, la gestion forestière durable et l'augmentation des stocks de carbone.

émissions/absorptions associées. Il utilisera les résultats de l'étude du contexte socio-économique et des besoins en développement durable, et cherchera à qualifier et quantifier l'impact des possibilités d'évolution future de ces données sur les émissions/absorptions (incluant celles identifiées dans l'étude des causes de déforestation – cf composante 2a). Il se basera également sur les données chronologiques et les données d'activités et facteurs d'émissions (cf composante 4a).

La démarche de modélisation choisie par la RDC est fondée sur le principe qu'il est impossible de prédire le futur et qu'une démarche de simulation par scénarios exploratoires peut au contraire aider à le construire. Un autre avantage d'exercices de modélisation de ce type est leur caractère systémique, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte non seulement les facteurs rationnels modélisables, susceptibles d'impacter les émissions et les absorptions liées au couvert forestier, mais aussi des facteurs plus qualitatifs (politiques, institutionnels, culturels, etc.). L'analyse s'intéressera également à des scénarios stratégiques qui, au lieu de partir du présent pour aller vers l'avenir, partent d'un objectif que l'on s'est fixé dans l'avenir et, remontant dans le temps, établissent le compte à rebours des actions à entreprendre pour l'atteindre.

Les méthodes d'analyse prospective sont un outil d'aide à la planification qui intéresse non seulement la stratégie REDD, mais aussi l'ensemble des stratégies nationales. L'approche sera mise en œuvre au niveau national et les résultats seront ensuite déclinés au niveau provincial. Des scénarios exploratoires et stratégiques seront définis. Les scénarios stratégiques mettront l'accent sur les besoins à satisfaire pour parvenir à une simple stratégie de développement faible en carbone.

Les scénarios de référence pour la RDC cherchent au maximum à valoriser l'existant, et les activités suivantes sont envisagées :

- a. Appuyer le Référentiel Géographique Commun²⁵ (<http://www.rgc.cd/index.php>) pour la collecte, la centralisation et l'homogénéisation des données, par la mise à disposition de deux personnes²⁶ ;
- b. Combiner les travaux de spatialisation des risques de déforestation (en passant en wall to wall les travaux de l'UCL) avec une analyse quantitative par les besoins de développement futurs du pays et leur impact sur les activités REDD+ (approfondissement de l'approche Mc Kinsey) ;

²⁵ Le Référentiel Géographique Commun de la RDC, géré à l'heure actuelle par le PNUD, a pour vocation de centraliser les informations géographiques disponibles sur tout le territoire de la RDC, les mettre en cohérence, les partager, et à coordonner les collectes de données sur le terrain selon des méthodes harmonisées.

²⁶ Pour mener à bien ces travaux, il est nécessaire que le RGC soit une structure pérenne, et que ses résultats soient appropriés par les pouvoirs publics. C'est pourquoi des discussions sont en cours pour régler ce problème, notamment via le transfert du RGC vers une structure nationale dont les missions confiées au RGC rentrent dans le mandat (par exemple, l'Institut Géographique Congolais). Voir annexe 3b.

- c. S'assurer de la cohérence de ces prévisions avec les résultats du modèle IIASA (il sera pour cela demandé à IIASA de fournir un rapport national sur ses travaux de modélisation).

A l'issue de ce travail, des spécifications seront données pour la réplication régulière de l'approche. Les variables intégrées dans les scénarios exploratoires doivent être surveillées afin de permettre un ajustement régulier des scénarios. Chaque réplication sera l'occasion de (i) déterminer si les mesures des scénarios stratégiques sont passées avec succès et (ii) faire la recherche sur des nouveaux scénarios exploratoires et stratégiques.

Parallèlement à ces travaux d'évaluation des situations nationales, les capacités techniques nationales devront être renforcées, via notamment la recherche active et la mise en place de partenariats avec des structures internationales sur les questions de modélisation et de prospective. La constitution de ces partenariats sera de la responsabilité du Pôle Intégré d'Excellence Climatique. Ce besoin n'est pas spécifique d'un programme de travail REDD+, il n'est pas budgété ici, mais est présenté en annexe. C'est cependant une condition requise pour l'appropriation et la durabilité du programme REDD+.

L'évaluation de la situation nationale de la RDC devrait être issue d'une collaboration entre le Ministère du Plan et la DDD. Par ailleurs, les structures techniques en charge de la préparation de la Communication Nationale de la RDC devront centraliser les résultats de toutes les activités liées à l'évaluation de la situation nationale.

Une fois les activités sur le contexte socio-économique actuel, les besoins de développement futurs, et la construction des scénarios de référence, il conviendra de consolider l'ensemble de ces données avec celles sur les données chronologiques, les facteurs d'émissions et les données d'activité pour aboutir à l'obtention des NRE et NR nationaux et infranationaux. Cela passera par la conduite d'ateliers provinciaux et nationaux.

Budget pour la construction du scénario de référence national								
Activités principales	Sous-Activités	Coût estimatif (en milliers d'US\$)				UN-REDD (FAO)	BM / FCPF	Co Financement
		2010	2011	2012	Total			
Evaluation des données chronologiques	Harmonisation et intégration des données au niveau national	\$50	\$50	\$25	\$125	\$125		
	Harmonisation et intégration des données au niveau infranational		\$50	\$25	\$75	\$75		
Analyse de la situation nationale	Analyse et consolidation des études socio-économiques	\$30	\$20	\$10	\$60	\$60		
	Analyse des besoins de développement futurs	\$100	\$100	\$100	\$300		\$300	
	Appui au RGC	\$30	\$30	\$30	\$90			\$90
	Affinement de l'approche spatiale (UCL)	\$20			\$20		\$20	
	Approche quantitative par les besoins de développement	\$50	\$50	\$50	\$150		\$150	
	Cohérence avec le modèle IIASA		\$30		\$30		\$30	
Définition des NREs et NRs	Ateliers politiques nationaux et sous-nationaux	\$65		\$65	\$130			\$130
Total		\$345	\$330	\$305	\$980	\$260	\$500	\$220

Volet 4 : Conception d'un système de suivi

4a. Émissions et absorptions

Contexte

Afin de participer à un éventuel mécanisme REDD+ au sein de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la République Démocratique du Congo (RDC) doit se doter d'un système de mesure, rapportage et vérification (MRV²⁷) des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment les émissions liées à la déforestation, à la gestion forestière durable et à la dégradation forestière.

Le plan de MRV présenté ici est issu d'un processus de consultation qui s'est étalé sur la période de juillet à décembre 2009. Suite notamment à l'atelier qui s'est tenu à Kinshasa les 12 et 13 octobre 2009, il a été déterminé qu'un système complet de MRV en RDC devrait comporter 4 composantes principales pour la mesure des émissions de gaz à effet de serre :

- (i) un système de suivi du couvert forestier via télédétection (dans MRV, le M);
- (ii) un système de mesure du carbone sur le terrain dans les divers écosystèmes forestiers primaire et secondaire du pays (dans MRV, le M);
- (iii) Le rapportage (notification) à travers l'Inventaire GES de la RDC (dans MRV, le R) ;
- (iv) La vérification des données produites à travers une transparence dans la production de l'information (dans MRV, le V). Il faut également noter que le secrétariat de la CCNUCC fera la vérification des chiffres que la RDC soumettra (et des données utilisées pour les obtenir).

Objectifs et design

Le système de suivi servira à suivre les cinq activités de la REDD+, notamment : (i) la réduction des émissions résultant du déboisement ; (ii) la réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts ; (iii) le rôle de la conservation ; (iv) le rôle de la gestion durable des forêts et (v) le rôle de l'accroissement des stocks de carbone forestiers.

Le système MRV de la RDC permettra d'évaluer les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre résultant des activités liées à la foresterie (voir figure ci-dessous). Il sera élaboré conformément aux lignes directrices 2006 du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre (GES).

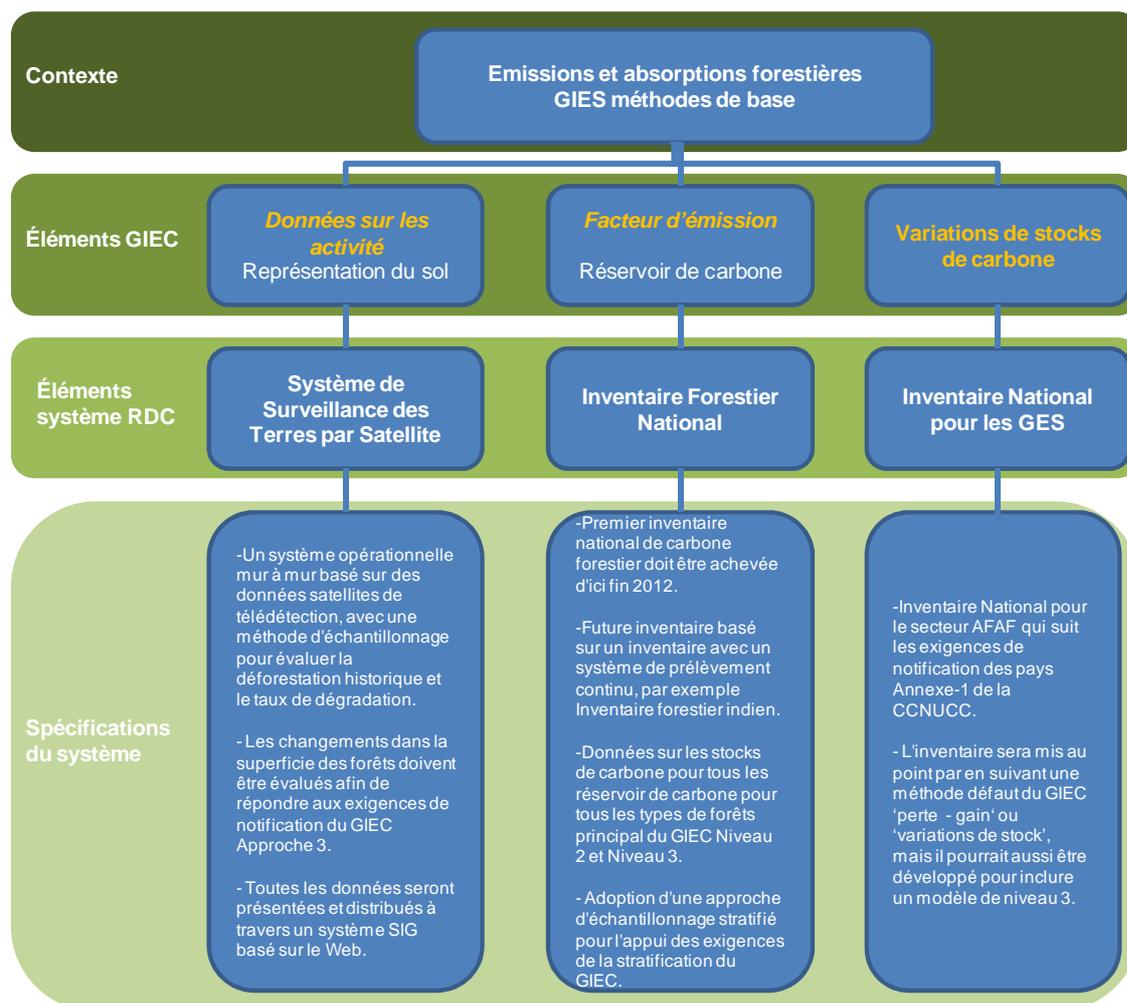
²⁷ La traduction française du texte du AWG-LCA sur la REDD+ issu de la COP 15 parle de MNV, à savoir Monitoring, Notification et Vérification. On utilise cependant ici le terme MRV par souci de cohérence avec les discussions qui ont eu lieu auparavant dans le pays.

Suivant l'approche méthodologique proposée par le GIEC, les pays qui sont disposés à participer à un mécanisme d'atténuation (ex. la REDD+) sous la CCNUCC, doivent avoir l'objectif minimal d'établir un inventaire des GES avec des incertitudes connues sur les estimations sur les variations des stocks de carbone (Niveau 2 ou de Niveau 3). Pour répondre à cette condition, un pays doit avoir: (i) des estimations des facteurs d'émissions spécifiquement pour ce pays ; (ii) l'inventaire des données multi-temporelles et (iii) les incertitudes associées aux estimations des données rapportées.

Dans un premier temps, le système MRV de la RDC vise le Niveau 2. Néanmoins, l'approche actuelle permettra la mise en place d'un système MRV dans un 'état opérationnel' qui permettra à la RDC d'évaluer et de notifier les variations des stocks de carbone à un Niveau 3 dans l'avenir.

La manière dont le système MRV est construit pour la RDC permettra une approche régionale pour minimiser les coûts du système MRV, tout en ayant un système qui garantit des données fiables et solides au niveau national. Ceci est important car la forêt du Bassin du Congo s'étend sur plusieurs pays de la région. Cette approche régionale, avec des composantes écologiques et économiques importantes à prendre en compte, est souhaitée par la RDC et a été proposée lors d'un atelier sur le 'Suivi des stocks et flux de carbone dans le Bassin du Congo' du 2 au 4 février 2010 à Brazzaville.

Le système MRV proposé pour la RDC est présenté dans la figure ci-dessous :



Arrangements institutionnels, de gouvernance et participation

La DIAF, en partenariat avec la DDD (toutes les deux faisant partie du MECNT) seront les agences d'exécution responsables du système MRV.

La préparation du système MRV verra les arrangements institutionnels et le renforcement de capacités dans les suivantes institutions nationales :

- la Direction Développement Durable (DDD) ;
- la Direction de l'Inventaire et de l'Aménagement Forestier (DIAF) ;
- les universités de Kisangani et Kinshasa.

La DIAF ayant pour objectifs de gérer au niveau national et de façon permanente : (i) l'inventaire forestier national (IFN) et (ii) le Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS). La DDD ayant pour objectif d'établir l'inventaire national de GES et de faire la notification à la CCNUCC. Les Universités de Kisangani et Kinshasa ayant comme objectif la formation de personnel qualifié dans la réalisation de

l'IFN. Ces institutions pourront cependant compter sur la capacité des partenaires locaux dans le domaine technique, pour la formation scientifique, et la capacité logistique pour aider ces deux départements à établir et exécuter le système MRV à des stades différents. Les données de l'IFN et le SSTS seront centralisées et analysées au niveau de la DIAF.

Pour assurer le succès du système MRV, les partenaires définiront clairement le rôle de chacun et un suivi périodique sera assuré par les agences d'exécution.

Le travail se fera autant que possible en relation étroite entre les communautés locales, les ONG, les différentes agences et institut gouvernementaux et le secteur privé. Les communautés locales pourront donner un appui à la DIAF et la DDD en ce qui concerne la vérification de certaines données et activités sur le terrain. Les ONGs seront impliquées dans les cours de formation, les mesures de terrain, la mise en place du système SSTS et la vérification de certaines données et activités sur le terrain. La RDC envisage que le secteur privé joue un rôle important dans la collecte et la vérification des données produites.

Les capacités existantes et futures requises

Malheureusement, la RDC n'a pas beaucoup d'expérience dans le contexte MRV général et spécifique. Néanmoins, il existe une petite expertise nationale qui sera élargie considérablement et sur laquelle le travail pour mettre en place le système MRV se reposera, avec le soutien d'experts internationaux.

Un certain nombre d'expériences, notamment en matière d'estimation de la déforestation et de la dégradation historiques ont déjà été conduites dans la région (CARPE-OSFAC et FORAF-OFAC) :

- Le centre commun de recherche (JRC) et l'UCL ont fait un suivi du couvert forestier sur la base d'échantillons pour les années 1990-2000-2005. Ces travaux évaluent la déforestation, la dégradation, la reforestation et la régénération en se basant sur des techniques d'interprétations automatisées et des règles de décisions prédéterminées.²⁸
- Le programme CARPE et ses partenaires de la NASA, l'Université du Maryland et l'Université d'État du Dakota du Sud ont réalisé la cartographie des changements décennaux du couvert forestier en RDC²⁹. Il s'agit d'une évaluation nationale du changement du couvert forestier entre 1990 et 2000 sur la base d'imagerie Landsat et Modis en utilisant l'approche 'wall-to-wall'. Une nouvelle évaluation 'wall-to-wall' en utilisant l'imagerie Landsat pour les années 2005 et 2010 est prévue.

Dans le cadre de la mise en place d'un système MRV pour la préparation de la RDC pour la REDD+, cinq grands axes d'appui scientifiques se dégagent :

- 1) Expertise et formation de personnel concernant la CCNUCC et les lignes Directrices GIEC (par exemple cinq personnes);
- 2) Le recrutement et la formation de personnel qualifié en matière de SIG et de données de télédétection ainsi que de gestion de l'information produite (par exemple cinq personnes) ;

²⁸ Duvellier, G., Defourny, P., et P. Mayaux (2008) Deforestation in Central Africa: Estimates at regional, national and landscape levels by advanced processing of systematically-distributed Landsat extracts. *Remote Sensing of Environment* 112 (2008) 1969–1981

²⁹ Prière de consulter le « Projet de cartographie du changement du couvert forestier décennal » à l'adresse suivante <http://carpe.umd.edu/resources/dfcm>

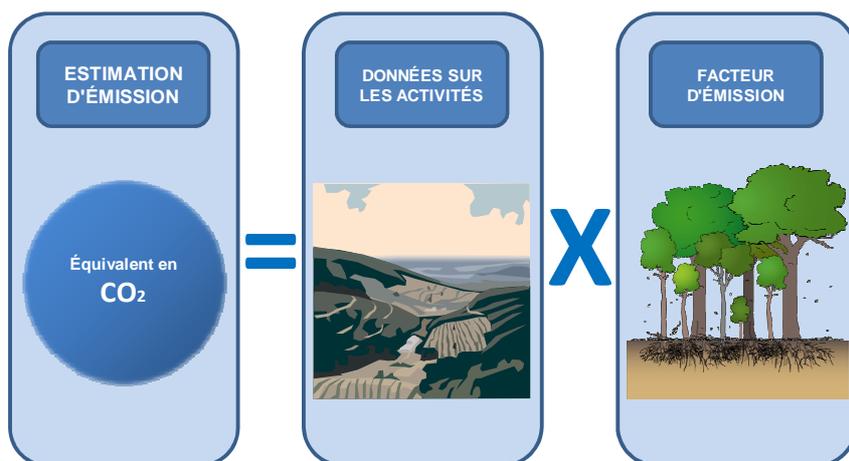
- 3) Le recrutement et la formation de (i) personnel techniques et (ii) des équipes de terrain qualifiées pour faire les mesures sur le terrain et gérer l'information produite (en total une centaine de personnes);
- 4) L'acquisition et mise en place de matériel dans les bureaux dans des régions cible (ex. laboratoire d'ordinateurs) et sur le terrain;
- 5) La formation de personnel qualifié pour préparer les rapports nationaux de notification de GES qui seront demandés par la CNUCC (par exemple cinq personnes).

Ces axes sont nécessaires afin que le pays soit logistiquement capable d'entreprendre le MRV. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme par le biais de la Coordination Nationale REDD+, de la Direction du Développement Durable (DDD) et de la Direction de l'Inventaire et de l'Aménagement Forestier (DIAF) comptent travailler en partenariat avec les Universités Nationales et les institutions de recherche nationales et internationales afin de produire l'information nécessaire à la participation de la RDC à la REDD+, tout en renforçant durablement les capacités scientifiques et techniques de la RDC en général.

Pour commencer le travail sur les points 3 et 4, la RDC a soumis une demande au programme REDDES de l'OIBT, qui a été acceptée. Concernant le point 2, il est attendu que la FAO et INPE (l'Agence Spatiale Brésilienne) commencent les cours de formation avant juin 2010. L'organisation d'ateliers pour les points 1 et 2 est une priorité dans le futur proche.

Méthodes de base

Dans les Recommandations du GIEC en matière de bonnes pratiques, l'approche méthodologique la plus simple et la plus courante est de combiner (i) des informations sur la mesure dans laquelle une activité humaine se déroule (appelées données sur les d'activités ou - DA) avec (ii) des coefficients qui quantifient les émissions ou les absorptions par unité d'activité (appelées facteurs d'émission - FE). L'équation de base est: $Émissions = DA * FE$ (voir figure ci-dessous).



NB : Un système de surveillance en vertu de la CCNUCC devra fournir des données sur (1) la superficie forestière et l'évolution des superficies forestières et (2) des stocks de carbone (facteur d'émission) et les variations des stocks de carbone. Données sur les activités : Les données sur les activités sont définies comme des 'données sur l'ampleur d'activités humaines génératrices d'émissions ou d'absorptions se produisant pendant une durée donnée', alors que le facteur d'émission est défini comme un 'coefficient qui associe les données sur les activités au volume du composé chimique qui est la source d'émissions ultérieures'.

Les incertitudes associées aux estimations des données rapportées

Les estimations des mesures d'incertitude sont un élément essentiel d'un système MRV complet et d'un inventaire des émissions de GES et des absorptions. Elles doivent être calculées à la fois pour le niveau national et l'estimation des tendances, ainsi que pour les composantes tels que les facteurs d'émission, les données sur les activités et les autres paramètres d'estimation pour chaque catégorie de source clé.

Les incertitudes devront être réduites autant que possible pendant le processus de mesures et il est particulièrement important de s'assurer que le modèle et les données recueillies sont une représentation juste de la situation véritable des forêts. La RDC considère une analyse des mesures d'incertitude, d'abord et avant tout, comme un moyen pour aider à prioriser les efforts nationaux visant à réduire l'incertitude des stocks dans l'avenir, et à guider les décisions sur les choix méthodologiques. Pour cette raison, les méthodes utilisées pour attribuer des valeurs d'incertitude seront pratiques, scientifiquement valables et assez robustes pour être applicables aux différentes catégories d'émissions par source, aux absorptions par les puits, aux méthodes et aux circonstances nationales de la RDC.

A la suite de l'indication du GIEC, l'analyse d'incertitude quantitative devra être réalisée par une estimation de l'intervalle de confiance de 95 % des estimations des émissions et des absorptions pour chaque catégorie.

Options technologiques et sélection des méthodes à appliquer pour mesurer, notifier et vérifier les changements des stocks de carbone

Comme le montre la figure précédente, les estimations d'émissions pour le système MRV en RDC seront basées sur deux mesures : (i) les données d'activités à travers un Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS) et (ii) le facteur d'émission à travers un Inventaire Forestier National (IFN).

(i) Evaluation de l'extension de superficie des catégories d'affectation des terres et variations des superficies dans des catégories d'affectation des terres (données sur les activités) : SSTS

La note technique de la CCNUCC sur la REDD+ (FCCC/TP/2009/1) précise: *'En ce qui concerne REDD, les données sur les activités se réfèrent à la superficie d'une catégorie d'émission et d'absorption. Par exemple, dans le cas du déboisement, elles se réfèrent à la zone de déboisement en hectares sur une période de temps. Les Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur UTCATF présentent les trois approches suivantes pour obtenir des données sur les activités: (i) l'identification seulement de la superficie totale pour chaque catégorie de terre (Approche 1), (ii) le suivi dans la variation d'affectation des terres entre les catégories (Approche 2); et (iii) le suivi des modifications d'affectation des terres à l'aide des techniques d'échantillonnage mur à mur (Approche 3). Approche 3 est la seule approche qui suit les conversions des forêts et des autres terres sur une base spatiale explicite, y compris le déboisement brut et la variation brute dans les autres classes de couverture des sols' (FCCC/TP/2009/1, § 12).*

L'Approche 3 implique l'utilisation de données géographiques explicites. Ces données peuvent être recueillies sur le terrain ou en utilisant des techniques de télédétection. En RDC, la seule option possible est l'utilisation des données de télédétection. Ainsi, l'estimation des données sur l'activité (extension de superficie des catégories d'affectation des terres et variations des superficies dans des catégories d'affectation des terres) sera concrétisée grâce à un système de surveillance basé sur des techniques de télédétection, qui devra être en mesure de fournir des estimations annuelles pour les données sur les activités. Les activités et les mesures de terrain pour l'IFN aideront à l'évaluation de la superficie forestière, essentiellement pour être utilisées en tant que données d'entraînement pour les analyses d'image de télédétection et pour une vérification de terrain.

L'IFN de la RDC favorisera la mise en place d'un Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS), qui pourra travailler de façon opérationnelle et pourra fournir toutes les données et analyses nécessaires pour appliquer intégralement toutes les étapes et activités de l'IFN. De plus, le SSTS est nécessaire pour mettre en œuvre des politiques et des mesures REDD+. En effet, le suivi complet de l'ensemble du territoire national est *de facto* un pré-requis technique. En ce qui concerne l'élaboration d'un SSTS complet pour la RDC, il sera nécessaire d'organiser un atelier technique spécifique en RDC (début 2010). Pendant ce temps, la structure technique de la FAO appuiera la DIAF et la DDD pour mettre en œuvre les analyses qui sont nécessaires pour soutenir le développement de l'IFN. Ces analyses seront réalisées en utilisant des approches méthodologiques qui sont une combinaison des méthodes mises au point par la FAO pour la composante de la télédétection de l'Évaluation Mondiale des Ressources Forestières (FRA 2010) et les méthodologies développées par l'INPE (Agence spatiale brésilienne) pour les projets PRODES, DETER et DEGRAD.

Néanmoins, plusieurs investigations sur les forêts du Bassin du Congo ont déjà été menées par des différentes institutions et organisations dont les analyses exhaustives sont facilement disponibles. Pour le système MRV de la RDC, les produits et les analyses fournis par l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (FORAF), le Joint Research Centre (JCR) de la Commission Européenne, la South Dakota State University (SDSU), l'Université Catholique de Louvain (UCL) et le World Resources Institute (IRG) seront utilisés comme le point de départ.

(ii) Stocks de carbone et changements dans les stocks de carbone (Facteur d'émission) : IFN

L'IFN fournira les informations de base pour les facteurs d'émission à l'égard de REDD+. La note technique de la CCNUCC sur la REDD+ (FCCC/TP/2009/1) précise: *'Les facteurs d'émission se réfèrent à des émissions ou des absorptions de GES par unité d'activité, par exemple, la quantité de dioxyde de carbone émise ou séquestrée par ha. Les émissions ou les absorptions résultant de la conversion des terres se manifestent dans l'évolution des stocks de carbone des écosystèmes dans les cinq bassins éligibles du GIEC: la biomasse aérienne, la biomasse souterraine, la litière, le bois mort et le carbone organique du sol. Les estimations du stock de carbone pour chaque pool peuvent être obtenues à différents niveaux, nécessitant des niveaux supérieurs de données, de coût et de complexité analytique'* (FCCC/TP/2009/1). Par ailleurs, dans la proposition complète pour l'IFN, une section est en préparation sur le suivi participatif du carbone forestier sur la «Gestion durable des forêts». De cette façon, le secteur privé, les ONGs et les populations autochtones peuvent participer à la collecte et la vérification des données.

Afin de décider quelle stratégie d'échantillonnage utiliser, les méthodes traditionnelles de foresterie, les apports du GIEC et les guides opérationnels existants en RDC ont été examinés. Pour la RDC, il s'agit des directives opérationnelles élaborées par la DIAF sur les 'Normes de Stratification Forestière' (DIAF 2007), 'Normes d'Elaboration du Plan de Sondage de l'Inventaire d'Aménagement' (DIAF 2007) et les 'Normes d'Inventaire d'Aménagement Forestier (DIAF 2007)'. Ces documents DIAF ont été préparés aux fins des inventaires forestiers commerciaux, mais peuvent être adaptés à un IFN.

Sur la base de ces informations et en gardant à l'esprit la nécessité d'avoir une IFN qui peut notifier une dynamique de facteur d'émission, **un inventaire en trois étapes avec une stratification systématique avec un échantillonnage aléatoire en combinaison avec une allocation optimale** sera utilisé. Ainsi, l'approche méthodologique se traduira principalement par la combinaison de ces trois éléments:

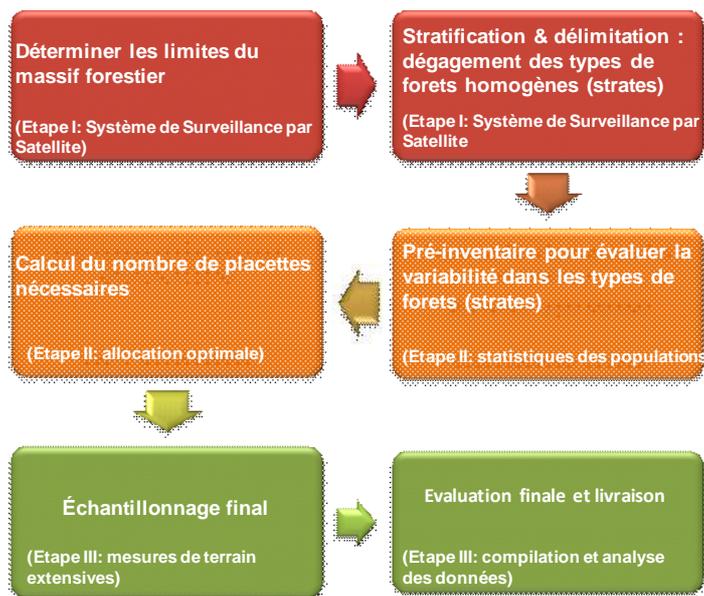
1. **Un inventaire en trois étapes:** Il est proposé que l'IFN sera divisé en trois étapes: (i) pré-évaluation et stratification de l'extension forestière; (ii) pré-échantillonnage et (iii) l'échantillonnage et évaluation finale. Cette division est similaire à la division utilisée par DIAF (2007c) sur les lignes directrices pour les inventaires d'aménagement forestier (voir figure ci-dessous). Cette approche en trois étapes consiste d'un apprentissage par la pratique, où en même temps les ressources et les efforts peuvent être mieux ciblés dans les cas où les priorités évoluent ou les ressources sont rares. Il est à noter qu'une méthode pré-échantillonnage, même si elle n'est pas exigée, est également suggérée dans les Normes d'inventaire d'aménagement Forestier de la DIAF.
2. **La stratification:** Cela implique une division d'une zone d'échantillonnage dans des strates qui ne coïncident pas, en l'espèce, la couverture du sol et l'utilisation des forêts. Afin de pouvoir calculer le nombre de parcelles à mesurer, ce qui doit être effectué dans chaque strate pour l'inventaire, il est nécessaire de tester l'hétérogénéité des forêts. Cette information est nécessaire, afin de pouvoir mettre en place le nombre minimum des parcelles nécessaires pour arriver à un degré d'exactitude, qui est à décider par la RDC. Les couches de stratification auront une superposition d'un quadrillage

UTM systématique d'1 km sur les strates. Dans chaque strate un (ou plusieurs) échantillon sera prélevé sur cette grille de manière aléatoire. Cela garantira que la variation entre les unités d'échantillonnage dans un groupe en particulier (strate) sera inférieure à la variation sur toute la population. L'utilisation de cette approche présente plusieurs avantages. Premièrement, elle fournit une estimation séparée de la moyenne et la variance de chaque strate. Deuxièmement, pour une intensité donnée d'échantillonnage, elle donne des estimations plus exactes des paramètres de la population. Enfin, elle assure une meilleure couverture de la population que l'échantillonnage aléatoire simple (Brack 1998). Le résultat est qu'il y aura une densité d'échantillonnage différente pour les différents types de forêts. Il est inutile de préciser que cette stratégie peut efficacement cibler les ressources et dès lors rendre l'IFN le plus rentable que possible.

3. **L'allocation optimale:** Une approche de *répartition optimale* peut être potentiellement très puissante pour de nombreux pays car elle est conçue pour donner le maximum d'informations pour chaque dollar dépensé- en d'autres termes, de coûter le moins pour une exactitude donnée de l'estimation ou, pour un coût donné, produire une variance minimale (Brack 1998). L'allocation optimale exige qu'à la fois, les estimations des variances du type intra-forêt (dans une strate) et les coûts d'échantillonnage soient disponibles. Ces informations sont souvent difficiles à obtenir. Néanmoins, en utilisant l'IFN polyvalent en trois étapes, cela sera possible. En outre, les allocations optimales par rapport aux différentes variables (par exemple, le nombre d'arbres, la surface terrière, le volume de bois par espèce, le volume total de bois, etc.) ne sont généralement pas égales. Dans le cas où l'échantillonnage doit fournir des informations sur des différents paramètres tous aussi importants, une *allocation de compromis* peut être appliquée (de Vries 1986).

L'IFN devra servir pour guider et informer plusieurs politiques sociales, économiques et environnementaux. L'IFN sera donc un IFN polyvalent. Bien que l'allocation optimale utilisera la biomasse aérienne en tant que variable afin de décider de l'intensité d'échantillonnage à une exactitude donnée, l'IFN permettra de produire des informations traditionnelles en foresterie, comme des informations sur la biodiversité et des questions socio-économiques. Sa nouveauté sera que, en utilisant l'IFN, la RDC sera en mesure de notifier sur le carbone et les variations des stocks de carbone dans les cinq pools de carbone en vertu de la CCNUCC.

Le schéma ci-dessous illustre le processus de préparation du plan de sondage du massif forestier pour la RDC (adapté des Normes d'Elaboration du Plan de Sondage de l'Inventaire d'Aménagement, DIAF 2007).



Protocoles de mesures

La partie de l'IFN du système MRV devra mesurer les cinq pools de carbone tels que définis par le GIEC. Ceux-ci peuvent être divisés en biomasse vivante avec la biomasse (1) aérienne et (2) souterraine, en biomasse non vivante avec (3) la litière et (4) le bois mort et enfin (5) le carbone organique du sol. Jusqu'à présent, nous avons surtout axé le débat sur la composante de la biomasse aérienne (pool 1).

Le réservoir de la biomasse souterraine est très coûteux pour mesurer et, par conséquent, il est suggéré d'utiliser des équations, qui utilisent une proportion de la biomasse aérienne pour calculer la biomasse souterraine. Par exemple, la biomasse racinaire (Y) pour les forêts tropicales (tonnes sèches/ha) peut être calculée selon l'équation suivante (Cairns *et al.* 1997) : $Y = \text{Exp} [-1,0587 + 0,8836 * \text{LN} (AGB)]$.

Un manuel complet, incluant les mesures de protocole pour chacun des différents types de forêts, sera développé.

Quant à la biomasse non vivante, le projet RAINFOR a récemment développé des protocoles spécifiques pour les régions tropicales pour les pools trois et quatre que la RDC pourra utiliser.

Pour le dernier pool de carbone - le carbone organique du sol - il est suggéré que ceci soit inféré des profils de sol dans les parcelles temporaires et mesuré dans les placettes permanentes qui seront mises en place lors de la troisième étape de l'IFN. Par la suite, le pays sera en mesure de développer une relation pour chaque strate des profils pédologiques et les analyses de carbone du sol réelles. En outre, il est proposé d'utiliser un modèle de sol qui doit encore être choisi. En tous cas, le modèle choisi doit, entre autres, être un modèle dynamique qui peut être utilisé pour calculer la quantité de carbone du sol, l'évolution du carbone du sol et la respiration hétérotrophe du sol. Il est souhaitable que les applications d'un tel modèle comprennent les effets de l'affectation des terres et des changements climatiques sur le carbone du sol et des inventaires de gaz à effet de serre.

Assurance de la qualité, contrôle de la qualité des données et la transparence

Il est important d'évaluer la qualité des mesures, qui sont prises sur le terrain afin de disposer d'estimations d'erreurs et d'améliorer les mesures futures. Les Lignes directrices du GIEC sur les émissions nationales de gaz à effet de serre (2006) fournissent déjà les précisions suivantes concernant le contrôle de qualité (CQ) et l'assurance de la qualité (AQ). Le système de CQ et AQ est une priorité à développer.

Concernant l'IFN et sur la base des ressources à sa disposition, la RDC pourra envisager, par exemple, de mesurer à nouveau un certain pourcentage des parcelles échantillonnées en utilisant les mêmes méthodes. Cela sera alors réalisé par une équipe de terrain indépendante.

Pour garantir la transparence, les bases de données de l'IFN et les calculs pour la notification des GES seront accessibles au public, de sorte que toute partie peut vérifier la structure de la base de données, des calculs effectués et des valeurs déclarées. Concernant le SSTS, toutes les données seront présentées et distribués à travers un système SIG basé sur le Web.

Budget pour la mise en place du système de MRV									
Activités principales	Sous-Activités	Coût estimatif (en milliers d'US\$)				UN-REDD / FCPF en exécution	UN-REDD (FAO)	OIBT / REDDES	Co Financement
		2010	2011	2012	Total				
Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS)	Etablissement, équipement, maintenance d'un lab SIG, télédélect.	\$162	\$124	\$74	\$360	\$100	\$260		
	Recrutement de personnel technique et salaires	\$50	\$50	\$50	\$150		\$150		
	Formation du personnel technique	\$50	\$25	\$25	\$100				\$100
	Acquisition et analyse des données	\$100	\$100	\$100	\$300				\$300
Inventaire forestier national (IFN)	Etablissement, équipement, maintenance d'un lab (base de données pour l'IFN - centralisé)	\$200	\$50	\$50	\$300			\$300	
	Etablissement, équipement, maintenance stations IFN décentralisé	\$1 000	\$300	\$300	\$1 600		\$200		\$1 400
	Recrutement de personnel technique et salaires	\$150	\$150	\$150	\$450	\$50	\$100		\$300
	Recrutement des équipes de terrain	\$500	\$500	\$500	\$1 500	\$50	\$50		\$1 400
	Formation du personnel technique	\$100			\$100				\$100
	Formation du personnel de terrain	\$300			\$300			\$300	
	Coûts opérationnels pour la collection et analyses des données	\$400	\$400	\$400	\$1 200				\$1 200
Inventaire national de gaz à effet de serre	Etablissement, équipement et maintenance de toutes les facilités	\$300	\$150	\$100	\$550		\$550		
	Recrutement de personnel technique et salaires	\$50	\$50	\$50	\$150				\$150
	Formation du personnel technique	\$50	\$25	\$25	\$100				\$100
	Acquisition et analyse des données		\$100	\$100	\$200				\$200
Expert MRV (DIAF)		\$90	\$180	\$180	\$450		\$450		
Total		\$3 502	\$2 204	\$2 104	\$7 810	\$200	\$1 760	\$600	\$5 250

4b. Autres bénéfiques et impacts

La capacité à piloter les multiples impacts et évolutions associés à la REDD ou affectant le contexte de sa mise en œuvre est un facteur déterminant de la réussite globale du processus REDD. Dans le cadre de la REDD, on évoque régulièrement le besoin de dispositif de MRV (Mesure, Rapportage, Vérification) pour le carbone (cf. Composante 4.a du R-PP). Mais la transformation profonde induite par la REDD nécessite également un système de suivi, d'évaluation, de rapportage et de vérification des différentes dimensions de cette transformation, qui soit robuste, juste, transparent et géré de façon responsable et ce pour atteindre un mécanisme REDD équitable, efficace et efficient.

Ces dimensions peuvent être organisées en quatre parties :

- **Gouvernance:** la gouvernance inclue la transparence et la responsabilité des gouvernants face à leurs actes, la qualité et le respect des procédures, des mesures préventives contre la corruption, de même que l'application de la loi. Cela nécessite un cadre légal, institutionnel et politique, clair et pertinent, au niveau local, du district, provincial et national. Cela sera obtenu à travers une compréhension claire des rôles et responsabilités, et des coûts et bénéfices. Cela sera par exemple fondé sur la participation des communautés locales, des progrès dans la mise en œuvre des réformes foncières et forestières, la présence d'un cadre légal, et une articulation claire des options stratégiques pour la REDD. Un cadre analytique doit mesurer et évaluer quels compromis existent et quelles synergies peuvent être renforcées au niveau des options stratégiques qui émergeront de la phase de préparation.
- **Dimension économique:** Les principales problématiques incluent la distribution des coûts et des bénéfices pour la REDD, de même que la compréhension de qui supportera ces coûts et qui profitera de ces bénéfices. Les mécanismes de distribution des bénéfices doivent également tenir compte du processus de décentralisation entamé en RDC. Parmi les problématiques à considérer : les incitations économiques au niveau local pour gérer les arbitrages entre les alternatives à la déforestation les facteurs de valorisation ou de dévalorisation des activités, la création d'emplois supportant une économie sobre en carbone, l'environnement des affaires, l'accès aux financements, la capacité d'épargne, etc.
- **Dimension environnementale :** cette dimension comprend les co-bénéfices ou les bénéfices multiples liés à l'évitement de la déforestation, le boisement et le reboisement. Les forêts fournissent une large gamme de services de fonctionnement, de régulation, et de fourniture, comme la régulation de la qualité et de la quantité d'eau au niveau national, la fourniture de produits forestiers non ligneux au niveau local. Les éléments et options à considérer dans cette analyse incluent par exemple la transition de forêts naturelles vers des paysages cultivés et la multifonctionnalité de ces espaces caractérisés par une mosaïque de nombreux usages des sols, l'évolution du couvert forestier, le zonage, les options et les alternatives pour la fourniture de biens et de services forestiers, les paiements pour services environnementaux.
- **Dimension socioculturelle :** l'on s'intéressera à comment le REDD affectera le domaine socioculturel, la fourniture d'autres bénéfices ajoutés aux revenus du REDD, incluant notamment la santé, l'éducation, la qualité des services publics, les modes de vie et de consommation, le référentiel culturel, l'évolution des comportements et des valeurs, la qualité des liens sociaux, la gestion du temps et la transmission, la démographie, l'alimentation, etc.

Pendant la phase de préparation du pays, la Coordination Nationale guidera l'élaboration de ce dispositif de pilotage, qui se basera sur différentes études qui identifieront les priorités, les manques et les mécanismes de mise en œuvre pour les quatre dimensions ci-dessus. Le système de suivi sera basé sur une analyse participative de ces dimensions, et sera mis en œuvre de manière participative (sur la base de la stratégie de consultation des parties prenantes REDD). C'est un aspect important et crucial pour REDD et cela permettra de mettre en place les mesures de sauvegardes nécessaires pour s'assurer que la REDD n'aura pas d'effets négatifs pour les populations vulnérables et pauvres, ni pour l'environnement.

Pour être efficace, le dispositif de pilotage doit permettre de disposer de données au plus près des impacts attendus de la REDD. Ainsi doivent être combinés plusieurs niveaux de production et de consolidation des données entre le local et le national. Ces niveaux devront être au maximum intégrés

verticalement. Certaines données pertinentes peuvent s'obtenir de manière fiable au niveau national, d'autres au niveau local seulement, et la cohérence de la déclinaison et consolidation verticale aide à dégager des visions plus complètes des impacts et des résultats de la REDD. De plus, une concertation régionale devra être initiée pour coordonner les initiatives en matière de pilotage des impacts de la REDD. Des ateliers et des visites de terrain pourront être programmées à cet effet.

L'objectif de la RDC pour la période de préparation 2010-2012 consiste à élaborer un véritable dispositif participatif de pilotage « MRV » des aspects économiques, environnementaux, socioculturels et de gouvernance associés à la mise en œuvre de la REDD. Au cœur de ce système de suivi se trouve le développement et l'application de standards : un certain nombre de standards sont développés au niveau mondial, pouvant être adaptés aux besoins de la RDC et pour lesquels des critères et des indicateurs peuvent être développés.

Ce dispositif sera composé de trois couches, qui seront totalement déterminés durant la phase de préparation :

- **La mesure**, associée à la production des données de base, sera assurée conjointement par les services de l'Etat et la société civile. Du niveau national au niveau local, un binôme compris d'un agent de l'état et d'un membre de la société civile sera responsable de la collecte d'information selon différentes méthodes (observations, enquêtes et sondages, étude des registres officiels...). A chaque indicateur correspondra une fiche label précisant les modalités de collecte de la donnée (source, méthode, responsable, période, périmètre et définition exacte de la donnée etc.). L'ensemble des parties prenantes à la REDD pourront être mobilisées dans cette démarche, notamment les ONG et le secteur privé qui disposent d'une expérience certaine dans la gestion des flux d'information locaux et nationaux pour gérer leurs projets ou leurs affaires. Leur implication en amont du dispositif leur assure aussi un droit de regard complet sur la chaîne de production des données. Des reporting pourront être calibrés pour améliorer leur propre gestion, et la transparence et l'accès direct aux données faciliteront la confiance et la coopération.
- **Le reporting**, comprenant la centralisation des données, leur organisation, la construction d'indicateurs consolidés et la production de tableaux de bord adaptés aux besoins de pilotage à tous les niveaux de la chaîne de mise en œuvre sera assuré par un organisme centralisé à l'image du Pôle Intégré d'Excellence Climatique. Le service en charge de ce registre national des données REDD sera composé de quatre personnes disposant d'une expertise complémentaire couvrant les quatre compartiments des données. Au-delà de la centralisation, du formatage et de la diffusion des données, ce service du PIEC veillera à l'accompagnement des acteurs de la production des données en assurant un dialogue continu propre à améliorer les indicateurs, partager les bonnes pratiques de collecte, fiabiliser le système et solutionner les difficultés etc.
- **La vérification des données** sera assurée par un organisme indépendant qui pourra éventuellement être distinct en fonction des thématiques ou encore varier dans le temps pour garantir l'amélioration continue du contrôle et la qualité des conseils en retour. La Coordination Nationale a engagé des premières consultations sur ce thème. Ainsi, pendant la Conférence de Copenhague elle a pu participer à un atelier réunissant la plupart des organismes internationaux majeurs associés au suivi de la gouvernance forestière, des programmes touchant les forêts et des multiples impacts associés (Transparency International, WRI, CIFOR, Global Witness, Climate Standards et Chatham House...).

Le budget propose des mesures pour explorer les différentes composantes de mise en oeuvre d'un système de MRV intégré incluant une analyse des bénéfices multiples.

1. Préparation des options stratégiques REDD dans le cadre du système de monitoring développé à travers les études d'évaluations sociales et environnementales et les consultations (voir composante 2c du RPP). Cela inclue l'identification des opportunités et problématiques associées à chaque action – cela nécessite par exemple de considérer l'analyse des sauvegardes et compromis, la considération et l'adaptation de standards mondiaux et le développement de critères et indicateurs.
2. Renforcement de capacités et formations à différents niveaux
3. Prise en compte des différents standards couvrant les quatre dimensions
4. Production d'une matrice de suivi – incluant les critères, indicateurs et plan de travail
5. Méthodologie pour la collecte de données à différents niveaux
6. Outils d'analyse par scénarios
7. Consolidation du cadre MRV – développement d'outils de vérification

Bénéfices multiples

Le développement d'un système MRV pour les bénéfices multiples et les cobénéfices du REDD dépendra de la collecte et de l'analyse des données qui définira les paramètres à suivre, à travers l'évaluation, la vérification et le reporting.

Une approche pour développer le système est décrite ci-dessous. Un processus similaire sera développé pour cerner les trois autres dimensions. La capacité à gérer les bénéfices multiples associés à la REDD est une composante cruciale du succès global du processus REDD et appuiera l'amélioration de la mise en œuvre de la stratégie à tous les niveaux.

Les cobénéfices sont basés sur les écosystèmes. Ils résultent de la maintenance des écosystèmes forestiers qui n'auraient pas été maintenus sinon. Quels cobénéfices sont générés exactement et quels en sont les bénéficiaires sont des questions qui dépendent du contexte social et institutionnel dans le cadre duquel le mécanisme REDD est mise en œuvre. La SESA permettra partiellement de répondre à ces questions.

Un soutien pourra être apporté à travers le programme ONU-REDD pour travailler avec le Centre Mondial de Suivi de la Conservation (World Conservation Monitoring Centre) pour commencer à adresser cette approche, le cadre conceptuel et les compétences clés nécessaires pour comprendre et traiter les synergies et les compromis pour les écosystèmes forestiers et la biodiversité. La coordination nationale collaborera avec une gamme d'autres institutions pour s'assurer que les aspects sociaux et institutionnels des cobénéfices sont traités de manière appropriée.

Le processus nécessitera plusieurs étapes, en commençant par une étude de cadrage qui incorporera les points ci-dessous pour développer les compétences, les outils et les lignes directrices clés :

- Développement des termes de référence
- Atelier de consultation et rédaction des rapports
- Cadre pour résoudre les conflits potentiels entre les multiples politiques qui affectent les ressources forestières et carbone autant que les groupes de parties prenantes
- Développer un monitoring des co-bénéfices se superposant de façon cohérente au système MRV du carbone
- Développement de méthodes d'analyse des compromis et adaptation des standards existants (qui ont été développés au niveau mondial) pour analyser comment gérer les services écosystémiques autres que le carbone et la biodiversité, et formation dans l'application des outils et des sauvegardes

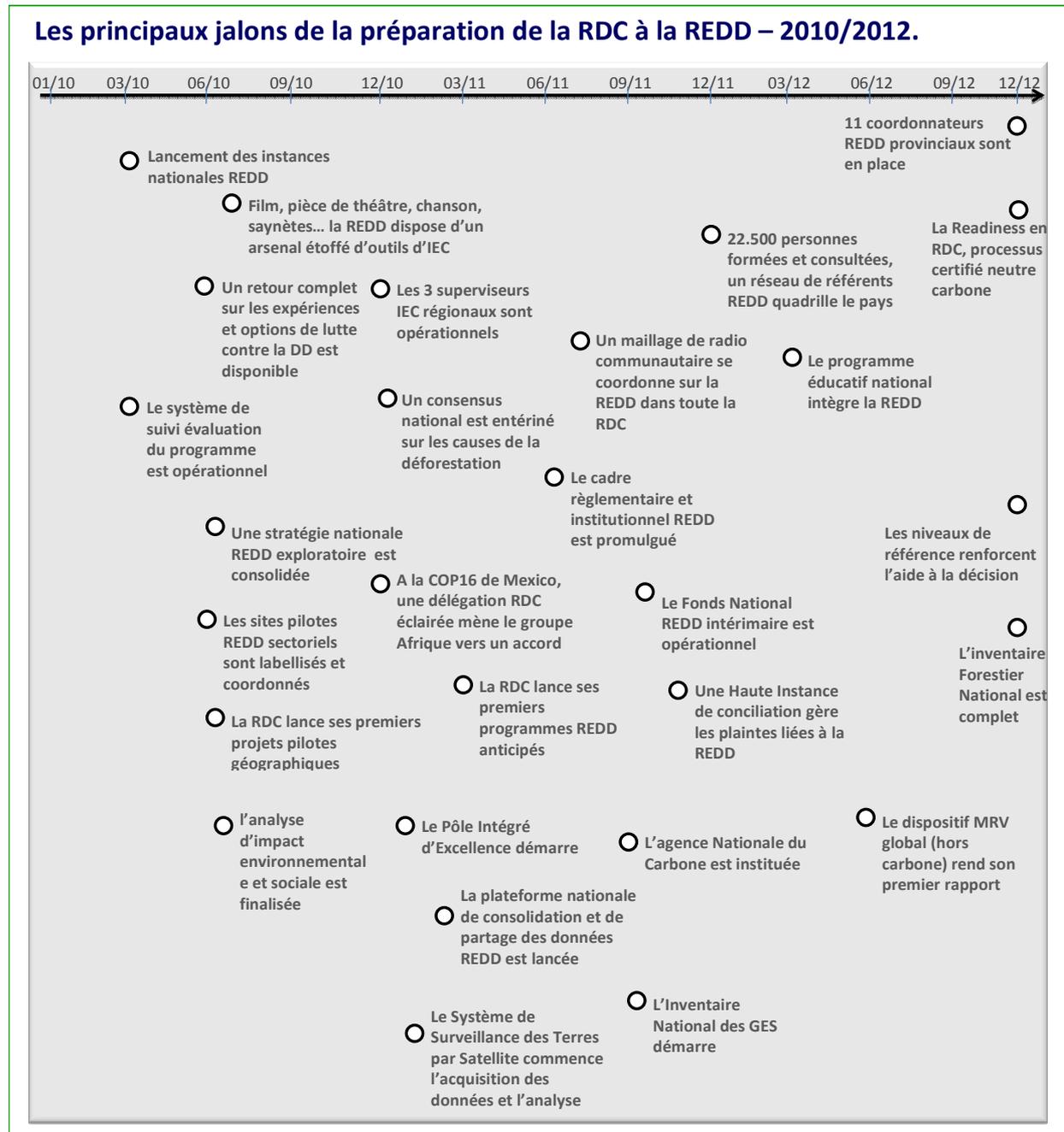
Ce travail nécessitera aussi un appui du PNUD qui est responsable des questions de gouvernance, de peuples autochtones et d'autres populations forestières dans le cadre du programme ONU-REDD, au

même titre que plusieurs autres institutions qui mènent des travaux sur les aspects sociaux et institutionnels de la mise en œuvre de la REDD.

Pilotage MRV des co-bénéfices socioenvironnementaux de la REDD en RDC							
Activités principales	Sous-Activités	Coût estimatif (en milliers d'US\$)				UN-REDD (PNUE)	Co Financement
		2010	2011	2012	Total		
Cadrage et mise en œuvre du MRV des co-bénéfices sociaux et environnementaux	Renforcement des capacités et formations	\$100	\$300	-	\$400	\$100	\$300
	Préparation de la Matrice MRV	\$50	\$150	-	\$200	\$100	\$100
	Méthodologie collecte des données	-	\$30	-	\$30	\$30	
	Outils d'analyse des scénarii	-	\$130	-	\$130	\$30	\$100
	Consolidation et outils de vérification	-	\$40	-	\$40	\$40	
Dispositif d'analyse et de valorisation	Termes de référence	-	\$40	-	\$40	\$20	\$20
	Ateliers de consultation et rapports	-	\$60	-	\$60	\$30	\$30
	Développement d'outils d'analyse, d'arbitrages et de sauvegarde	-	\$100	-	\$100	\$50	\$50
Total		\$150	\$850	\$0	\$1 000	\$400	\$600

Volet 5: Calendrier et budget

L'essentiel des parties détaillant déjà le planning de déploiement de chaque activité, le tableau de synthèse ci-dessous se focalise sur les principaux livrables qui jalonnent la période 2010-2012. Une révision à mi-parcours de la mise en œuvre du R-PP aura lieu avant la fin 2011, afin de réviser l'état d'avancement, ajuster le plan de travail et les activités prévues, réviser le budget et le calendrier de préparation à la REDD, traiter d'éventuelles questions problématiques et tirer les leçons du travail déjà réalisé. Cette révision à mi-parcours consistera en une évaluation indépendante suite d'une mission conjointe UNREDD/FCPF lors de laquelle on agréera le plan de travail, budget et approches pour la suite



De même, le budget a été décomposé par activité dans chacune des composantes et reconstitué par source de financement attendue.

Budget pour la Préparation de la RDC à la REDD - 2010 - 2012											
Activités principales	Coût estimatif (en milliers d'US\$)				Sources de financement						
	2010	2011	2012	Total	UN-REDD/ FCPF en exécution	UN-REDD (PNUD)	UN-REDD (FAO)	UN- REDD (PNUE)	FCPF	OIBT / REDDDES	Co Financement
Fonctionnement des institutions nationales	\$653	\$587	\$587	\$1 828	\$278	\$841			\$273		\$436
Fonctionnement des institutions provinciales	\$99	\$189	\$346	\$634	\$0	\$98			\$190		\$346
Formation des membres des instances nationales et provinciales, et des autres personnels clés	\$264	\$76	\$264	\$604	\$15	\$75			\$174		\$340
Neutralité carbone	\$50	\$50	\$50	\$150	\$50	\$50			\$50		\$0
Total Composante 1a	\$1 066	\$903	\$1 247	\$3 216	\$343	\$1 064			\$687		\$1 122
Composante 1b	2010	2011	2012	Total							
Production des outils de l'IEC	\$298	\$165	\$165	\$628	\$203	\$78		\$73	\$147		\$127
Appui à la société civile et campagne décentralisée	\$68	\$763	\$573	\$1 404	\$10	\$397		\$0	\$0		\$997
Autres activités nationales	\$91	\$132	\$110	\$333	\$58	\$0		\$0	\$206		\$69
Total Composante 1b	\$457	\$1 060	\$848	\$2 365	\$271	\$475		\$73	\$353		\$1 193
Composante 2a	2010	2011	2012	Total							
Etat des lieux consensuel des facteurs de DD au niveau national et provincial	\$302			\$302	\$132		\$170				
Analyse des expériences passées	\$131			\$131	\$131		\$0				
Total Composante 2a	\$433			\$433	\$263		\$170				
Composante 2b	2010	2011	2012	Total							

Etude sur les programmes sectoriels en cours	\$50	\$0	\$0	\$50	\$0	\$50			\$0		\$0
Pilotage et accompagnement / veille	\$250	\$250	\$250	\$750	\$0	\$160			\$380		\$210
Appui au processus diplomatique	\$169	\$169	\$139	\$477	\$20	\$84			\$223		\$150
Cadrage et préparation des projets pilotes	\$209	\$209	\$219	\$637	\$0	\$209			\$428		\$0
Cadrage et préparation des programmes anticipés	\$169	\$5	\$5	\$179	\$0	\$0			\$179		\$0
Total Composante 2b	\$847	\$633	\$613	\$2 093	\$20	\$503			\$1 210		\$360
Composante 2c	2010	2011	2012	Total							
Cadrage et Préparation	\$245	\$0	\$0	\$245	\$130			\$15	\$100		\$0
Pôle Intégré d'Excellence	\$270	\$460	\$0	\$730	\$0			\$0	\$330		\$400
Elaboration du cadre de mise en œuvre	\$180	\$290	\$0	\$470	\$0			\$0	\$220		\$250
Déploiement du cadre de mise en œuvre	\$0	\$470	\$1 460	\$1 930	\$0			\$0	\$0		\$1 930
Total Composante 2c	\$695	\$1 220	\$1 460	\$3 375	\$130			\$15	\$650		\$2 580
Composante 2d	2010	2011	2012	Total							
Elaborer et valider la SESA	\$230	\$170	\$0	\$400				\$400			\$0
Appuyer la mise en place de l'Agence Nationale pour l'Environnement	\$100	\$350	\$150	\$600				\$0			\$600
Préparer les EIES pour les projets pilotes REDD	\$20	\$0	\$0	\$20				\$20			\$0
Total Composante 2d	\$350	\$520	\$150	\$1 020				\$420			\$600
Composante 3	2010	2011	2012	Total							
Evaluation des données chronologiques	\$50	\$100	\$50	\$200			\$200		\$0		\$0
Analyse de la situation nationale	\$230	\$230	\$190	\$650			\$60		\$500		\$90
Définition des NREs et NRs	\$65	\$0	\$65	\$130			\$0		\$0		\$130

Total Composante 3	\$345	\$330	\$305	\$980			\$260		\$500		\$220
Composante 4a	2010	2011	2012	Total							
Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS)	\$362	\$299	\$249	\$910	\$100		\$410			\$0	\$400
Inventaire forestier national (IFN)	\$2 650	\$1 400	\$1 400	\$5 450	\$100		\$350			\$600	\$4 400
Inventaire national de gaz à effet de serre	\$400	\$325	\$275	\$1 000	\$0		\$550			\$0	\$450
Expert MRV (DIAF)	\$90	\$180	\$180	\$450	\$0		\$450			\$0	\$0
Total Composante 4a	\$3 502	\$2 204	\$2 104	\$7 810	\$200		\$1 760			\$600	\$5 250
Composante 4b	2010	2011	2012	Total							
Cadrage et mise en œuvre du MRV des co-bénéfices socioenvironnementaux	\$150	\$650	\$0	\$800				\$300			\$500
Dispositif d'analyse et de valorisation	\$0	\$200	\$0	\$200				\$100			\$100
Total Composante 4b	\$150	\$850	\$0	\$1 000				\$400			\$600
Dépenses indirectes d'appui (UN-REDD)	\$120	\$120	\$120	\$360		\$143	\$153	\$64			
Total Plan de Préparation 2010-2012*	\$7 965	\$7 840	\$6 847	\$22 652	\$1 227	\$2 185	\$2 343	\$972	\$3 400	\$600	\$11 925

ce montant n'inclut pas le coût de mise en œuvre des projets pilotes et des programmes anticipés (composantes 3 et 4 de la feuille de route de la RDC pour 2012)

Volet 6 : Conception d'un cadre de suivi et évaluation

Préparer la RDC à la REDD est un processus particulièrement complexe, déterminé par exemple par l'exigence d'une approche systémique, de concilier créativité, innovation et pragmatisme, et de s'inscrire dans une perspective à long terme tout en gérant les risques d'« effet tunnel ». La réussite du programme de préparation repose donc fortement sur la qualité du dispositif de pilotage élaboré et sur la mobilisation des parties prenantes dans la mise en œuvre. En qualité de pierre angulaire du processus de préparation nationale, la CN-REDD a commencé à élaborer un cadre de pilotage ciblé sur la mise en œuvre du plan de préparation 2010-2012. Ce cadre de pilotage respecte les principes de sauvegarde de la Banque Mondiale.

Le cadre de suivi et évaluation de la préparation s'insère donc dans le dispositif de pilotage de la CN-REDD. Ce dispositif vise deux objectifs majeurs :

- Objectif 1 : Garantir une mise en œuvre performante du programme
 - Assurer la qualité de réalisation des activités par des responsables identifiés et mobilisés, sur la base d'objectifs connus et partagés et d'indicateurs pertinents qui permettent de piloter la mise en œuvre
 - Garantir le bon agencement des activités inter-reliées pour la bonne marche globale du programme, en gérant les « goulots d'étranglement »
 - Gagner en réactivité: la bonne information au bon moment et partagée par tous pour permettre de prendre des décisions pertinentes rapidement
 - Prévenir les retards, anticiper les difficultés, gérer les risques, alerter au bon moment
 - Gagner en productivité: un modèle de reporting simplifié, commun, et des outils de gestion adaptés (plan d'achat...) pour mieux consacrer le temps aux activités de fond
- Objectif 2 : Partager une vision actualisée et régulière de l'état d'avancement du projet, à destination:
 - De la CN-REDD, pour sécuriser l'atteinte de ses objectifs en assurant une gestion proactive des délais et des décisions
 - Des partenaires de décision et de coordination: Comité National, Comité Interministériel, partenaires financiers, directions respectives des agences partenaires...
 - Des partenaires de co-construction et de mise en œuvre: société civile, secteur privé, services décentralisés de l'Etat congolais, centres de formation et de recherche, autres partenaires techniques et financiers internationaux

Le dispositif de pilotage de la CN-REDD repose sur quatre piliers déjà partiellement opérationnels :



Le dispositif décrit ici a déjà été testé et est partiellement opérationnel. L'entrée en vigueur du décret du 26 novembre et l'opérationnalisation du Comité National et du Comité Interministériel permettra de finaliser et de lancer plus formellement ce dispositif au cours du premier trimestre 2010. Les supports de pilotage pourront être actualisés sur la base des supports actuels, à l'image des quelques planches illustratives sur le pilotage de l'activité issues d'anciennes réunions de coordination (cf. ci-dessous). Ce dispositif englobe le suivi et l'évaluation des activités, mais aussi l'exécution du budget. Cette gestion harmonisée des activités et du budget constitue un point crucial. La mise en cohérence au niveau de la CN-REDD lui permet de disposer d'une vision globale des besoins et des moyens, de les agencer et de les mobiliser de manière flexible et consistante avec les objectifs du processus. Enfin, les besoins financiers

associés à ce pilotage sont intégrés dans les coûts généraux de la coordination d'ensemble du programme (composante 1 de la feuille de route 2010-2012).

Le tableau ci-dessous présente les risques associés au processus, et les mesures d'atténuation associées :

Risques	Actions d'atténuation
<p>La période prévue pour la préparation du pays à la REDD (3 ans, 2010-2012) est trop serrée et peu réaliste, étant donnée la portée ambitieuse des activités de préparation en RDC (notamment les réformes légales et juridiques à réaliser, la création de nouvelles institutions et mécanismes financiers, et les efforts de déclinaison au niveau provincial)</p>	<p>Le R-PP est construit de façon flexible avec une gestion adaptative qui permettra d'optimiser le temps. L'existence de la CN-REDD, avec le rôle clé de pilotage de l'ensemble de la Préparation à la REDD, permet d'intensifier les efforts nécessaires. Le R-PP identifie aussi les actions prioritaires avec l'objectif d'avoir une préparation intérimaire à la REDD qui permet de démarrer. Le soutien politique de haut niveau sera fondamental pour faire avancer les réformes nécessaires. Enfin, une révision à mi-parcours de la mise en œuvre du R-PP sera réalisée avant la fin 2011 pour réajuster le calendrier, les activités et le budget selon les progrès réalisés et les résultats atteints.</p>
<p>Plusieurs réformes de gouvernance dans le secteur forestier doivent être achevées pour permettre le succès de la REDD</p>	<p>La REDD introduit le concept de paiement basé sur les résultats, créant donc des incitations pour la prise de mesures qui garantissent la réduction de la déforestation. Cela inclura nécessairement des réformes de gouvernance (notamment les questions foncières, la transparence dans la gestion des fonds, le zonage participatif comme instrument de gestion du territoire, etc.). Le processus de Préparation devra aussi mettre en place des mesures de sauvegardes socio-environnementales robustes et appropriées. De plus, la préparation à la REDD sera accompagnée et supervisée au niveau international. Enfin, la REDD offre de nouvelles opportunités d'engagement avec la société civile, ce qui pourra soutenir le processus de réformes nécessaires.</p>
<p>Les capacités limitées au niveau du gouvernement national et des provinces pourraient bloquer l'avancement de la REDD, qui demande un niveau élevé de capacités institutionnelles et techniques.</p>	<p>Le processus REDD prévoit le renforcement des capacités dans toutes ses composantes. L'appui de l'expertise internationale dans des domaines spécifiques est aussi envisagé. Le processus cherchera des synergies avec d'autres initiatives en cours visant le renforcement des capacités de l'administration publique.</p>
<p>Manque de coordination intersectorielle pour attaquer les causes de la déforestation (au-delà du domaine forestier)</p>	<p>La REDD offre une opportunité unique pour l'organisation intersectorielle en RDC. La création du Comité Interministériel REDD et l'implication croissante d'autres Ministères dans les travaux pilotés par la CN-REDD alimenteront les approches intersectorielles. Le soutien à haut niveau politique sera aussi nécessaire. Les arrangements institutionnels REDD devront être réévalués à cette lumière à mi-parcours. La coordination doit se faire aussi au niveau des bailleurs de fond. La CN-REDD cherchera des synergies avec les programmes et projets en cours.</p>
<p>Le financement pour l'ensemble du R-PP (autour de US\$ 20 millions) n'est pas encore bouclé</p>	<p>Le R-PP est une feuille de route pour la préparation du pays à la REDD, qui compte avec l'appui financier des programmes multilatéraux UN-REDD et FCPF (autour de US\$ 9 millions). Le R-PP servira aussi d'instrument de mobilisation de cofinancement auprès d'autres bailleurs. La CN-REDD est déjà en discussion avec le CBFF et d'autres fonds de financement potentiels pour la REDD.</p>

Annexe 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la préparation

Décret du Premier Ministre du 26 novembre 2009 :

République Démocratique du Congo



Primature

Le Premier Ministre

DECRET N°09/40 DU 26/11/2009 PORTANT CREATION, COMPOSITION ET ORGANISATION DE LA STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE REDUCTION DES EMISSIONS ISSUES DE LA DEFORESTATION ET DE LA DEGRADATION DES FORETS, « REDD » en sigle

Le Premier Ministre ;

Vu la constitution, spécialement en son article 92 ;

Vu l'Ordonnance n°08/64 du 10 octobre 2008 portant nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°08/64 du 26 octobre 2008 portant nomination des vice-Premiers Ministres, Ministres et vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n°08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Chef du Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu, telle que modifiée à ce jour par l'Ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008, l'ordonnance n°075-231 du 22 juillet 1975 fixant les attributions du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ;

Considérant que la République Démocratique du Congo s'est engagée à mettre en œuvre la politique de la conservation et de l'utilisation durable de ses forêts ;

Considérant que 18 à 25% des émissions des gaz à effets de serre proviennent du déboisement et de la dégradation des forêts ;

Considérant qu'il y a nécessité de développer des mécanismes d'incitation à ne pas déforester et à ne pas dégrader les forêts et de trouver des alternatives à la déforestation ;

Considérant le rôle que jouent les forêts congolaises dans la régulation et la stabilisation du climat mondial par l'absorption du gaz carbonique, la libération de l'oxygène et la protection des sources d'eau et des sols ;

Considérant que le processus « REDD » requiert l'existence de partenariats solidaires et durables, l'appui de la communauté internationale, des actes concrets, un engagement politique conséquent et une concertation des acteurs ;

Sur proposition du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

République Démocratique du Congo



Primature

Le Premier Ministre

- 2 -

DECRETE :

Chapitre Premier : DES DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er} : Il est créé une structure de mise en œuvre en République Démocratique du Congo du processus de Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts « REDD », en sigle.

La composition, l'organisation et le fonctionnement des organes de mise en œuvre du processus susmentionné sont fixés par le présent Décret.

Article 2 : Les organes de la structure de mise en œuvre sont :

- le Comité National,
- le Comité Interministériel,
- la Coordination.

Le Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, peut créer un Comité Technique d'experts nationaux et internationaux, dénommée aussi Conseil Scientifique, ayant pour mission de donner des avis scientifiques et techniques sur le processus REDD.

Article 3 : Aucun membre ne peut appartenir à plus d'un organe à la fois.

Chapitre II : DU COMITE NATIONAL

Article 4 : Le Comité National a pour mission de :

1. définir les orientations et les directives du processus REDD et de décider des actions à mener ;
2. approuver les plans de travail respectif du Comité Interministériel et de la Coordination Nationale ;
3. assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du processus REDD ;
4. mettre en place un fonds national et de fixer les modalités de gestion et de redistribution des subventions et des ressources provenant du processus REDD.

République Démocratique du Congo

- 3 -



Primature

Le Premier Ministre

Article 5 : Le Comité National est composé de quatorze (14) membres repris ci-dessous :

- le Secrétaire Général ayant l'Environnement et la conservation de la Nature dans ses attributions : Président ;
- le Directeur du Développement Durable du Secrétariat Général à l'Environnement et Conservation de la Nature : Rapporteur ;
- un Délégué du Cabinet du Chef de l'Etat ;
- un Délégué du Cabinet du Premier Ministre ;
- le Directeur de la Direction des Inventaires et Aménagements Forestier du Secrétariat Général à l'Environnement et Conservation de la Nature ;
- un Délégué du Ministère de la Décentralisation ;
- un Délégué du Ministère de l'Agriculture ;
- Un représentant des Organisations Non Gouvernementales opérant dans le secteur de l'environnement et du développement rural ;
- deux représentants des communautés forestières et des peuples autochtones ;
- un représentant des ONG de recherche, de genre et/ou d'études sur le développement ;
- un membre du secteur privé représentant la Fédération des Industries du Bois (FIB) ;
- un membre représentant la Fédération des Entreprises du Congo ;
- un Délégué de l'Institut National pour les Etudes et la Recherche Agronomiques « INERA ».

Les membres du Comité National sont nommés, en raison de leur compétence et de leur expérience, par un Arrêté du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions sur proposition des Ministères et organismes dont ils relèvent.

Les membres du Comité National bénéficient, durant les sessions, d'un jeton de présence dont le montant et les modalités de paiement sont fixés par l'Arrêté du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions sur proposition du Président du Comité National.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.' followed by a flourish.

A handwritten mark resembling a stylized 'S' or a similar symbol.

République Démocratique du Congo

- 4 -



Primature

Le Premier Ministre

Article 6 : Le Comité National élabore et adopte son règlement intérieur. Il tient une session ordinaire par trimestre et une session extraordinaire, chaque fois que l'intérêt l'exige sur convocation du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions.

Chapitre III : DU COMITE INTERMINISTERIEL

Article 7 : Le Comité Interministériel a pour mission de :

- planifier la mise en œuvre des décisions du Comité National et attribuer la responsabilité de leur exécution aux structures compétentes de l'Etat,
- identifier et mobiliser les techniciens nationaux et internationaux face aux problèmes rencontrés sur le terrain pour la mise en œuvre du processus REDD.

Article 8 : Le Comité Interministériel est placé sous la direction du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions. Il est composé des délégués des ministères concernés par l'occupation ou l'exploitation des espaces, désignés par leurs administrations respectives ci-après :

- Environnement, Président ;
- Agriculture ;
- Affaires Foncières ;
- Urbanisme et habitat ;
- Développement Rural ;
- Plan ;
- Finances ;
- Mines ;
- Energie.

Les membres du Comité Interministériel sont nommés par Arrêté du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, sur proposition de leur Ministre respectif.

Le Comité Interministériel peut ponctuellement faire appel à tout autre ministère, service public ou organisme pouvant l'assister dans l'exercice de son mandat.

République Démocratique du Congo

- 5 -



Primature

Le Premier Ministre

Article 9 : Le Comité Interministériel élabore et adopte son règlement d'ordre intérieur. Il se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation de son Président et en session extraordinaire, chaque fois que l'intérêt l'exige.

Les membres bénéficient durant les sessions d'un jeton de présence dont le montant et les modalités de paiement sont fixés par Arrêté du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions sur proposition du Président du Comité Interministériel.

Chapitre IV : DE LA COORDINATION NATIONALE

Article 10 : La Coordination Nationale a pour mission de :

- assurer la gestion journalière de la coordination nationale REDD et suivre les activités prévues dans le plan de travail annuel afin qu'elles aboutissent aux résultats attendus ;
- formuler, à l'intention du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions des propositions pour les membres du Comité Technique d'Experts ou Conseil Scientifique et assurer la mobilisation des experts nationaux et internationaux ;
- assurer le Secrétariat Technique du Comité National et du Comité Interministériel ;
- assurer la coordination du processus REDD en République Démocratique du Congo avec les autres initiatives gouvernementales et les bailleurs de fonds dans le domaine forestier y compris le lien avec le PNFCoFo, le groupe thématique chargé des forêts ainsi que le processus régional REDD de la COMIFAC ;
- inciter et assurer une démarche participative au processus REDD par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes, notamment les communautés forestières et les peuples autochtones.

Article 11 : La Coordination Nationale est animée par une équipe composée du Coordinateur National/REDD assisté par un Conseiller Technique Principal, un Conseiller en Information, éducation et communication et d'assistants administratif et financier.

Elle est supervisée par le Secrétaire Général ayant l'Environnement dans ses attributions, assisté par le Directeur du Développement Durable, Point Focal du processus REDD.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'S' or similar character.

A handwritten mark or signature in black ink, consisting of a few vertical strokes.

République Démocratique du Congo

- 6 -



Primature

Le Premier Ministre

Article 12 : Les membres de la Coordination Nationale sont nommés parmi les fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, sur proposition du Secrétaire Général, par Arrêté du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions.

La Coordination Nationale peut être renforcée par des Consultants et/ou des Conseillers techniques, nationaux et internationaux, pris en charge par le programme UN-REDD et/ou par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) ou encore par d'autres partenaires après approbation du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions.

Article 13 : Sans préjudices des dispositions de l'article 3 du présent Décret, il sera créé des structures au niveau des Provinces des Entités Territoriales Décentralisées et Déconcentrées, dont la composition et l'organisation sont, mutatis-mutandis, celles de la structure nationale.

Chapitre V : DES DISPOSITIONS FINALES

Article 14 : Le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme est chargé de l'exécution du présent Décret qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

Adolphe MUZITO

José E.B. ENDUNDO

**Le Ministre de l'Environnement,
Conservation de la Nature et
Tourisme**

Primature, Kinshasa / Gombe

Tél. : (+243) 0 81 276 25 04 - B.P. 8931 Kin 1, E-mail : primaturerdc@yahoo.fr

Annexe 1b : Consultations des parties prenantes tenues à ce jour sur la R-PP

Illustration des apports des consultations à l'élaboration du RPP, à travers d'exemple d'un atelier provincial

DEROULEMENT D'UN ATELIER PROVINCIAL DE SENSIBILISATION ET DE CONSULTATION SUR LE PROCESSUS REDD

Objectif : L'objectif principal de l'atelier provincial est celui d'informer toutes les parties prenantes de la province concernée des éléments essentiels à la compréhension du Processus REDD en RDC, notamment : ses objectifs, sa structure, son programme d'activités et ses résultats attendus. Cette occasion est également exploitée pour consulter les parties prenantes sur leurs attentes et leurs inquiétudes vis-à-vis de cette nouvelle initiative.

Nombre de participants : Il s'agit généralement de 80 personnes constituant un échantillon représentatif des parties prenantes de la province, les populations locales et autochtones étant représentées par les ONG qui les appuient. Les participants viennent généralement du Gouvernement Provincial, de l'Assemblée Provinciale, de l'administration Provinciale, de la Société Civile, du Secteur Privé, des Universités et Instituts Supérieurs, etc.

Configuration et déroulement de l'atelier : Les travaux de l'atelier s'étalent sur trois journées dont les deux premières concernent toutes les parties prenantes tandis que la troisième journée est exclusivement réservée aux organisations de la société civile.

EXEMPLE DE L'ATELIER DE KISANGANI, CHEF LIEU DE LA PROVINCE ORIENTALE.

L'atelier de Kisangani organisé du 16 au 18 septembre 2009 a respecté la configuration mentionnée plus haut et les deux premières journées se sont déroulées suivant les étapes mentionnées ci-dessus. Il a été ouvert par Monsieur le Ministre Provincial de l'Environnement en présence du Chef du Bureau Terrain de PNUD et a réuni 80 participants. Dix exposés ont été présentés aux participants par les membres de la Coordination Nationale, les membres de la société civile et les Professeurs de l'Université de Kisangani :

- Forêt et changement climatique,
- La CCNUCC et les forêts : genèse de la REDD,
- Quelles implications pour la Province Orientale ?,
- Les pré-requis pour participer au mécanisme REDD,
- Programme de travail 2009_2010 du Processus REDD,
- Comprendre la dégradation et la déforestation : mesurer les émissions des GES liées à la déforestation et à la dégradation forestière,
- La recherche et le travail de terrain en forêt tropicale humide,
- Mesure des stocks de carbone en forêts tropicales,
- Perspectives de la société civile sur la REDD,
- Coordination nationale, participation et renforcement des capacités du niveau interministériel au niveau local.

Des débats et discussions qui ont succédé aux exposés ainsi que des échanges en commissions ont permis d'identifier les attentes, préoccupations, inquiétudes et recommandations suivantes :

Les attentes

- Des retombées financières substantielles attendues de la REDD ; une partie de celles-ci servira à la lutter contre la pauvreté des populations locales et autochtones,
- L'opportunité de promouvoir la recherche dans les universités sur les thématiques relatives à la REDD et de valoriser les compétences nationales,
- L'opportunité pour la province de bénéficier du renforcement des capacités des personnes appelées à diffuser les activités de la REDD auprès des parties prenantes.

Les préoccupations et inquiétudes

- L'absence de structure de la REDD aux niveaux provincial, territorial et local,
- La crainte de voir les revenus de la REDD consommés totalement à Kinshasa au détriment des populations de l'intérieur du pays,
- Le risque d'exclusion des communautés locales et autochtones du partage des revenus de la REDD du au fait qu'elles ne détiennent aucun titre de propriété sur les forêts.

Les recommandations

- Le Processus REDD doit encourager le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes,
- Le zonage participatif doit être reconnu comme un instrument indispensable à la conduite des activités du Processus REDD en RDC,
- La communauté internationale doit accorder une rémunération conséquente et équitable à la RDC qui abrite 60% des forêts du Bassin du Congo dont le rôle de régulation du climat mondial est unanimement reconnu,
- La Coordination Nationale REDD doit mettre en place un cadre de concertation et de communication avec toutes les parties prenantes.

Comme dit plus haut, la troisième journée de l'atelier a été exclusivement réservée aux activités de la société civile. Cette dernière a mis cette journée à profit pour renforcer les capacités de ses membres dans l'optique de répercuter les messages de la REDD vers les communautés locales et autochtones. Les échanges et discussions de cette journée ont gravité autour de trois exposés suivants :

- Comprendre la REDD : notions de base et enjeux majeurs,
- Expériences REDD : comment s'impliquent les ONG en Afrique, en Amérique, en Asie et en Europe,
- Méthodologie de communication, sensibilisation et consultation.

Les membres de la Coordination Nationale ont également participé aux travaux de cette troisième journée. Ils ont profité de cette occasion pour recenser toutes les ONG représentées à l'atelier à l'aide d'un formulaire conçu à cet effet.

Quelques jours après la fin de l'atelier, la Coordination Nationale a envoyé, par courrier électronique, le rapport de l'atelier à tous les participants, qui avaient déjà reçu au cours de l'atelier un CD contenant la majeure partie des exposés présentés les deux premières journées. Par la suite, la Coordination Nationale garde en mémoire les attentes, les inquiétudes et les recommandations contenues dans ce rapport pour en tenir compte dans l'évolution du processus surtout dans l'élaboration de la stratégie Nationale.

Annexe 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, de la politique forestière et de la gouvernance

2a-1 / Analyse des causes de déforestation

Trois études ont été lancées fin 2009 pour compléter la vision des facteurs de déforestation et de dégradation. Elles doivent aboutir à une synthèse consensuelle sur l'ensemble des causes de déforestation et de dégradation au niveau national et provincial. Ces études sont présentées ci-dessous :

Études qualitatives : obtenir une vision qualitative complète des facteurs de déforestation, au niveau local, provincial et national

- *Étude n°1 : analyse bibliographique des causes de déforestation en RDC (mi-février 2010)*: cette étude, en cours de réalisation, doit fournir un état des lieux des causes de déforestation en RDC, sur la base de la bibliographie existante (publications scientifiques sur la région Bassin du Congo, documents élaborés par les projets/programmes qui ont été mis en œuvre dans les différentes régions de la RDC et qui ont conduit des analyses sur les causes de déforestation, données statistiques étayant les affirmations, etc.). Cette analyse traitera des causes directes et indirectes au niveau national, mais elle s'attardera principalement sur les causes indirectes de la déforestation.
- *Étude n°2 : Enquêtes de terrain des facteurs de déforestation, dans le cadre du programme « évaluation environnementale post-conflit » du PNUF (juillet 2010)*: ces enquêtes doivent conduire à la réalisation de monographies des facteurs de déforestation d'au moins 40 sites répartis dans 10 régions de la RDC. Ces monographies incluront des photos de la zone, ses coordonnées géographiques, l'identification et l'analyse des principales causes directes et indirectes de déforestation. Elles seront ensuite synthétisées et regroupées dans des synthèses provinciales. Enfin, une synthèse nationale sera produite, basée sur une analyse comparative et semi-quantitative entre les différentes régions. Cette synthèse nationale intégrera les résultats de l'étude bibliographique réalisée précédemment.

Étude quantitative : comprendre la répartition spatiale de la déforestation passée et identifier les zones à risque

- *Étude n° 3 : Analyse spatiale des facteurs de déforestation et de dégradation (juillet 2010)*: l'Université Catholique de Louvain a débuté une analyse cartographique des facteurs de déforestation spatiaux dans le pays. Elle a pour objectif la quantification de l'influence des variables spatiales expliquant la déforestation et la dégradation pour les périodes 1990-2000 et 2000-2005 à l'échelle du pays. La méthode statistique (régression logistique) permettra d'estimer le poids de différentes variables explicatives de la localisation de la déforestation (population, accessibilité, densité des réseaux de transport, occupation du sol, topographie, proximité aux zones urbaines et marchés, type de forêts, insécurité). Un des résultats de ce travail sera une carte de risque de déforestation basée sur ces facteurs spatiaux, qui permettra d'identifier les zones soumises à risque de déforestation dans le pays et pourra orienter les projets géographiques vers ces régions.

Synthèses : aboutir à un document consensuel sur les causes provinciales et nationale

- *Etude n° 4 : Synthèses provinciales et nationale de l'ensemble des travaux (décembre 2010):* les 3 études mentionnées précédemment donnent une image complète du processus de déforestation, puisqu'elles traitent à la fois des causes directes, indirectes, passées, présentes, futures, de la quantité et de la localisation de la déforestation. Des synthèses provinciales et une synthèse nationale seront produites. Elles seront validées lors d'ateliers de validation au niveau national et au niveau provincial, de façon à ce qu'un consensus sur les facteurs de déforestation soit partagé d'ici fin 2010 avec toutes les parties prenantes nationales, et notamment la société civile.

2a-2 / Analyse des expériences passées

Termes de référence pour l'analyse des expériences passées pouvant avoir un impact sur la réduction des émissions ou le renforcement des absorptions dans le secteur forestier

Objectifs de la prestation

Cette étude s'intéresse aux enseignements à tirer des activités passées et en cours visant le développement d'alternatives à la déforestation et la dégradation, la gestion durable, la conservation des forêts en RDC, et l'augmentation des stocks de carbone. L'analyse se concentrera sur les raisons sous-jacentes des succès ou échecs de ces expériences passées, pouvant avoir des implications pour la conception d'un régime REDD. Une attention particulière sera accordée à l'identification des tendances, des problèmes récurrents et des principaux facteurs de réussite. Seront concernés par l'étude à la fois les projets et les programmes pouvant contribuer à diminuer les émissions ou renforcer les absorptions dans le secteur forestier.

A titre d'exemple, et de façon non exhaustive, on peut citer :

- pour les programmes : le PNFOCO, le programme CARPE, etc.
- pour les projets : reboisement à Ibi Batéké, agroforesterie à Mampu, substitution énergétique à Nioki, foresterie communautaire à Kikonke, charbon de bois à Lubumbashi, etc.

Cette étude sera réalisée en deux phases :

- Phase 1 : Revue bibliographique, entretiens à Kinshasa et production d'un rapport intermédiaire
- Phase 2 : Visites de projets, production du rapport final et consolidation d'une base de données de projet

Ces présents termes de référence concernent la première phase de ce travail.

Modalités :

La mission sera réalisée par une équipe de trois personnes placée sous la responsabilité de la CN-REDD et sous la supervision opérationnelle du PNUF. Le consultant recruté dans le cadre des présents Termes de Référence dirigera la mission et sera responsable sur les résultats. Il coordonnera les travaux des deux autres consultants nationaux : le premier issu de la société civile, et le second issu du Ministère de l'Environnement. Ces deux consultants travailleront à temps plein en contribuant à la mission sur leurs domaines respectifs : partage et analyse des expériences passées sous l'angle des préoccupations des communautés locales et des peuples autochtones d'une part, et sous l'angle de l'évolution du cadre institutionnel et réglementaire d'autre part.

Résultats escomptés :

Le résultat de la prestation est la production d'un rapport, qui intègrera :

- un inventaire préliminaire des projets/programmes passés et en cours, qui rentrent dans le champ d'intérêt du mécanisme REDD
- une analyse des facteurs de succès ou d'échecs de ces initiatives
- des recommandations pour la mise en place du mécanisme REDD
- production d'un cadre d'analyse pour les visites de terrain, qui auront lieu en phase 2

Lieu et durée de la prestation :

La prestation aura lieu à Kinshasa. Elle démarrera le mercredi 20 janvier. Le rapport final devra être livré le 15 février.

Préalablement à la mission, la Coordination Nationale REDD, avec l'appui de ses partenaires, aura dressé un premier inventaire des initiatives les plus importantes à prendre en compte. Le consultant devra compléter cet inventaire au fil de sa mission.

La mission se déroulera de la façon suivante :

- séance de travail avec la coordination nationale REDD, qui facilitera au consultant les contacts des personnes ressources sur les principales initiatives pré identifiées.
- Entretiens à Kinshasa et consultation de documents de projets
- Présentation d'une analyse intermédiaire à la coordination nationale REDD le 8 février
- Prise en compte des commentaires et rendu du rapport le 15 février
- Suite au rendu du rapport, le consultant devra rester disponible pendant une semaine pour répondre aux questions de la coordination nationale et effectuer des modifications à la marge.

Profil recherché :

L'étude sera réalisée par un consultant international, qui disposera :

- D'un bagage académique, de niveau au moins bac + 5 dans le domaine de l'environnement
- De plusieurs expériences en RDC en matière de gestion des ressources naturelles
- D'une solide expérience en matière d'évaluation de projets et de politiques publiques
- D'une réelle connaissance du contexte des négociations sur le mécanisme REDD, et de la préparation au REDD dans les pays

Une parfaite maîtrise du français est obligatoire

Annexe 2b : Options stratégiques de REDD

Les options présentées ici sont tout à fait préliminaires, et basées sur l'analyse exploratoire du potentiel REDD+ en RDC. Au même titre que d'autres travaux prévus ou en cours, cette analyse viendra contribuer à l'élaboration de la stratégie, qui sera conduite de façon participative, dans les trois prochaines années. Le texte ci-dessous présente les résultats bruts de l'étude et il est tout à fait clair que ces options devront être affinées, complétées, hiérarchisées, etc.

Un premier portefeuille de 14 programmes clés

La RDC a structuré, à ce jour et de manière tout à fait préliminaire, son Plan REDD+ autour de 4 volets déclinés en 14 programmes distincts (cf. planche 12). Dans le cadre du développement de la stratégie préliminaire, l'un des volets central au développement de la stratégie est le « volet transversal » qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles de la RDC. Ce volet est discuté dans la section 2c. qui concerne le cadre de mise en œuvre de la REDD.

Volet I : Gestion, exploitation durable et accroissement du patrimoine forestier, sous la responsabilité du MECNT

Ce volet, placé sous la tutelle du MECNT, vise à organiser l'ensemble des activités liées à la foresterie. Quatre programmes complémentaires ont été élaborés, permettant de couvrir les différents 'périmètres' forestiers définis dans le cadre du Code Forestier par des actions adéquates.

Programme 5 : Gestion des activités dans les "Forêts de production permanente" autour de l'exploitation industrielle et artisanale durable, et lutte contre l'exploitation illégale

L'objectif de ce programme est de renforcer les actions de gestion des concessions et permis d'exploitation forestière (industrielles et artisanales) et lutter contre l'exploitation illégale sur l'ensemble du territoire.

Des actions concrètes ont déjà été entamées sur quatre fronts :

- i. La conversion des anciens titres d'exploitation industrielle en nouveaux titres, sur la base de cahiers des charges et plans d'aménagement pour leur gestion durable. Les titres convertis concernent 9 des 24 millions ha qui étaient précédemment en exploitation. Le processus de conversion des titres doit être achevé dans la transparence et le respect des droits humains pour contribuer à la réduction des conflits d'accès aux ressources entre exploitants forestiers, communautés locales et peuples autochtones.
- ii. L'octroi de permis artisanaux dans certains périmètres qui ne sont pas sous tension.
- iii. Le contrôle accru de l'exploitation illégale dans des périmètres où la pression sur la Forêt est très forte comme le Bas Congo, les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu.
- iv. La mise en place d'un système de traçabilité du bois et de contrôle sur les marchés.

Le présent programme vise donc à renforcer ces mesures, notamment par :

- i. L'octroi de nouveaux permis d'exploitation (10 millions ha en sus des 9 récemment confirmés) à la fin du moratoire, dans des périmètres identifiés à l'issue du zonage³⁰. Les bénéficiaires des dits permis auront à négocier des cahiers des charges avec les communautés locales et à élaborer des plans d'aménagement garantissant une gestion durable des ressources forestières.
- ii. La mise en place de programmes d'incitation au passage à la légalité des exploitants jusqu'alors clandestins.

³⁰ Il est important de mentionner que la société civile nationale et internationale s'y oppose fermement. Celle-ci est en effet en faveur d'un maintien du moratoire sur l'octroi de concessions forestières supplémentaires.

iii. Le renforcement de la lutte contre l'exploitation illégale sur tout le territoire national. L'exploitation illégale étant en partie liée au commerce illégal du bois transfrontalier, ce facteur devra être adressé à travers une coopération transfrontalière en matière notamment d'application de la loi. Cette coopération pourrait se faire dans le cadre de l'Accord de Lusaka dont certains pays transfrontaliers sont déjà membres.

Programme 6 : Gestion, valorisation et extension des "Forêts classées", et préservation de leur biodiversité, notamment par le développement de partenariats public privés (PPP)

Comme mentionné précédemment, la RDC a déjà classé 10% de son territoire pour préserver la biodiversité au sein de périmètres bien définis. L'objectif dans les années à venir est d'atteindre 15% du territoire national.

Ce programme vise donc :

- i. La définition de périmètres complémentaires à classer, en coordination avec les différentes parties prenantes, dans le cadre du 'zonage' du territoire
- ii. La mise en place de systèmes de gestion efficaces de ces périmètres permettant d'encadrer et/ou d'y contrôler les activités menées et d'en valoriser les ressources.

La gestion de ces aires pourra se faire selon plusieurs modes dépendant des potentialités et spécificités de chacune : maintien sous gestion étatique, par ICCN notamment ; délégation de gestion à des entités privées ou des organismes internationaux dans le cadre de partenariats public-privé (PPP) ; cogestion avec les communautés locales ; etc.).

Programme 7 : Boisement et reboisement

Afin d'atteindre le potentiel de séquestration estimé en première approche à 30 Gt d'ici 2030, la RDC devra mettre en place un programme ambitieux d'afforestation / reforestation touchant environ 13 millions ha dont : une partie en afforestation dans les zones marginales (savanes) ; une autre en reforestation des forêts dégradées. Cet objectif sera précisé dans les mois à venir lors du zonage du territoire national.

Ces programmes d'afforestation / reforestation seront exécutés en recourant à des moyens mécanisés ou à une haute intensité de main-d'oeuvre (HIMO).

Les choix techniques se feront en fonction de la localisation et des spécificités des périmètres. Ces projets pourront selon les cas être exécutés par l'Etat, des opérateurs privés ou des communautés.

Les enseignements tirés des projets déjà réalisés en RDC notamment des expériences de Mampu et Ibi, seront capitalisés au niveau des nouveaux projets. Ils seront inclus dans l'analyse des expériences passées (voir annexe 2a-2).

Programme 8 : Identification de "Forêts protégées" et transfert progressif de leur gestion aux communautés locales

La RDC souhaite mettre progressivement en place une gestion communautaire de 'Forêts protégées' de façon à impliquer et responsabiliser les communautés locales à la gestion de leur patrimoine forestier.

Ce programme vise donc à :

- i. Cibler et définir les aires potentielles, dans le cadre du 'zonage' territorial

ii. Appuyer les communautés locales dans la mise en place d'organisations adaptées à la gestion de ces aires

iii. Renforcer les capacités de gestion de ces organisations pour leur permettre de gérer et valoriser leurs aires, y compris par la création d'activités génératrices de revenus comme l'extraction durable de bois, l'éco-tourisme et la collecte de produits forestiers non-ligneux.

Ce programme sera exécuté dans le cadre d'un processus participatif impliquant la société civile, les autorités locales et les communautés.

Volet II : Développement accéléré d'une agriculture performante en milieu rural-forestier, en coordination entre le MECNT et le Ministère de l'Agriculture

Les programmes inclus dans ce volet sont essentiels pour la réussite de REDD+, au regard de l'importance de la déforestation et de la dégradation (actuels et futurs) induites par les activités agricoles (plus de 40% du potentiel à l'horizon 2030). Ainsi, les programmes définis dans le cadre du Plan REDD+ pourraient être les prémisses d'une stratégie agricole nationale complète, visant à accroître la productivité, augmenter le PIB sectoriel et améliorer les revenus des agriculteurs.

Programme 9 : Hausse de productivité et sédentarisation des agriculteurs vivriers autour de programmes d'agriculture sociale d'envergure

L'objectif de ce programme est d'accroître la productivité et de sédentariser les agriculteurs vivriers, qui utilisent aujourd'hui les techniques d'agriculture itinérante sur brûlis et se trouvent dans des zones enclavées, ne permettant par leur évolution vers l'agriculture commerciale.

Ce programme a pour objectif d'atteindre 50% de ces agriculteurs vivriers à l'horizon 2030 avec des projets d'agriculture sociale d'envergure. Il est prévu d'améliorer fortement les rendements (jusqu'à 100 à 200% dans certains cas), et de pérenniser les cultures par un travail adéquat de la terre, permettant ainsi une sédentarisation des populations sur les terres déjà cultivées.

Les étapes de mise en oeuvre de ces programmes, déjà testés dans des pays tels que l'Ethiopie, l'Inde ou le Maroc, sont les suivantes :

i. Conception en fonction des besoins des populations et de l'accessibilité géographique des zones de culture. Les programmes seront focalisés sur l'augmentation de la productivité des cultures et notamment de celle du manioc qui représente 70% de la production agricole. Ils pourront cependant être adaptés aux caractéristiques spécifiques locales et privilégier zones de forte pression de l'agriculture sur la forêt.

ii. Gestion fondée sur l'appui à la création et au développement de structures communautaires en charge de l'encadrement des agriculteurs et de la diffusion des bonnes pratiques culturelles.

iii. Appui continu à ces structures communautaires par la fourniture d'intrants (semences et engrais), via un réseau de distributeurs agréés.

La mise en place et la gestion de ces programmes d'agriculture sociale pourront être confiées à des institutions publiques ou à des partenaires techniques et/ou financiers internationaux.

Programme 10 : Hausse des rendements et augmentation de la valeur ajoutée pour l'agriculture commerciale des petits exploitants, autour de l'agrégation et des techniques à faible impact sur les forêts, y compris l'agroforesterie

Dans les périmètres adaptés au développement d'une agriculture commerciale, orientée vers l'approvisionnement des communautés urbaines, ce programme cherchera à améliorer les rendements et augmenter la valeur ajoutée des petites exploitations à but commercial, y compris dans l'élevage (bovin, ovin/caprin, etc.)

L'objectif est de toucher environ 75% de ces agriculteurs d'ici 2030, à travers deux types de programmes qui visent à augmenter leurs revenus issus de l'agriculture : à travers l'intensification des cultures (augmentation significative des rendements, particulièrement pour le manioc) et/ou la reconversion vers des cultures à plus forte valeur ajoutée (par exemple, vergers ou agroforesterie vs. céréales uniquement). Ce programme s'articulera comme suit :

i. Développement de **projets d'agrégation** touchant environ 50% de ces agriculteurs, visant à mettre en relation des petits agriculteurs avec des agrégateurs structurés ayant accès au marché (par exemple agro-industriels, grandes exploitations agricoles, chaînes de distribution alimentaires). Dans le cadre de contrats standards (contract farming), les agrégateurs peuvent soit s'approvisionner auprès des petits exploitants (offtake), soit coproduire avec ces exploitants en leur apportant les intrants et l'encadrement technique nécessaires. Le rôle de l'Etat sera donc de sélectionner les agrégateurs et mettre en place le cadre légal nécessaire au développement de l'agrégation, ainsi que la mise en place d'un cadre incitatif favorable.

ii. Mise en place de **programmes de vulgarisation** agricole, ayant pour objectif d'apporter un appui aux communautés agricoles pendant un temps défini (2-3 ans) en vue de (1) les structurer autour d'organisations efficaces, en charge de leur encadrement et du développement des activités agricoles (2) les appuyer financièrement pour acquérir des équipements et des intrants de meilleure qualité pendant la phase de lancement (3) leur apporter un appui technique dans l'amélioration des pratiques culturelles et commerciales

Aussi, après une période de mise en route, ces organisations agricoles devraient accéder à leur autonomie d'un point de vue agricole (achat de leurs intrants) et commercial.

Programme 11 : Développement maîtrisé de l'agriculture intensive (y compris à l'export), par la réhabilitation des anciennes plantations et nouvelles plantations / ranchs en savane

Le programme développé dans le cadre du Plan REDD+ cherchera à valoriser le potentiel de développement de l'agriculture intensive en RDC, notamment dans les plantations de palmier à huile et potentiellement les ranchs d'élevage bovin et ovin³¹.

Pour réduire l'impact potentiel de l'agriculture intensive sur la forêt, trois actions majeures pourront être entreprises :

i. Orientation des investisseurs vers les anciennes plantations situées en forêt en vue de les réhabiliter (entre 1,4 et 1,6 million ha) ;

³¹ L'ensemble de ces options seront débattues lors de l'élaboration de la stratégie REDD nationale. Les deux options concernant les ranchs d'élevage et l'extension des plantations (en dehors des anciennes plantations) font cependant dorénavant et déjà l'objet de fortes réserves de la société civile.

ii. Identification dans le cadre du 'zonage' territorial de zones marginales adaptées à la création de plantations et de ranchs ;

iii. Définition de cahiers des charges pour la gestion durable des exploitations agricoles par les concessionnaires, précisant les clauses d'emploi des populations locales, et éventuellement l'agrégation de petites exploitations limitrophes dans le cadre de contrats équitables (cf. programme 10).

Volet III : Limitation de l'impact de la croissance urbaine et des secteurs industriels sur la Forêt, grâce à une forte coordination interministérielle

Programme 12 : Réduction de la demande de bois de chauffe et augmentation de l'approvisionnement par une afforestation / reforestation durable, dans le cadre d'une stratégie énergétique nationale cohérente

Les programmes d'afforestation et reforestation destinés à fournir de manière durable du bois de chauffe aux populations urbaines pourront être complétés par ce programme, visant la réduction de la demande, principalement par la fourniture d'électricité sur l'ensemble du territoire à hauteur de 60% des besoins, comme le Gouvernement le prévoit dans ses programmes d'équipement à l'horizon 2030. Les coûts de ces équipements ne sont pas inclus dans le plan REDD+.

Le programme d'afforestation et de reforestations inscrit dans le Plan REDD+ se focalise notamment sur les actions complémentaires suivantes :

i. fourniture de foyers améliorés aux ménages urbains, de façon à diminuer leur consommation de bois de chauffe ;

ii. promotion de sources d'énergies alternatives telles que briquettes de biomasse (incluant résidus agricoles, feuilles, sciures de bois, etc.) ;

iii. extension de la couverture du réseau électrique à des quartiers périphériques dans les grandes villes, et subventionnement d'une partie de l'électricité consommée.

Programme 13 : Limitation de l'impact direct et indirect des secteurs extractifs et industriels sur la forêt

Les coûts d'opportunité très élevés, supérieurs à € 60 /t CO₂e, correspondant à la réduction des activités minières et d'exploitation des hydrocarbures restreignent a priori la portée de ce levier.

Les mesures suivantes de limitation de l'impact des activités de ce secteur pourront toutefois être prévues :

i. définition d'un zonage établissant des priorités pour la localisation des activités futures d'extraction minière et d'exploitation des hydrocarbures.

ii. intégration dans les contrats de recherche et d'exploitation de clauses de développement durable, permettant de limiter la migration des populations vivant en milieu forestier et imposant le reboisement après exploitation.

Programme 14 : Développement socio-économique rural et urbain intégré créateur d'activités alternatives génératrices de revenus

Le Gouvernement de la RDC a déjà défini et engagé la mise en oeuvre d'une Stratégie nationale de développement socio-économique intégrée sur l'ensemble du territoire. Le programme inscrit dans le Plan REDD+ s'intègre dans ce cadre et est censé impulser dans l'avenir des programmes sectoriels plus complets.

Ce programme se focalisera ainsi sur la mise en place, sur l'ensemble du territoire, de projets pilotes, destinés à créer des activités génératrices de revenus pour les communautés locales, réduisant ainsi leur dépendance vis-à-vis de la forêt et donc la pression qu'ils y exercent.

Plusieurs projets pilotes pourraient être testés dans ce cadre, tels que le développement de l'éco-tourisme dans certaines aires protégées ou celui d'industries de transformation de produits forestiers et agricoles à forte valeur ajoutée.

Annexe 2c : Cadre de mise en œuvre de REDD

2c-1 / Principales problématiques associées au cadre légal

Le cadre légal est un élément déterminant de la réussite de la future stratégie nationale REDD. Il vise à permettre une double capacité :

- La capacité des autorités publiques à agir, à réussir la mise en marché des services environnementaux (spécifiquement du carbone et des bénéfices associés aux programmes REDD), à assurer le contrôle des acteurs, la validation, le financement et le pilotage des programmes et l'application de la loi
- La capacité des acteurs de terrain à prendre part au processus REDD, à élaborer des projets et programmes et à les mettre en œuvre dans le respect de la loi et de leurs engagements

Cette mise en capacité repose sur l'instauration des entités juridiques de gestion du processus (gouvernance, coordination et programmation, gestion des flux financiers, suivi et de pilotage etc.). Le décret du 26 novembre 2009 instaure un cadre institutionnel pour la préparation de la REDD. Il s'agit d'un cadre temporaire qui devra laisser la place au 1^{er} janvier 2013 à un cadre complet et pérenne pour assurer le déploiement de la stratégie REDD 2030. Ce cadre institutionnel devra notamment garantir une gestion transparente, participative, coordonnée et performante des politiques et mesures, ainsi que des financements associés.

Ces institutions devront elles-mêmes reposer sur une adaptation et une évolution du cadre juridique pour lui permettre de clarifier des nouveaux objets de droit comme le carbone et les droits de propriété et de rémunération associés à sa séquestration ou à la prévention des émissions. En l'état actuel, le carbone peut être interprété comme un « fruit naturel » et ainsi s'inscrire déjà dans le code civil de la RDC. Cette catégorie existante permettrait donc de déterminer qui dispose de droits et d'obligations. Mais la complexité et la globalité de la stratégie REDD peut supposer une coordination et donc une prise en main plus centralisée par l'Etat des moyens de la mise en œuvre. Les actifs carbone pourraient ainsi revenir à l'Etat à la condition de définir des règles de redistribution et d'usage des financements obtenus qui permettent d'assurer la mobilisation des acteurs et les moyens du déploiement.

Ce cadre juridique doit découler d'une vision partagée de la stratégie nationale REDD. Cette vision permet notamment de déterminer les objectifs fixés au processus REDD, avec des objectifs quantitatifs

et qualitatifs à long terme sur le plan national, déclinés en objectifs sous-nationaux et à plus court terme. Cette vision détermine aussi les axes stratégiques de la mise en œuvre, par exemple l'inscription de la REDD dans la démarche de décentralisation du pays. Cette démarche alimente les réflexions du Comité National REDD sur les responsabilités et donc les moyens à allouer aux différents acteurs, pouvoirs publics et autres, déployés aux niveaux sous-nationaux. La clarification des droits et responsabilités de chacun devrait se matérialiser en dissociant un chapeau national (assurant la cohérence de la démarche, la responsabilisation et la crédibilité de la RDC et répondant des questions de permanence...), d'un niveau d'activités sous-nationales visant l'efficacité et l'efficience de l'opérationnalisation.

L'élaboration des instruments juridiques de la mise en œuvre de la REDD repose donc sur l'existant (documents légaux sur la forêt, l'environnement, l'articulation des droits entre le national et les niveaux décentralisés etc.) et sur la vision partagée de la cible. Ces instruments comprennent les moyens d'adoption des plans ou stratégie, la forme de ces plans, les mécanismes de financement et le(s) fonds associés, le cadre déterminant les logiques de partage, les moyens d'action, de suivi et de contrôle etc.

D'ores-et-déjà, des principes généraux émergent des premières discussions et consultations informelles entre les parties prenantes en RDC. Parmi ces principes, on pourrait se diriger vers une répartition relativement décentralisée des rôles et responsabilités des acteurs, avec notamment :

- Le positionnement de l'Etat congolais sur la fixation des objectifs et des priorités, la planification stratégique et les orientations programmatiques, la détermination d'un cadre légal, réglementaire et fiscal adapté et des outils de droit clarifiant les droits et devoirs de chaque acteur, le partage des ressources forestières et notamment celles issues du carbone, la régulation et le contrôle des plans de gestion, l'appui à leur mise en œuvre, le pilotage d'ensemble de la stratégie, l'harmonisation et la coordination d'ensemble, et le contrôle de l'application des lois.
- Une plus grande liberté des opérateurs économiques, privés ou communautaires, alimentée par un transfert plus large de la gestion des ressources forestières aux acteurs les plus à même d'en assurer le contrôle local, leur capacité à s'organiser pour porter des projets et mobiliser des financements REDD propres et complémentaires, de manière transparent et intégrée à la comptabilité carbone nationale.

En effet, en RDC, la logique traditionnelle d'appropriation de la terre par son usage et sa colonisation crée un cadre naturellement propice à l'application de mécanismes REDD incitatifs (contrairement aux pays où un corpus de réglementations déjà établi dispose déjà d'obligations environnementales aux propriétaires terriens et des moyens efficaces d'application). Mais l'utilisateur final de la terre et la personnalité capable d'empêcher la déforestation et la dégradation de la forêt est majoritairement collectif, autour des organisations traditionnelles locales. Il y a donc en RDC le besoin d'organiser juridiquement la responsabilité collective en accompagnant les communautés de base dans l'élaboration de plans de gestion et dans la collecte et la gestion des moyens de mise en œuvre et de suivi.

2c-2 / Termes de référence de l'étude « Répartition des revenus tirés des ressources naturelles dans le cadre du REDD »

1. CONTEXTE

La REDD+ doit être considérée comme une incitation économique pour le développement des capacités institutionnelles pour la gouvernance des forêts congolaises. A ce titre la clarification du régime foncier et du droit traditionnel, une gouvernance améliorée et une meilleure compréhension des décisions économiques des ménages/foyers sont des éléments clés pour réussir la mise en œuvre des politiques liées à ce processus. La transparence, l'efficacité et l'équité associées au dispositif de partage des revenus constituent un élément clé de la future stratégie nationale REDD+.

Aussi, différentes études seront menées sur les revenus issus de la forêt, sur les services environnements et leur contribution financiarisée ou non à la qualité de vie des populations, sur les dispositifs de PSE ou plus directement de redistribution des revenus aux niveaux régional et international... Ces études aboutiront à l'élaboration de la réglementation devant encadrer la redistribution des financements internationaux associés au programme REDD+ national.

Au-delà de ces règles de répartition, le pays devra aussi mettre en place un mécanisme de financement transparent et efficace, sous forme d'un fonds national REDD gouverné et opéré de manière indépendante de l'Etat. Ce fonds sera alimenté par les mécanismes internationaux REDD attendus des négociations dans le cadre de la CCNUCC. Il pourra fonctionner sous la forme d'un « basket fund » centralisant l'ensemble des contributions des bailleurs sous la CCNUCC et en dehors. La structure de gouvernance et de gestion du fonds aura la charge d'assurer la redistribution des financements suivant les directives promulguées par le gouvernement congolais suite à un processus scientifique et consultatif robuste.

C'est dans ce contexte que le CN REDD/PNUE lance un appel à consultation pour la réalisation d'une étude sur la répartition des revenus issus des ressources naturelles en RDC.

2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

2.1. Objectif global et objectifs spécifiques

L'objectif global de la mission est de proposer de façon participative une vision claire d'un mécanisme fiable et transparent de redistribution des revenus issus du processus REDD dans le pays, de tirer des leçons des systèmes de redistribution des revenus existants (qu'ils aient fonctionné ou non), afin d'alimenter le cadre de sa mise en œuvre en RDC. Les objectifs spécifiques permettront :

- L'analyse des systèmes de redistribution existants (au niveau national ou local), en RDC et dans d'autres pays ayant des situations comparables ;
- La mise en valeur des liens entre systèmes de redistributions et questions foncières ;
- La mise en valeur des connexions avec les projets MDP en cours ou à venir en RDC ;
- L'alignement sur les processus internationaux existants ;
- La recommandation des meilleures options de redistribution des revenus pour la RDC.

2.2. Résultats escomptés

A terme la mission compte fournir aux commanditaires ces résultats :

- L'analyse des mécanismes nationaux de redistribution des revenus est réalisée ;
- La comparaison avec d'autres systèmes régionaux et internationaux pertinents est faite ;
- La proposition d'un système de redistribution des revenus adapté au contexte national est faite. Le système proposé sera le plus opérationnel possible (et s'attachera notamment aux prérequis

en matière d'installations bancaires locales, de systèmes d'application de la loi et d'arbitrage, etc.). Le coût et l'échéancier de mise en œuvre de l'architecture proposée seront également disponibles.

3. METHODOLOGIE : LIEU-DUREE

3.1. Lieu de la prestation

La prestation se déroulera à Kinshasa et en provinces pour identifier le savoir local non seulement des gouvernants mais aussi des populations congolaises en matière de redistribution des revenus issus de la gestion des ressources naturelles.

3.2. Date de début et période d'exécution

La mission démarrera dès que possible et s'étendra sur deux (02) ou trois (3) mois. Les documents rapports devront être fournis plus tard à la fin de ces deux (02) ou trois (3) mois.

Le planning des activités se présente comme suit :

<p>Préparation par le consultant d'un plan de travail réaliste devant être validé par la CN REDD – <i>ce plan de travail devra intégrer une grille d'analyse, mentionnant les questions clés qui seront approfondies lors de l'analyse des mécanismes existants en RDC ou autres pays pertinents (parmi ces questions clés, on peut déjà mentionner le lien avec le droit foncier, l'effectivité de la redistribution au niveau local, la gestion des conflits, les mesures d'accompagnement nécessaires notamment de renforcements de capacités ou d'audit externe, etc.)</i></p>
<p>Séance de travail introductive avec la Coordination Nationale REDD</p>
<p>Collecte des données proprement dite</p>
<ul style="list-style-type: none">➤ <i>Identifier les mécanismes de redistribution des revenus en cours en RDC et analyse des facteurs de succès ou d'échec de ces mécanismes ;</i>➤ <i>Leçons apprises de mécanismes de redistribution existant au niveau des communautés locales et des peuples autochtones (y compris sur les renforcements de capacités nécessaires en matière de gestion financière et de mécanisme de contrôle)</i>➤ <i>Mener une étude bibliographique comparative des différentes expériences au niveau national et international en vue de la mise en place d'un fonds de redistribution;</i><ul style="list-style-type: none">○ <i>Mécanismes de redistribution des revenus issus du secteur forestier dans d'autres pays comparables (par exemple au Cameroun)</i>○ <i>Gestion de flux de revenus liés à l'exploitation des ressources naturelles dans des situations comparables (par exemple : revenus issus du pétrole au Congo Brazzaville ou au Gabon)</i>○ <i>Expériences antérieures de fonds fiduciaires pour la gestion des revenus issus des ressources naturelles (par exemple le pipeline Tchad-Cameroun)</i>○ <i>Expériences de paiements pour services environnementaux menées au Costa Rica et au Mexique</i>➤ <i>Organiser un atelier sur la question de gestion et distribution des ressources pour explorer les</i>

principales questions, les possibilités, les risques, etc.

Rédaction de la proposition du fonds de redistribution des revenus des ressources naturelles

3.3. Déroulement de la mission

La mission devant se dérouler en RDC (Kinshasa et provinces : à définir), le Consultant devra se rapprocher des groupes des parties prenantes pour une efficacité dans la collecte des données, notamment le : MECNT, CN REDD, Société Civile, Secteur Prive, Réseaux des populations locales et autochtones, etc.

4. RAPPORTS

La mission produira deux rapports :

- A.** Un rapport provisoire, intervenant après collecte et analyse des données, pour présentation à l'atelier de concertation des parties prenantes pour la mise en place d'un Fonds de rétribution.
- B.** Un rapport final présentant les conclusions et recommandations de l'étude, dont un résumé et un abstract de une (1) page chacun, une "synthèse opérationnelle" de 4 pages (en français) donnant un aperçu général des résultats déterminants du travail. Le rapport final comprendra la méthodologie de travail, un examen de situation, les leçons à tirer et les recommandations.

Les annexes devront comprendre : les termes de référence de l'étude, le calendrier du déroulement de la mission, la liste des documents consultés avec la liste des personnes rencontrées ainsi que la proposition du Fonds de rétribution des revenus issues des ressources naturelles pour une future consultation publique. Le rapport définitif doit être remis en 3 exemplaires à la CN REDD.

Le rapport final devra être simple à la lecture et focalisé vers l'essentiel de la prestation.

Le rapport se présentera suivant la structuration ci-après :

Résumé

Abstract

Introduction (contexte et description du programme)

Equipe de réalisation de l'étude

Méthodologie suivie

Examen de la situation au niveau national et international

Leçons apprises

Option conseillée, plan de financement et calendrier associé

Conclusions et recommandations

Annexes

Les rapports devront être rédigés en langue française sur format A4 et structurés suivant le standard éventuel exigé par la CN REDD. Le rapport final devra également être remis sur support informatique (Cdrom).

5. PROFIL DES EXPERTS

L'étude sera exécutée par une équipe intégrant :

- un consultant international ayant eu des expériences préalables en matière de redistribution des revenus issus des ressources naturelles dans plusieurs pays ;
- au moins deux consultants nationaux, spécialistes du droit congolais en matière environnementale, dont un au moins sera issu de la société civile.

Profil demandé pour le consultant international :

L'expert devra être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau BAC+5 minimum (niveau actuel Master) en sciences socio-économiques, sciences environnementales et développement ou équivalent ;

Posséder une expérience globale d'au moins 8 ans dans les domaines des systèmes de redistribution, du développement communautaire, de la foresterie, des techniques de décentralisation. Une expérience du contexte de la RDC constitue un atout ;

Posséder une expérience pratique sur les aspects de gouvernance et décentralisation constitue un atout ;

Une parfaite maîtrise du français est obligatoire. Une bonne connaissance de l'anglais constituera un atout.

6. INFORMATIONS DIVERSES

Les documents de base à consulter sont :

- Code forestier de la RDC ;
- Le Document de la Stratégie nationale de Croissance et de lutte contre la Pauvreté (DSCR) ;
- Constitution de la RDC (Cf. les paragraphes/articles sur le système de décentralisation avec les quotes-parts allouées aux entités décentralisées et déconcentrées) ;
- Documents d'information sur le REDD en RDC ;
- La bibliographie disponible sur les expériences dans d'autres pays
- Etc.

2c-3 / Termes de référence préliminaires : Etude sur les réformes légales transversales pour l'appui à la mise en oeuvre du REDD

Cette étude concerne les réformes légales transversales nécessaires à une mise en œuvre complète de la REDD en RDC, incluant notamment les questions foncières, la planification des

usages des sols et le renforcement de la loi. Les systèmes de microfinance et de crédit seront traités dans le cadre de l'étude sur la redistribution des bénéfices (2c-2).

1 - Contexte

Comme indiqué dans la section sur les facteurs politiques et institutionnels de la section 2a du RPP, il y a de nombreux domaines dans lesquels le cadre législatif et institutionnel est actuellement inadéquat. Cela inclue (sans être limitatif) l'absence de décrets d'application du Code forestier (2002) ; le manque d'un cadre politique cohérent ; l'absence de plans de zonage national et locaux cohérents qui pourraient donner une signification spatiale au Code Forestier et aux décrets d'application associés ; la superposition des droits fonciers forestiers, miniers, agroindustriels (plantations) et des communautés ; le caractère incomplet des processus de réforme politique et légale, comme la « revue légale » des titres d'exploitation (ce qui entraîne des incertitudes sur le statut légal de certaines opérations) ; le manque de reconnaissance et de sécurité des droits fonciers pour les communautés locales et les populations indigènes ; et le défi de la décentralisation. De plus, il y a des incohérences entre les lois elles-mêmes ; entre les lois et la Constitution de 2006 ; et entre le droit écrit et le droit coutumier.

L'étude devra garder à l'esprit l'expérience et les leçons apprises du programme FLEG-T de l'Union Européenne dans les autres pays, et le processus consultatif qui a abouti aux Accords de Partenariat Volontaires, et en particulier la durée qui peut être nécessaire pour établir un accord sur les réformes légales et politiques nécessaires.

2. Défis – besoin d'une politique REDD cohérente pour la RDC

Les développements légaux et institutionnels et les réformes nécessaires pour la REDD vont varier selon la forme politique que prendra la REDD en RDC et au niveau international (par exemple, basé sur un marché, basé sur un fonds, ou mécanisme hybride). Les dispositions légales pour un système basé uniquement sur un marché seront probablement différentes d'un système basé sur des paiements de gouvernements à gouvernements. De la même façon, il est probable qu'il y ait des différences substantielles dans les obligations légales (notamment en relation avec les questions foncières) selon la politique de redistribution des bénéfices, et les activités et acteurs éligibles pour les paiements REDD.

L'absence de cadre politique englobant pour le REDD signifie donc qu'il y a des incertitudes considérables sur la définition des développements légaux et institutionnels et des réformes qui seraient nécessaires. L'étude devrait donc chercher, dès le départ, à développer une matrice des politiques futures possibles, et à identifier quels champs des lois et des institutions devraient être développés selon chacune des options politiques. L'étude chercherait alors spécifiquement à explorer les champs du développement légal et institutionnel qui sont communs à tous (ou presque) les scénarios politiques.

3 – Description de l'étude

L'étude a trois objectifs principaux:

1. Identifier les tentatives actuelles et récentes de réforme politique et légale dans le secteur forestier, décrire leurs résultats par rapport aux attentes et aux plannings

initiaux, identifier les conditions dans lesquelles elles ont réussi ou échoué, et décrire les leçons qui peuvent être tirées pour les processus politiques et légaux liés à la REDD.

2. Identifier quels scénarios politiques REDD sont susceptibles d'émerger en RDC, et pour chacun d'entre eux, identifier quels développements et quels changements légaux seraient nécessaires, et explorer en détail ceux qui semblent communs entre la plupart des scénarios politiques.
3. Les leçons apprises de l'étape 1 ci-dessus, permettent de créer un plan d'action en identifiant comment le processus REDD peut soutenir cette réforme légale, et de définir des priorités en terme de nécessité et de faisabilité.

Chacun de ces trois points est décrit en détail ci-dessous.

i) - Identifier les tentatives actuelles et récentes de réforme politique et légale dans le secteur forestier, décrire leurs résultats par rapport aux attentes et aux plannings initiaux, identifier les conditions dans lesquelles elles ont réussi ou échoué, et décrire les leçons qui peuvent être tirées pour des processus politiques et légaux liés à la REDD.

Etant données les limites des réformes légales et institutionnelles en absence de politique claire en RDC (comme décrit dans la section sur les défis ci-dessus), ce point devrait souligner le statut actuel des réformes légales en lien avec la REDD au sens large.

Les réformes légales analysées devraient inclure, mais ne pas être limitées à :

- L'Etat du développement, de l'adoption, et de l'entrée en vigueur de la législation appuyant le Code Forestier (2002), en lien avec les attentes initiales au moment de l'adoption du Code Forestier. Il sera nécessaire de spécifiquement considérer pourquoi les réformes légales et les développements réglementaires n'ont pas encore eu lieu jusqu'à présent : par exemple, pourquoi 8 ans ont-ils été nécessaires pour élaborer et adopter la législation d'appui au Code Forestier, alors que c'est un processus qui était sensé être finalisé en un an ?
- Le droit écrit sur les Communautés Forestières (prenant en compte le travail piloté par Forest Monitor et RRN) ;
- Les règles prises pour l'établissement de nouvelles aires protégées (en lien avec l'article 14 du Code Forestier);
- Le renforcement des décisions de la Commission Interministérielle sur la revue légale des titres forestiers (incluant: dans quelles forêts sont situées les titres convertibles ; l'étendue de la protection fournie aux communautés locales par rapport aux compagnies d'exploitation ; la problématique du zonage de facto) ;
- Le renforcement des enquêtes publiques réalisées dans le cadre du Code Forestier avant l'allocation des concessions d'exploitation (art. 10) et des consultations préliminaires avant la classification des forêts (art. 15) ;

- Le renforcement des dispositions de distribution des revenus des codes miniers et forestiers de 2002, où 40% des revenus qui dérivent des ressources naturelles devraient aller aux provinces et 15% aux territoires, ce qui doit encore entrer en vigueur et être mis en place ;
- La clarification des droits fonciers – notamment le Code Minier (2002) qui indique sa supériorité sur le Code Foncier et le Code Forestier, et sa réforme potentielle en 2012;
- La clarification de la légalité concernant les superpositions des textes de la Loi sur la Conservation, le Code Agricole, la Loi Cadre sur l'Environnement, le Code Foncier, le Code Forestier, le Code Minier etc ;
- L'approche et la construction d'un plan d'usage forestier national (prenant en compte le travail de la société civile, le projet PNFoCo et le Comité National de Pilotage du Zonage, et la DIAF) ;
- Le statut du maintien du moratoire sur l'octroi de nouvelles concessions d'exploitation forestière industrielle

Il faudra aussi considérer :

- Des expériences similaires dans d'autres pays du Bassin du Congo (notamment en lien avec les réformes forestières), et jusqu'à quel point des leçons ont été apprises et ont influencé (ou non) l'approche, la construction et la mise en œuvre des réformes légales en RDC ;
- Jusqu'à quel point les conclusions/observations des instances internationales, comme le Panel d'Inspection de la Banque Mondiale (2007) et le Comité sur l'Élimination de la Discrimination Raciale (2007) ont été prises en compte par le gouvernement de la RDC et ses partenaires internationaux pour ajuster les réformes légales;
- Le niveau de qualité, de même que les obstacles de la participation de la société civile/des communautés locales/des populations indigènes dans les réformes légales passées et en cours;
- L'orientation des évaluations environnementales et sociales vers la mise en œuvre des réformes légales qui pourraient avoir des impacts sur les écosystèmes forestiers et leurs habitats.

ii) - Identifier quels scénarios politiques REDD sont susceptibles d'émerger en RDC, et pour chacun d'entre eux, identifier quels développements et quels changements légaux seraient nécessaires, et explorer en détail ceux qui semblent communs entre la plupart des scénarios politiques.

Comme indiqué plus haut, les développements et les réformes légales et institutionnelles nécessaires pour la REDD vont varier en fonction de la forme politique que prendra la REDD en RDC et au niveau international. Cette section développera donc une matrice des politiques futures possibles (par exemple, basé sur un marché, basé sur un fonds, ou mécanisme hybride),

et identifiera quels champs des lois et des institutions devraient être développés pour chaque option politique. Cette étude cherchera ensuite spécifiquement à explorer ces champs de développements légaux et institutionnels qui seraient communs à tous ou à la plupart des scénarios politiques possibles.

Dans cette section, on s'intéressera aux points suivants : quelle réforme légale est nécessaire pour la mise en œuvre du REDD ? quelles réformes sont nécessaires pour s'assurer que le REDD génère des bénéfices et soit crédible au niveau local ? Cela devrait être fait pour au moins trois scénarios pour REDD, comme un mécanisme basé sur un fonds, ou sur un marché, ou hybride.

Les facteurs suivants devraient être pris en compte :

- Les réformes législatives en cours, telles qu'identifiées dans la section i);
- Le niveau d'intégration des normes et instruments internationaux, comme la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention des Nations Unies sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination Contre les Femmes (en lien avec quelques principes clés, par exemple le droit des peuples autochtones à l'autodétermination et à un consentement préalable libre et informé ; les droits fonciers et les droits d'usages ; la protection des usages forestiers traditionnels) ;
- Le caractère non constitutionnel de certaines dispositions légales (incluant l'évolution de la constitution de 2006 qui ne spécifie plus la propriété de l'Etat mais la souveraineté de l'Etat ; la propriété collective traditionnelles ; un environnement favorable à l'épanouissement et au développement) ;
- Le manque de reconnaissance des droits et des spécificités des peuples autochtones, incluant le manque de reconnaissance légale des droits fonciers traditionnels, et donc le système actuel de dualité légale ;
- L'impact des clauses de *mise en valeur* sur les systèmes fonciers, la déforestation et la dégradation ;
- L'harmonisation des régimes fonciers entre tous les textes légaux (en d'autres termes, la nécessité d'une réforme foncière inclusive, qui implique une clarification de la politique et de la vision du gouvernement de RDC sur ce que devraient être les principes clés et les caractéristiques du régime foncier en RDC).

iii) - Les leçons apprises de l'étape 1 ci-dessus, permettent de créer un plan d'action en identifiant comment le processus REDD peut soutenir cette réforme légale, et de définir des priorités en terme de nécessité et de faisabilité.

Sur la base de l'identification des leçons apprises des réformes antérieures et du statut des réformes législatives en cours identifiées dans la section (i), et l'identification des réformes législatives nécessaires en section (ii), cette section a pour but d'identifier lesquelles de ces réformes sont essentielles pour la mise en œuvre d'une stratégie REDD, et lesquelles seraient bénéfiques sans être des pré-requis.

Sur la base de cette liste de priorités, il sera nécessaire de créer un plan d'action qui inclue comment le processus national REDD peut appuyer ou faire émerger ces réformes légales, et dans quel contexte :

- Qu'est ce qui peut être fait par le Ministère de l'Environnement ? (Foresterie communautaire, etc.)
- Qu'est ce qui devrait être fait à un autre niveau? Et qui devrait faire cela? (Comité interministériel, niveau du Premier Ministre ou du Président ?)
- Serait-il possible de reconnaître ces droits au niveau des sites des projets pilotes, via des arrêtés par exemple ? Quels sont les avantages et les inconvénients de cette approche ?

Il s'agira ensuite de faire un jugement sur la durée nécessaire pour que les processus de réforme puisse être réalisé.

En plus de l'adoption des textes de lois, qu'est ce qui est nécessaire pour assurer l'application de la loi et la bonne gouvernance ?

4 – Méthodologie

L'étude sera réalisée sur la base d'une revue de la littérature et d'autres matériels de recherche, des visites de terrain dans les provinces et des interviews avec les parties prenantes clés (société civile, gouvernement, organisations internationales, etc.) et les populations locales.

En particulier, la société civile sera impliquée par des réunions au début, pendant et à la fin de l'étude.

Il est essentiel que l'analyse soit réellement complète, et que les réalités locales soient identifiées et intégrées.

5 – Rapports

Un rapport avec les trois sections identifiées ci dessus devrait être préparé pour mi-2010.

6 – Profil des experts

L'équipe responsable sera spécialiste des systèmes légaux et des questions foncières dans le Bassin du Congo.

Annexe 2d : Évaluation d'impacts sociaux et environnementaux

Termes de Référence EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (EESS) DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS REDD EN RDC

I. Préambule

Le stratégie exploratoire REDD+ en RDC vise à contribuer à l'atténuation des émissions des GES, à réduire la pauvreté et à relancer la croissance économique à travers la gestion durable et équitable des forêts, la valorisation des services environnementaux et le renforcement du stock du carbone forestier. Ce processus se voulait innovant et participatif en associant les organisations de la société civile et des communautés forestières et autochtones, le secteur privé et le milieu scientifique dans le choix des options stratégiques et la préparation du pays.

Néanmoins, en dépit des retombées positives escomptées au niveau de la lutte contre le changement climatique, le redémarrage de l'économie et l'amorce de nouveaux programmes multisectoriels de développement en période post-confit peut avoir des impacts négatifs collatéraux sur l'environnement et les communautés locales. De plus, l'attente des populations riveraines et autochtones se focalise de façon pressante sur des résultats concrets portant notamment sur l'éradication de la pauvreté et le partage équitable des bénéfices entre les parties prenantes et au niveau national et local. La compensation des populations pouvant être affectées négativement et le maintien des usages traditionnels des forêts correspondent aussi aux attentes exprimées.

Il est donc nécessaire d'élaborer une Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS ou SESA en sigle anglais) afin d'évaluer les effets positifs et négatifs que pourrait générer les options stratégiques REDD+ proposées par le gouvernement et de contribuer à affiner cette stratégie. L'EESS doit donc adopter une démarche participative et se situer en amont du démarrage du processus REDD. Elle doit porter une attention particulière aux intérêts des groupes sociaux les plus vulnérables, et notamment les peuples autochtones et les peuples riverains des forêts.

L'élaboration de l'EESS doit se référer aux dispositions réglementaires en vigueur et à la prise en compte de l'adhésion du pays aux conventions internationales et aux accords multilatéraux sur l'environnement. L'EESS prendra aussi en considération les principes qui découlent de la réglementation congolaises applicable aux différents secteurs concernés, y compris les conventions internationales ratifiées par la RDC et les lois, usages, coutumes locales ainsi que les pratiques internationales qui protègent les droits des citoyens, notamment en cas d'impact sur leur cadre de vie, leurs droits traditionnels et d'accès aux ressources. Par ailleurs, il convient de souligner que les procédures d'élaboration et le contenu de l'EESS ne doivent pas s'opposer aux *politiques et procédures de sauvegarde* adoptées par les différents bailleurs impliqués (ou pouvant l'être) dans la mise en œuvre du processus REDD en RDC³².

³² Notamment les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale (PO 4.01 sur 'l'Evaluation Environnementale', PO 4.04 sur les Habitats Naturels, PO 4.10 sur les Populations Autochtones, PO 4.11 relatives aux Ressources Culturelles Physiques, PO 4.12 sur la Réinstallation Involontaire, PO 4.36 sur les Forêts, voir <http://go.worldbank.org/WTA1ODE7T0>).

La présente annexe 2.d du R-PP fournit les TDRs pour une consultation impliquant des compétences nationales et internationales en vue d'élaborer une EESS relative à la mise en œuvre des options stratégiques REDD+. Dans la suite de ce document, le terme 'processus' désigne : la stratégie REDD+ de la RDC.

II. Objectifs et Résultats attendus

L'objectif global de l'EES est d'identifier les opportunités d'améliorer les nouvelles conditions environnementales et sociales pouvant découler de la mise en œuvre du processus REDD+ en RDC et d'apporter des bénéfices supplémentaires aux activités de développement et aux préoccupations environnementales globales à savoir la lutte contre le Changement Climatique. L'EES doit permettre au pays de mener le processus en cohérence avec la stratégie nationale en matière de croissance et réduction de la pauvreté (en se référant au DSCR) et avec la 'Stratégie Nationale pour le Développement des Peuples Autochtones Pygmées'. L'EES devrait permettre au gouvernement et ses partenaires d'harmoniser l'aide au pays et d'affirmer des synergies avec les programmes sectoriels relevant des domaines de conservation et gestion des ressources, de construction et réhabilitation des infrastructures et services sociaux de base.

L'EES doit fournir plus particulièrement les résultats suivants :

1. Décrire la situation de départ sur le plan social et environnemental ainsi que les programmes/activités de la stratégie REDD+ ;
2. Analyser les impacts potentiels sociaux et environnementaux d'une évolution des secteurs ayant trait au processus REDD+ (Forêts, Eaux, Energie, etc.) en l'absence de la mise en œuvre du processus (Option BAU : 'Business-as-usual') ;
3. Pour les différentes alternatives retenues du processus, identifier et analyser tout impact environnemental et social dommageable, direct ou indirect, résultant du processus REDD+ et qui pourrait affaiblir sa durabilité ou empêcher l'atteinte de l'objectif de réduction de la pauvreté ou porter atteinte aux particularités et au mode de vie des peuples autochtones ;
4. Proposer des améliorations du design du processus pour optimiser ses incidences positives et éviter, atténuer ou compenser ses impacts négatifs potentiels et proposer l'alternative pertinente et compatible avec la protection de l'environnement et les intérêts affichés des populations forestières et autochtones ;
5. Vérifier la conformité de l'option proposée aux politiques de sauvegarde des partenaires techniques et financiers impliqués (ou susceptibles de l'être) dans le processus REDD en RDC ;
6. Proposer une série de mesures, concrètes et pratiques, visant à protéger l'environnement, à assurer le bien être des populations (notamment les populations forestières et autochtones), à les intégrer pleinement dans le processus REDD+ et à leur offrir l'opportunité de poursuivre leurs usages traditionnels des forêts qui sont non préjudiciables à l'environnement ;
7. Proposer un plan de renforcement des capacités institutionnelles pour améliorer la gestion environnementale et sociale du processus REDD+ en RDC.

III. Dispositif institutionnel de mise en œuvre de l'EES

Le **Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature, et Tourisme (MECNT)** constitue l'interlocuteur contractuel du Consultant. Le dialogue, la préparation et le suivi de l'exécution de l'EES seront assurés par la **Coordination Nationale REDD (CN-REDD)** sous la supervision de la **Direction du Développement Durable et Point Focal REDD**.

Avant le début de l'étude un **Comité de Suivi (CS)** sera mis en place, par arrêté du Ministre en charge de l'environnement, afin de guider et de faciliter le travail du consultant tout au long de son mandat : collecte des données, organisation de consultations, validation des rapports d'étapes. Le CS sera composé des représentants des organismes clés impliqués, le secteur privé, les ONGs locales, et les organismes de représentation des populations autochtones. Le Ministre de l'ECNT peut désigner des représentants des partenaires techniques et financiers impliqués dans le processus REDD pour participer à titre consultatif au CS. Les activités du CS seront coordonnées par le CN-REDD et ses membres sont tenus de fournir (sous une dizaine de jours ouvrables) leurs commentaires sur les rapports périodiques et le rapport final. Pour l'appuyer dans sa mission, le CS peut recourir aux services des consultants nationaux et/ou internationaux.

Dès le début des travaux, le Consultant tiendra une réunion avec le CS afin (i) d'exposer et discuter son plan de travail, et (ii) établir les modalités de travail avec le CS, y compris pour les revues périodiques des rapports d'étapes et les consultations publiques. Le CS se verra doté d'une cellule opérationnelle de 3 à 4 membres qui assurera son fonctionnement selon les impératifs contractuels et les délais impartis.

V. Activités de Réalisation de l'EES

Le processus de réalisation de l'EES peut se diviser en neuf étapes comme suit :

Tâche 1 :	Identification des principales composantes du processus REDD+
Tâche 2:	Confirmation du plan de travail avec le CS
Tâche 3 :	Description de la situation initiale socio-environnementale et du processus REDD+.
Tâche 4 :	Analyse des impacts potentiels du scénario 'Sans processus REDD+' (Business As Usual)
Tâche 5 :	Analyse des alternatives
Tâche 6 :	Analyse des impacts résiduels de l'alternative proposée
Tâche 7 :	Vérification de la conformité avec les Politiques des PTF (quand elles s'appliquent)
Tâche 8 :	Elaboration d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) et un Plan de Renforcement des Capacités dans les domaines de l'Evaluation, la Gestion et le Suivi Environnementaux. Elaboration d'un Cadre de Gestion Environnementales et Sociales (CGES), d'un Plan de Développement des Peuples Autochtones (PDPA), d'un Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire (CPRI), d'un Cadre de Gestion du Patrimoine Culturel (CGPC) ; d'un Cadre de Politique d'information.
Tâche 9 :	Documentation des résultats de l'analyse, des enquêtes et des consultations publiques

Des détails requis pour chaque tâche sont donnés à titre indicatif en fin de ce document. La séquence des tâches et leur contenu et degré de détails restent flexibles. Le consultant peut les enrichir sous réserve de faire valider toute modification par le CS.

VI. Produit attendu - Structure du rapport final de l'EES

Le rapport final sera concis, et centré sur le diagnostic, les conclusions et les actions recommandées, avec cartes et tableaux de synthèse. Il sera complété par des annexes ou un volume séparé contenant toutes les données d'appui, les analyses complémentaires et les procès-verbaux et résumés des consultations et listes des participants. Le rapport doit comprendre notamment les chapitres suivants :

1. Résumé exécutif (en français et en anglais, 10 pages maximum)
2. Description de l'équipe de réalisation
3. Description de la méthodologie réalisée
4. Description de l'état initial : (i) Etat de l'environnement, (ii) Diagnostic social avec volet spécifique sur les peuples autochtones, (ii) Cadre légal et institutionnel
5. Description synthétique de la stratégie REDD+ proposée
6. Analyse des impacts du scénario 'sans processus REDD+'
7. Définition des différentes alternatives étudiées
8. Analyse des impacts sociaux environnementaux potentiels du processus REDD+ (y compris la stratégie améliorée ou autres alternatives à proposer)
9. Vérification de la conformité avec les Politiques de Sauvegarde des PTF (quant elles s'appliquent)
10. Propositions d'ajustements au design du processus REDD+, analyse des impacts sociaux environnementaux résiduels et mesures d'atténuation
11. Plan de gestion socio-environnemental
 - a. Stratégie et procédures de gestion socio-environnementale,
 - b. Plan détaillé de renforcement des capacités pour assurer la mise en œuvre du PGES,
 - c. Plan et dispositif de suivi et de contrôle environnemental et social, et
 - d. les budgets et les plannings d'exécution respectifs

Le consultant fournira en annexes notamment :

- ✓ Les rapports détaillés des consultations publiques
- ✓ Les rapports des réunions avec le CS et des ateliers de présentation et de validation.

En documents séparés le consultant fournira :

- ✓ Un Cadre de Gestion Environnementales et Sociales (CGES),
- ✓ Un Plan de Développement des Peuples Autochtones (PDPA),
- ✓ Un Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire (CPRI),
- ✓ Un Cadre de Gestion du Patrimoine Culturel (CGPC).

VII. Dispositions pratiques

Le soumissionnaire qui doit disposer d'expériences avérées pour au moins trois études d'impact environnemental et/ou des EESS réalisées en conformité aux politiques de sauvegarde des PTF (quand elles s'appliquent). Le travail impliquera un volume d'expertise d'au moins 18 personne/mois, dont 13 nationaux et 5 internationaux. Il sera exécuté par une équipe pluridisciplinaire incluant au minimum les

spécialités suivantes :

- Sciences de l'environnement et biodiversité (env. 4 pm)
- Sciences sociales, développement communautaire, régimes fonciers (env. 5 pm)
- Anthropologie/sciences sociales, spécialiste des Pygmées (env. 4 pm)
- Juriste spécialiste des forêts, environnement et droits coutumiers (env. 1 pm)
- Communication, animation de processus participatifs et médiation (env. 2 pm)

En respectant ces consignes, le soumissionnaire peut proposer les spécialités, le nombre exact d'experts et le temps de travail de chaque membre de l'équipe, qu'il estime nécessaire pour la réalisation du mandat selon les meilleurs standards internationaux. En tout état de cause, les experts disposeront d'une expérience scientifique dans leur spécialité respective, d'une expérience reconnue en études d'impacts pour des programmes complexes, et d'une connaissance approfondie des problématiques environnementales et sociales en Afrique centrale, de préférence en RDC. La participation de l'expertise nationale et des membres d'ONG locales au sein de l'équipe est un atout. Au minimum 80% du temps d'expertise internationale se déroulera en RDC.

Des visites de terrain doivent couvrir au moins trois grandes zones représentatives de la diversité naturelles, climatique et socioéconomiques du pays. Des consultations locales, régionales, thématiques et/ou par groupes d'intérêt seront organisées tout au long de la réalisation de l'EESS.

Ces consultations locales et ateliers provinciaux associeront les autorités locales, les chefs coutumiers, les associations de femmes, de jeunes, les groupements socioprofessionnels, les groupes vulnérables, les media, etc. Un accent particulier sera consacré à la participation des groupes autochtones, vulnérables ou minoritaires. Les techniques de consultation seront spécialement adaptées pour assurer que les points de vue de ces groupes soient correctement, directement, et pleinement reflétés dans l'EESS. Ces consultations placeront l'accent sur l'information et la compréhension des acteurs, et sur l'émergence d'une vision commune quant aux impacts et aux mesures d'atténuation.

L'étude se déroulera sur une durée totale de 4 à 5 mois, selon le planning indicatif suivant :

- Confirmation du plan de travail par le CS – dès le démarrage
- Rapport d'étape et atelier national de consultation et enrichissement – Mois 2.
- Draft du rapport final et atelier national de restitution – Mois 4
- Rapport final : 2 semaines après réception des commentaires du Comité de Pilotage

En plus des honoraires, per diem et voyages internationaux, le Consultant inclura dans son offre un budget de pour des ateliers, des consultations locales, des déplacements intérieurs, et autres coûts afférents à la réalisation de l'EESS.

L'EESS sera rendue publique, et approuvée selon les procédures en vigueur en RDC. Les rapports intermédiaires et finaux seront largement diffusés dans des lieux publics, par voie de presse et sur internet, pour pouvoir être consultés et commentés, avant la validation définitive.

Description détaillée des tâches.

Tâche 1 : Identifier les principales composantes du processus REDD+, Déterminer la portée de l'évaluation (c'est-à-dire les enjeux environnementaux et sociaux à prendre en considération), le niveau d'effort et les tâches requises pour réaliser l'EESS. Dans l'éventualité que des impacts importants sont à anticiper, l'évaluation doit commencer par la collecte et l'analyse des données de base permettant :

- L'évaluation des politiques, lois et règlements environnementaux et sociaux pertinents;

- La description de l'état des principales composantes environnementales et sociales ;
- L'identification des enjeux environnementaux et sociaux clés associés à la proposition ;
- L'identification des principales parties prenantes concernées par les enjeux identifiés ;
- La détermination des besoins pour l'analyse détaillée des effets potentiels (Études techniques requises, Expertise requise (autre que l'équipe), Participation du public et implication des parties prenantes) ;
- Sources d'informations disponibles, notamment les autres études d'EESS

Tâche 2 : Confirmation du plan de travail avec le CS : Confirmation au démarrage de l'étude des principales caractéristiques de l'EES ainsi que du plan de travail, particulièrement en ce qui concerne les zones géographiques et les thèmes qui feront l'objet d'analyses plus spécifiques ainsi que les modalités précises d'intervention. Celles-ci concernent la participation des parties concernées et des groupes et communautés potentiellement affectés (notamment les peuples), le processus de consultation, de préparation et de discussion des rapports d'étapes.

Tâche 3 : Description de la situation de départ socio-environnementale, et du processus REDD+.

Cette tâche consiste à collecter, analyser et présenter les données de base relatives à l'état actuel environnemental et social du secteur forestier en DRC. Cette partie descriptive s'appuiera sur les textes de lois et autres documents de référence³³ et traitera des points suivants :

1. **Description de l'environnement naturel** : notamment la cartographie de base, les divers écosystèmes, les ressources forestières, la biodiversité, les fonctions des forêts pour la régulation du climat et des eaux, les espèces menacées et/ou endémiques, et les habitats critiques, sensibles et/ou en danger, le réseau des aires protégées. Elle décrira les menaces et opportunités qui impactent ces écosystèmes.

Description du contexte social : Ce travail se base sur la consultation directe des groupes concernés, la récolte de données de terrain, la compilation d'études existantes ; y inclus les données démographiques et socio-économiques de base, les aires de distribution des groupes ethniques. Ceci compte aussi l'analyse de la structure des communautés forestières y compris leur organisation sociale et les institutions locales, les rôles des différents groupes sociaux, les systèmes économiques, les liens avec l'économie nationale et régionale, les systèmes traditionnels d'accès aux ressources et à la terre, les problèmes de santé y compris le SIDA, et l'identification des impacts positifs et négatifs des activités forestières sur les différents groupes sociaux. Elle établira un '*stakeholders mapping*'. Elle décrira les opportunités et risques que présente le contexte post-conflit vis-à-vis du bien-être social, culturel et économique des populations vivant en milieu forestier et de la population congolaise en général. Il est nécessaire de décrire les groupes existants et leur utilisation des ressources, incluant les groupes paramilitaires installés de façon illégale sur le territoire. Évaluer autant que possible les états de domination des groupes les uns par rapport aux autres et les relations entre ces groupes. Cette analyse inclut un volet spécial consacré aux **groupes sociaux vulnérables** dépendant des forêts, **spécialement les Pygmées**. Ce volet inclut :

- l'identification précise des groupes ethniques, avec localisation géographique et estimation du nombre ainsi que une revue historique de la présence des groupes autochtones et de leur

³³ A titre d'exemple non exhaustif : le Code forestier (2002), le document de processus REDD+ PNFCo (2004), la Stratégie de l'ICCN (2004), la Revue Sectorielle Forêts/Analyse de l'Agenda Prioritaire (2007), le Document Technique de Référence du Fonds Commun (2006), la Revue Institutionnelle du MECNT et l'Étude d'impact Post-Conflit (en cours).

- évolution dans le temps et l'espace,
- l'identification de la structure communautaire, des liens sociaux avec le reste de la société, et de la dépendance par rapport aux ressources naturelles,
- l'utilisation des terres ainsi que les droits traditionnels que ces groupes exercent sur les ressources naturelles dans leurs terroirs.

2. **Description du cadre légal et institutionnel** : Le consultant décrira le cadre légal, réglementaire et institutionnel qui régit le secteur forêts et conservation de la nature. Il rappellera les dispositions-clefs du code forestier de 2002, et des conventions internationales qui lient la RDC. Il indiquera comment le secteur est pris en compte dans les principaux cadres de développement socio-économique du pays, tels que le DSRP, la politique de décentralisation, etc. Il rappellera les constats et recommandations de la revue institutionnelle du secteur. Le consultant vérifiera la concordance du processus REDD+ avec les conventions internationales.

3. **Description du processus REDD+** : Partant des orientations de politique décrites ci-haut, le Consultant décrira les composantes et activités proposées dans le processus REDD+. Cette description se fera en réponse aux risques et opportunités identifiés. Le consultant résumera la stratégie d'intervention proposée, les activités ou plans annuels d'activités envisagés, les résultats ciblés, et les zones géographiques considérées.

Tâche 4 : Analyse des impacts potentiels du scénario 'Sans Processus REDD+' ou 'BAU : Business-As-Usual'. Le Consultant identifiera, autant que possible en termes quantitatifs, les impacts sociaux et environnementaux, aussi bien positifs que négatifs, qui résulteraient d'une évolution des secteurs ayant trait au processus REDD si ce dernier ne serait pas en œuvres. Il analysera notamment les risques suivants :

- risque d'exacerbation des conflits et des tensions sociales et leurs menaces sur les habitats naturels
- risque d'aggravation ou d'apparition de nouvelles formes non-contrôlée de l'agriculture et de l'exploitation du bois en rapport avec l'absence d'une stratégie d'accompagnement du secteur informel, de gestion du bois de chauffe et le soutien insuffisant à la réhabilitation des parcs nationaux,
- risque lié à l'absence de zonage participatif,
- risque dû au statu quo et à la faiblesse de la capacité institutionnelle, et à l'absence de la transparence et la participation du public,
- risque d'absence d'un cadre d'harmonisation des bailleurs.

Tâche 5 : Analyse des alternatives. Le consultant analysera aussi les alternatives qui s'offrent au gouvernement et à ses partenaires. Il indiquera par quel autre moyen, qui ne soit pas déjà inclus dans le processus REDD+, le gouvernement et ses partenaires pourraient éventuellement poursuivre les objectifs de réduction de la pauvreté, de protection de l'environnement, de développement socio-économique, et de protection des droits traditionnels, et d'harmonisation de l'aide. Les alternatives discutées devront être réalistes, c'est-à-dire notamment tenir compte des programmes de reconstruction et de développement déjà en cours dans les autres secteurs, et de la capacité réelle d'action et d'influence du gouvernement et de ses partenaires. Le consultant indiquera comment de telles alternatives seraient incorporées au processus REDD+.

Pour chaque composante, activité ou méthodologie proposée dans le cadre du processus REDD+, le consultant analysera les impacts possibles, positif ou négatifs, sur les habitats naturels, les forêts et l'environnement ; ainsi que sur les modes de vie traditionnels et les droits d'accès aux ressources, et sur l'égalité d'accès aux opportunités de développement, spécialement pour des groupes qui risquent d'être

marginalisés comme les Pygmées. Il identifiera les risques que le processus REDD+ proposé provoque des déplacements physiques involontaires, ou diminue l'accès aux ressources, ou altère le mode de vie des populations autochtones, par rapport à la situation de départ et au scénario sans processus REDD+. Il portera une attention particulière sur les impacts susceptibles d'être irréversibles. Il identifiera ces impacts positifs ou négatifs, par comparaison avec le scénario 'sans processus REDD+'

Tâche 6 : Analyse des impacts résiduels de l'option retenu. Le consultant identifiera les impacts aussi bien positifs que négatifs susceptibles d'être observés comme conséquence de la mise en œuvre de l'alternative pour le processus REDD+. Il distinguera les impacts directs, indirects, cumulatifs, immédiats et futurs, autant que possible de façon quantitative. Comme pour le volet précédent, cette évaluation gardera un caractère sectoriel sans nécessairement identifier les impacts dans des sites ou à des moments précis.

Le consultant établira une grille indiquant les composantes du processus REDD+, les principaux ajustements et mesures d'atténuation proposées, et la conformité aux politiques de sauvegarde concernées. Il vérifiera notamment que le processus REDD+, ne favorisent pas directement ou indirectement l'exploitation industrielle du bois dans les forêts naturelles ou une dégradation de l'environnement.

Tâche 7 : S'assurer de la conformité avec les Politiques de sauvegarde des bailleurs et autres partenaires techniques : Sur base des analyses et propositions ci-dessus, le consultant vérifiera que le processus REDD+, sont conformes avec les politiques de sauvegarde de différents partenaires quand elles s'appliquent. A titre d'exemple les politiques et procédures relatives à : l'Évaluation Environnementale, les Habitats Naturels, les Populations Autochtones, les Ressources Culturelles Physiques, la Réinstallation Involontaire des personnes et des populations, les Forêts, etc. Par ailleurs il est important que l'EESS confirme parmi les objectifs majeurs du REDD : (i) réguler les activités dans le secteur des forêts et promouvoir la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, (ii) éviter le déplacement involontaire de populations, et (iii) protéger et promouvoir les droits et opportunités des peuples autochtones par rapport à la situation de départ.

Tâche 8 : Développement d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES). Le consultant doit faire toute proposition visant à renforcer l'impact du processus REDD+ sur la qualité de l'environnement, sur le bien-être social, culturel et économique de la population spécialement les groupes les plus dépendants des forêts, sur les écosystèmes et la biodiversité ainsi que sur le respect des modes traditionnels d'usage des ressources naturelles, et sur les processus de consultation et de participation des communautés. Le PGES doit notamment traiter des questions sus-indiquées :

1. Le consultant recommandera les procédures à mettre en œuvre tout au long du processus REDD+ en vue d'adopter des mesures de gestion et de suivi environnemental et social qui visent d'atténuer ou éviter les impacts négatifs. A cette fin, il proposera une méthodologie simple de 'screening' pour vérifier du point de vue social et environnemental les activités qui seront proposées d'année en année dans les plans de travail annuels de façon à écarter ou réviser celles qui risqueraient d'avoir un impact négatif (sorte de « check-list » à suivre).
2. Il proposera aussi un système simple de suivi évaluation des impacts sociaux et environnementaux, avec des indicateurs de suivi ainsi que les procédures et méthodologie d'évaluation correspondantes. Enfin, le consultant proposera une méthodologie de consultation publique pour la conduite et le suivi évaluation du processus REDD+.
3. Il fera des propositions concrètes pour accroître l'information du public sur la gestion des forêts, et pour accroître l'implication des communautés locales, spécialement les groupes autochtones, des

ONG et autres institutions de la société civile et du secteur privé dans l'exécution et le suivi du processus REDD+, et dans la gestion du secteur en général.

4. Le consultant proposera des mesures de renforcement de capacités nationales pour assurer que les mesures du PGES soient effectivement mises en œuvre, y compris au niveau du gouvernement, des universités, des ONGs, et des groupes sociaux concernés. Il proposera les institutions publiques et/ou de la société civile susceptibles de mener ce travail de renforcement, et définira le budget nécessaire. Ce processus de renforcement des capacités pourrait inclure des ajustements institutionnels ou de procédures, des recrutements ou de nouvelles affectations et des formations pour les cadres des institutions nationales, locales et régionales et les organisations de la société civile.
5. Les coûts estimatifs du PGES devront être évalués pour chaque mesure recommandée. A défaut d'une estimation précise, une méthodologie pour l'évaluation de ces coûts sera proposée. Cette estimation inclut les besoins de renforcement institutionnel et de formation pour l'application des dites mesures.
6. Le consultant présentera le PGES sous forme de mesures incorporées directement dans les activités du processus REDD+ (ex. améliorations de méthodologie, compléments aux activités proposées) de sorte que ce PGES ne constitue pas un processus parallèle.
7. Le Consultant doit s'appuyer sur la Stratégie Nationale pour le Développement des Peuples Autochtones Pygmées (SNPPA) pour produire un Plan de Développement des Peuples Autochtones (PDPA) sous une forme générique qui sera utilisé par le Gouvernement chaque fois qu'une activité du processus REDD+ risque de mettre en question les droits, intérêts ou cadre de vie de groupes autochtones. Le PDPA indiquera quels sont les groupes considérés comme autochtones, sur base de la littérature scientifique existante, des lois et des usages en vigueur. Il décrira les mécanismes de représentation chez les groupes autochtones de façon à faciliter l'établissement d'une communication directe et à stimuler leur participation directe au processus REDD+. Le PDPA a pour objectif d'assurer que les groupes autochtones bénéficient des mêmes opportunités de développement et que leurs droits traditionnels et spécificités culturelles soient protégés, et d'éviter les discriminations, conflits, et marginalisation additionnels.
8. Le PGES sera également accompagné d'un Cadre de Politique de Réinstallation Involontaire (CPRI) qui doit être mis en œuvre en cas de nécessité d'une réinstallation involontaire de populations ou en cas d'une restriction d'accès aux ressources forestières et/ou en biodiversité pour des populations riveraines par exemple d'une concession forestière ou d'une aire protégée.
9. Le PGES sera également accompagné d'un Cadre de Gestion du Patrimoine Culturel qui doit être mis en œuvre dans les cas où les programmes et activités du processus porterait atteinte au patrimoine culturel physique ou moral ou à des pratiques ou de coutumes traditionnelles.

Tâche 9 : Documentation des résultats de l'analyse, des enquêtes et des consultations publiques : Se conformer au contenu des annexes : voir Paragraphe VI. Produit attendu - Structure du rapport final de l'EES.

Annexe 3b : Activités de renforcements des capacités nationales sur le long terme pour l'élaboration des niveaux de référence d'émissions et autres niveaux de référence

1. Collecte et homogénéisation des données

Le mécanisme REDD, que ce soit pour la planification de sa stratégie, le suivi des impacts sociaux et environnementaux, ou l'élaboration de ces niveaux de référence, a besoin de se reposer sur des données géographiques et socio-économiques fiables. Ce besoin est partagé avec l'ensemble des ministères pour leur planification sectorielle, comme avec les bailleurs de fonds présents en RDC. Le programme REDD étant un utilisateur parmi d'autres de ces données, il n'a pas pour vocation à financer l'ensemble des coûts de ces activités.

1.1 Données géographiques

Les interventions nationales et internationales en RDC nécessitent une coordination efficace qui repose sur l'existence de données fiables. Trois besoins précis en matière de gestion de l'information géographique ont été identifiés (*Source : Programmes conjoints dans le cadre du STAREC : Apport du PNUD en matière de gestion d'information*):

- Besoin d'équipement en moyen et en information nécessaire à la production de cartes géographiques devant appuyer la planification des programmes nationaux (des différents Ministères et des bailleurs)
- Ce service devrait être centralisé afin de recevoir l'information et confectionner des cartes fiables pour tous les partenaires,
- Ce service commun devrait être mis à la disposition du gouvernement congolais.

Le RGC est l'actuel carrefour d'échange d'informations de toute la communauté cartographique active en RDC. Les difficultés relevées à l'heure actuelle au niveau du RGC concernent notamment la difficulté à collecter l'information auprès des différents partenaires, le manque de ressources humaines pour mettre en cohérence l'ensemble des données, et le manque de validation de ces données par le gouvernement national. Les deux premiers aspects peuvent être traités à court terme en renforçant l'équipe du RGC, mais reste la difficulté de la pérennisation de la structure et de l'appropriation gouvernementale. Cela nécessite de renforcer l'Institut Géographique Congolais, qui est la structure nationale dont le mandat est celui de générer de l'information géographique, la centraliser, la mettre en cohérence, et la rendre disponible. Le transfert du RGC doit se faire progressivement de façon à instaurer les capacités humaines, techniques, de gestion au niveau de l'IGC.

Deux axes de travail se dégagent :

- comment pérenniser le RGC dans son rôle actuel ?
- comment faciliter le transfert du RGC vers l'IGC ?

Il est prévu que ces questions fassent l'objet d'un atelier national associant à la fois les contributeurs et les utilisateurs au RGC. L'audit de l'IGC pourra venir alimenter la réflexion sur les besoins de la structure.

1.2 Données sociales et économiques

Il est noter que l'Institut National de Statistiques bénéficie déjà de plusieurs programmes d'appui pour renforcer ses capacités. Le programme REDD+ en bénéficiera à tous les niveaux, et par exemple pour alimenter la composante socio-économique des niveaux de référence.

2. Renforcements des capacités en matière de modélisation et de prospective

Nous distinguons ici modélisation et prospective, dans la mesure où la prospective s'intéressera aux besoins futurs de développement durable.

Ce renforcement passera par des partenariats entre institutions nationales et institutions internationales leaders sur ces questions. Il sera du mandat du PIEC de contribuer à la constitution de ces partenariats, qui devront notamment faire l'objet d'une recherche active de financements en ce sens.

Ces partenariats aboutiront à :

- l'incorporation dans les programmes universitaires nationaux de ces thématiques,
- l'encadrement de doctorants nationaux par ces institutions,
- la collaboration sur des programmes de recherche conjoints, qui permettront notamment de couvrir les questions de modélisation des changements d'usage des sols et de prospective en RDC.